

VILLE DE VILLEMOMBLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 35

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à quinze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt et un, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel, Maire de Villemomble.

En application de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et du décret n°2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, la séance s'est tenue sans public et a été retransmise en direct sur le site de la Ville (villemomble.fr) ; port du masque obligatoire.

Présents : M. BLUTEAU Jean-Michel, Maire, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, M. PRINCE Patrick, M. BIYOUKAR Lahoussaine, Mme HECK Isabelle (à partir de 18h59), M. MALLET Eric, M. GERBAUD Jean-Christophe, M. ZARLOWSKI Serge (jusqu'à 17h52), Mme POLONI Françoise, Mme VENACTER Jeannine, M. ACQUAVIVA François, M. ROLLAND Guy, Mme CÉDÉCIAS Arlette, Mme PAGÉGIE Claudine, Mme LEFEBVRE Concetta (à partir de 15h26), M. AVRAMOVIC Jovan (jusqu'à 17h46), Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. CALMÉJANE Patrice, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, Mme POCHON Elisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, M. BANCEL Nathanaël, Mme LECOEUR Anne (à partir de 16h37).

Absents représentés : Mme VERBEQUE Sandrine, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme PRIEUR-GUICHAOUA Nadège, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, M. MAHMOUD Riad, Adjoint au Maire, par M. ACQUAVIVA, Mme HECK Isabelle, Adjointe au Maire, par M. MALLET (jusqu'à 18h58), Mme FITAMANT Patricia, Adjointe au Maire, par M. BOULON, M. ZARLOWSKI Serge, Adjoint au Maire, par M. PRINCE (à partir de 17h53), M. SERONDE Françoise, Conseillère Municipale, par Mme POLONI, M. HADAD Hubert, Conseiller Municipal, par Mme PAOLANTONACCI, M. FITAMANT Alain, Conseiller Municipal, par Mme VENACTER, M. AVRAMOVIC Jovan, Conseiller Municipal, par M. GERBAUD, Mme GALEY Louise, Conseillère Municipale, par Mme PAGÉGIE, M. LE MASSON Gilbert, Conseiller Municipal, par M. CALMÉJANE, Mme LEFEVRE Laura, Conseillère Municipale, par Mme BERGOUGNIOU, M. KALANYAN, Conseiller Municipal, par M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR.

Absents : Mme LEFEBVRE Concetta, Conseillère Municipale (jusqu'à 15h25), Mme LECOEUR Anne, Conseillère Municipale (jusqu'à 16h36).

Secrétaire de séance : M. BIYOUKAR Lahoussaine.

Les conseillers présents, au nombre de 22, représentant le tiers des membres en exercice (en application du paragraphe IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 par dérogation à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales), le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

PROCES-VERBAL D'INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL
LE JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021 LORS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29, donnant compétence au Conseil Municipal pour régler les affaires de la Commune,

VU l'article L 270 du Code électoral,

VU l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier de Monsieur RICHARD Antoine, en date du 26 août 2021, reçu en mairie le 26 août 2021, donnant sa démission aux fonctions de Conseiller Municipal,

CONSIDERANT que le siège de Conseiller Municipal de Monsieur RICHARD Antoine est devenu vacant,

CONSIDERANT que Monsieur RICHARD Antoine a été élu sur la liste « Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes »,

CONSIDERANT qu'après le dernier Conseiller Municipal en fonction, le candidat venant sur la liste « Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes », est Madame Danielle SOULAT,

CONSIDERANT le courrier de démission de Madame SOULAT Danielle, suivant de liste, en date du 15 août 2021, reçu en Mairie par voie dématérialisée le 18 août 2021, donnant sa démission de la liste « Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes »,

VU le courrier en date du 27 août 2021, adressé à la Préfecture l'informant de la vacance dudit siège,

VU les listes des candidats en présence aux élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020,

CONSIDERANT qu'après le dernier Conseiller Municipal en fonction, le candidat venant sur la liste « Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes », est Monsieur Nathanaël BANCEL,

DECLARE

INSTALLER dans les fonctions de Conseiller Municipal, en application de l'article L. 270 du Code électoral :

Monsieur Nathanaël BANCEL

né le 20/01/1993 à GUILHERAND-GRANGES (07)

demeurant 11 rue Saint-Louis à Villemomble (93250)

PRENDRE ACTE du nouveau tableau du Conseil Municipal ci-annexé.

Et ont signé MM. les membres présents,

pour extrait conforme,

le Maire,

Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis



Jean-Michel BLUTEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300779-20210923-CM230921-D01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2021

Affichage : 04/10/2021

Rendu exécutoire le 04/10/2021

Présent procès-verbal reçu à la Préfecture le :

Ordre du tableau actualisé reçu en Préfecture le :

Département

Seine-Saint-Denis

ARRONDISSEMENT

Bobigny

Effectif légal du conseil municipal

35

COMMUNE :

Communes de
1 000
habitants et plus

VILLEMOMBLE

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1) Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2) Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3) Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	BLUTEAU Jean-Michel	13/08/1972	28/06/2020	3 175
1 ^{er} Adjoint	Mme	PAOLANTONACCI Pascale	24/03/1966	28/06/2020	3 175
2 ^{ème} Adjoint	M.	BOULON Alex	22/10/1962	28/06/2020	3 175
3 ^{ème} Adjoint	Mme	VERBEQUE-PELAEZ Sandrine	22/11/1973	28/06/2020	3 175
4 ^{ème} Adjoint	M.	PRINCE Patrick	11/06/1968	28/06/2020	3 175
5 ^{ème} Adjoint	Mme	PRIEUR-GUICHAOUA Nadège	30/07/1968	28/06/2020	3 175
6 ^{ème} Adjoint	M.	BIYOUKAR Lahoussaine	03/08/1988	28/06/2020	3 175
7 ^{ème} Adjoint	M.	MAHMOUD Riad	29/01/1975	28/06/2020	3 175
8 ^{ème} Adjoint	Mme	HECK Isabelle	21/03/1964	28/06/2020	3 175
9 ^{ème} Adjoint	M.	MALLET Eric	30/05/1965	28/06/2020	3 175
10 ^{ème} Adjoint	M.	GERBAUD Jean-Christophe	23/04/1966	28/06/2020	3 175
11 ^{ème} Adjoint	Mme	FITAMANT Patricia	05/06/1958	28/06/2020	3 175

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

Fonction(1)	Qualité (M. ou Mme)		Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
12 ^{ème} Adjoint	M.	ZARLOWSKI Serge	22/12/1972	28/06/2020	3 175
Conseiller	Mme	POLONI Françoise	22/11/1942	28/06/2020	3 175
Conseiller	Mme	SERONDE Françoise	10/01/1946	28/06/2020	3 175
Conseiller	Mme	VENACTER Jeannine	25/09/1947	28/06/2020	3 175
Conseiller	M.	ACQUAVIVA Jules François	17/03/1949	28/06/2020	3 175
Conseiller	M.	ROLLAND Guy	19/05/1951	28/06/2020	3 175
Conseiller	Mme.	CÉDÉCIAS Arlette	21/09/1951	28/06/2020	3 175
Conseiller	M.	HADAD Hubert	25/11/1954	28/06/2020	3 175
Conseiller	Mme	PAGÉGIE Claudine	20/06/1955	28/06/2020	3 175
Conseiller	Mme	LEFEVRE Concetta	05/11/1955	28/06/2020	3 175
Conseiller	M.	FITAMANT Alain	15/09/1959	28/06/2020	3 175
Conseiller	M.	AVRAMOVIC Jovan	28/05/1965	28/06/2020	3 175
Conseiller	Mme	GALEY Louise	30/08/2000	28/06/2020	3 175
Conseiller	Mme	BERGOUGNIOU Françoise	24/12/1947	28/06/2020	2 480
Conseiller	M.	LE MASSON Gilbert	30/01/1960	28/06/2020	2 480
Conseiller	M.	CALMÉJANE Patrice	06/02/1960	28/06/2020	2 480
Conseiller	M.	DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud	26/08/1969	28/06/2020	2 480
Conseiller	Mme	LEFEVRE Laura	24/04/1990	28/06/2020	2 480
Conseiller	Mme	POCHON Elisabeth	19/04/1955	28/06/2020	1 426
Conseiller	M.	MINETTO Jean-Marc	11/06/1962	28/06/2020	1 426
Conseiller	M.	KALANYAN Aram	02/11/1991	28/06/2020	2 480
Conseiller	Mme	LECOEUR Anne	09/08/1958	28/06/2020	3 175
Conseiller	M.	BANCEL Nathanaël	20/01/1993	28/06/2020	1 426

Cachet de la Mairie :



Certifié par Le Maire,

Jean-Michel BLUTEAU

Vu et rattaché

à la délibération du Conseil Municipal (n°1)
de Villemomble en date du 23 septembre 2021

A Villemomble, le 23 SEP. 2021

Reçu à la Préfecture le : 04 OCT. 2021

VILLE DE VILLEMOMBLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 35

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à quinze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt et un, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel, Maire de Villemomble.

En application de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et du décret n°2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, la séance s'est tenue sans public et a été retransmise en direct sur le site de la Ville (villemomble.fr) ; port du masque obligatoire.

Présents : M. BLUTEAU Jean-Michel, Maire, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, M. PRINCE Patrick, M. BIYOUKAR Lahoussaine, Mme HECK Isabelle (à partir de 18h59), M. MALLET Eric, M. GERBAUD Jean-Christophe, M. ZARLOWSKI Serge (jusqu'à 17h52), Mme POLONI Françoise, Mme VENACTER Jeannine, M. ACQUAVIVA François, M. ROLLAND Guy, Mme CÉDÉCIAS Arlette, Mme PAGÉGIE Claudine, Mme LEFEBVRE Concetta (à partir de 15h26), M. AVRAMOVIC Jovan (jusqu'à 17h46), Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. CALMÉJANE Patrice, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, Mme POCHON Elisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, M. BANCEL Nathanaël, Mme LECOEUR Anne (à partir de 16h37).

Absents représentés : Mme VERBEQUE Sandrine, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme PRIEUR-GUICHAOUA Nadège, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, M. MAHMOUD Riad, Adjoint au Maire, par M. ACQUAVIVA, Mme HECK Isabelle, Adjointe au Maire, par M. MALLET (jusqu'à 18h58), Mme FITAMANT Patricia, Adjointe au Maire, par M. BOULON, M. ZARLOWSKI Serge, Adjoint au Maire, par M. PRINCE (à partir de 17h53), M. SERONDE Françoise, Conseillère Municipale, par Mme POLONI, M. HADAD Hubert, Conseiller Municipal, par Mme PAOLANTONACCI, M. FITAMANT Alain, Conseiller Municipal, par Mme VENACTER, M. AVRAMOVIC Jovan, Conseiller Municipal, par M. GERBAUD, Mme GALEY Louise, Conseillère Municipale, par Mme PAGÉGIE, M. LE MASSON Gilbert, Conseiller Municipal, par M. CALMÉJANE, Mme LEFEVRE Laura, Conseillère Municipale, par Mme BERGOUGNIOU, M. KALANYAN, Conseiller Municipal, par M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR.

Absents : Mme LEFEBVRE Concetta, Conseillère Municipale (jusqu'à 15h25), Mme LECOEUR Anne, Conseillère Municipale (jusqu'à 16h36).

Secrétaire de séance : M. BIYOUKAR Lahoussaine.

Les conseillers présents, au nombre de 22, représentant le tiers des membres en exercice (en application du paragraphe IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 par dérogation à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales), le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

N° CM230921/02	<p>OBJET : MODIFICATION DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE LA RECOMPENSE AUX VILLEMOMBLOIS QUI ONT OBTENU UNE MENTION « TRES BIEN » OU « BIEN » AU BACCALAUREAT ET AJOUT D'UNE RECOMPENSE POUR LA MENTION « ASSEZ BIEN »</p> <p>[Nomenclature « Actes » : 7.10 Divers]</p>
----------------	---

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29, donnant compétence au Conseil Municipal pour régler les affaires de la Commune,

VU la délibération n°6 du 25 mars 2021 du Conseil Municipal, rendue exécutoire le 22 avril 2021, approuvant le Budget primitif 2021 de la Ville,

VU la délibération n°25 du 31 mars 2010 portant sur l'attribution d'une récompense aux jeunes lycéennes et lycéens qui obtiennent une mention « très bien » ou « bien » au baccalauréat,

VU la délibération n°25 du 31 mars 2010 fixant les montants suivants : 300€ pour une mention « très bien » et 150€ pour une mention « bien »,

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de réévaluer ces montants et de récompenser également les jeunes lycéennes et lycéens Villemomblois qui obtiennent une mention « assez bien » au baccalauréat,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité des suffrages exprimés par 31 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, Mme VERBEQUE, M. PRINCE, Mme PRIEUR-GUICHAOUA, M. BIYOUKAR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. HADAD, Mme PAGÉGIE, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme GALEY, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN) et 3 abstentions (celles de M. MINETTO, Mme Pochon, M. BANCEL),

~ Arrivée de Mme LECOEUR ~

Article 1 : APPROUVE le principe de l'attribution d'une récompense aux nouveaux bacheliers Villemomblois qui obtiennent une mention « assez bien » au baccalauréat.

Article 2 : APPROUVE le principe d'une réévaluation du montant de la récompense aux nouveaux bacheliers villemomblois qui obtiennent une mention « Très bien » ou « Bien » au baccalauréat.

Article 3 : FIXE le montant de cette récompense comme suit : Mention « Très bien » : 400 € - Mention « Bien » : 200 € - Mention « Assez bien » : 100 €.

Article 4 : DIT que cette participation sera consentie sur présentation des justificatifs suivants, sous réserve de leur concordance avec les états transmis par les chefs d'établissements concernés :

- Taxe d'habitation accompagnée d'une attestation d'hébergement des parents,
- Une pièce d'identité du jeune bachelier (C.N.I, passeport),
- Une copie du diplôme du baccalauréat,
- Un certificat de scolarité du lycée mentionnant l'adresse du jeune bachelier et l'obtention de sa mention,
- Un R.I.B ou R.I.P au nom du jeune lauréat.

En cas de non concordance entre les documents transmis, la Ville se réserve le droit de demander des justificatifs complémentaires. Toute fausse déclaration entraînera le non versement de la récompense.

Article 5 : DIT que cette participation est effective à compter de la session 2021 du baccalauréat et reconduite chaque année sous réserve d'une inscription au budget des crédits nécessaires.

Article 6 : DIT que la dépense est imputée au budget de la Ville de l'exercice concerné, nature 6714 « bourses et prix ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex ou par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant les formalités de rendu exécutoire.

Et ont signé MM. les membres présents,
pour extrait conforme,
le Maire,

Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis



Jean-Michel BLUTEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300779-20210923-CM230921-D02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2021

Affichage : 04/10/2021

Rendu exécutoire le 04/10/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 35

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à quinze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt et un, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel., Maire de Villemomble.

En application de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et du décret n°2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, la séance s'est tenue sans public et a été retransmise en direct sur le site de la Ville (villemomble.fr) ; port du masque obligatoire.

Présents : M. BLUTEAU Jean-Michel, Maire, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, M. PRINCE Patrick, M. BIYOUKAR Lahoussaine, Mme HECK Isabelle (à partir de 18h59), M. MALLET Eric, M. GERBAUD Jean-Christophe, M. ZARLOWSKI Serge (jusqu'à 17h52), Mme POLONI Françoise, Mme VENACTER Jeannine, M. ACQUAVIVA François, M. ROLLAND Guy, Mme CÉDÉCIAS Arlette, Mme PAGÉGIE Claudine, Mme LEFEBVRE Concetta (à partir de 15h26), M. AVRAMOVIC Jovan (jusqu'à 17h46), Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. CALMÉJANE Patrice, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, Mme POCHON Elisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, M. BANCEL Nathanaël, Mme LECOEUR Anne (à partir de 16h37).

Absents représentés : Mme VERBEQUE Sandrine, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme PRIEUR-GUICHAOUA Nadège, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, M. MAHMOUD Riad, Adjoint au Maire, par M. ACQUAVIVA, Mme HECK Isabelle, Adjointe au Maire, par M. MALLET (jusqu'à 18h58), Mme FITAMANT Patricia, Adjointe au Maire, par M. BOULON, M. ZARLOWSKI Serge, Adjoint au Maire, par M. PRINCE (à partir de 17h53), M. SERONDE Françoise, Conseillère Municipale, par Mme POLONI, M. HADAD Hubert, Conseiller Municipal, par Mme PAOLANTONACCI, M. FITAMANT Alain, Conseiller Municipal, par Mme VENACTER, M. AVRAMOVIC Jovan, Conseiller Municipal, par M. GERBAUD, Mme GALEY Louise, Conseillère Municipale, par Mme PAGÉGIE, M. LE MASSON Gilbert, Conseiller Municipal, par M. CALMÉJANE, Mme LEFEBVRE Laura, Conseillère Municipale, par Mme BERGOUGNIOU, M. KALANYAN, Conseiller Municipal, par M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR.

Absents : Mme LEFEBVRE Concetta, Conseillère Municipale (jusqu'à 15h25), Mme LECOEUR Anne, Conseillère Municipale (jusqu'à 16h36).

Secrétaire de séance : M. BIYOUKAR Lahoussaine.

Les conseillers présents, au nombre de 23, représentant le tiers des membres en exercice (en application du paragraphe IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 par dérogation à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales), le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

N° CM230921/03

OBJET : CREATION DE POSTES ENTRAINANT LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS FIXE AU 1^{ER} JANVIER 2021

[Nomenclature « Actes » : 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT]

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29, donnant compétence au Conseil Municipal pour régler les affaires de la Commune,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2021 portant fixation de l'effectif des emplois permanents au 1^{er} janvier 2021 et portant création de postes entraînant la modification du tableau des effectifs,

VU la nomenclature des emplois susceptibles d'être créés, le classement, l'échelonnement indiciaire et les attributions confiées aux titulaires desdits emplois,

CONSIDÉRANT la nécessité de réajuster le tableau des effectifs suite à l'évolution de carrière des agents et à la réorganisation des services,

DÉLIBÈRE

~ Sortie de M. ROLLAND ~

~ Retour de M. ROLLAND ~

à l'unanimité,

Article 1 : DÉCIDE la création des postes suivants :

- 1 emploi permanent à temps complet de « agent des recettes – subventions extérieures » au grade d'adjoint administratif (*),
- 4 emplois permanents à temps complet de « agent spécialisé des écoles maternelles » au grade d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles (**),
- 1 emploi permanent à temps complet de « auxiliaire de puériculture » au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe (**),
- 1 emploi permanent à temps complet de « agent de police municipale » au grade de gardien-brigadier,
- 1 emploi permanent à temps non complet 3 h 30/20 de « professeur de piano » au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (**),
- 1 emploi permanent à temps non complet 7h /20 de « professeur de guitare » au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (**),
- 1 emploi permanent à temps non complet 14 h 30 /20 de « professeur de batterie » au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (**),
- 1 emploi permanent à temps non complet 5 h /20 de « professeur de hautbois » au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe (**),

(*) En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

(**) En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans au vu de l'application de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier des diplômes requis pour l'accès à un emploi de catégorie A ou B et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Article 2 : DECIDE de modifier ainsi le tableau des effectifs selon le détail suivant :

Grades concernés	Effectif en nombre de postes	Modification	Durée Temps de travail	Nouvel effectif
Adjoint administratif	24	+ 1	Temps complet	25
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	17	+ 4	Temps complet	21
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	27	+ 1	Temps complet	28
Gardien-brigadier de police municipale	11	+ 1	Temps complet	12
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC	11	+ 3	1 TNC 3H30/20 1 TNC 7H/20 1 TNC 14H30/20	14
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à TNC	1	+ 1	1 TNC 5H/20	2

Article 3 : DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget communal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex ou par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant les formalités de rendu exécutoire.

Et ont signé MM. les membres présents,
pour extrait conforme,
le Maire,

Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis




Jean-Michel BLUTEAU

VILLE DE VILLEMOMBLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 35.

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à quinze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt et un, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel, Maire de Villemomble.

En application de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et du décret n°2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, la séance s'est tenue sans public et a été retransmise en direct sur le site de la Ville (villemomble.fr) ; port du masque obligatoire.

Présents : M. BLUTEAU Jean-Michel, Maire, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, M. PRINCE Patrick, M. BIYOUKAR Lahoussaine, Mme HECK Isabelle (à partir de 18h59), M. MALLET Eric, M. GERBAUD Jean-Christophe, M. ZARLOWSKI Serge (jusqu'à 17h52), Mme POLONI Françoise, Mme VENACTER Jeannine, M. ACQUAVIVA François, M. ROLLAND Guy, Mme CÉDÉCIAS Arlette, Mme PAGÉGIE Claudine, Mme LEFEBVRE Concetta (à partir de 15h26), M. AVRAMOVIC Jovan (jusqu'à 17h46), Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. CALMÉJANE Patrice, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, Mme POCHON Elisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, M. BANCEL Nathanaël, Mme LECOEUR Anne (à partir de 16h37).

Absents représentés : Mme VERBEQUE Sandrine, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme PRIEUR-GUICHAOUA Nadège, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, M. MAHMOUD Riad, Adjoint au Maire, par M. ACQUAVIVA, Mme HECK Isabelle, Adjointe au Maire, par M. MALLET (jusqu'à 18h58), Mme FITAMANT Patricia, Adjointe au Maire, par M. BOULON, M. ZARLOWSKI Serge, Adjoint au Maire, par M. PRINCE (à partir de 17h53), M. SERONDE Françoise, Conseillère Municipale, par Mme POLONI, M. HADAD Hubert, Conseiller Municipal, par Mme PAOLANTONACCI, M. FITAMANT Alain, Conseiller Municipal, par Mme VENACTER, M. AVRAMOVIC Jovan, Conseiller Municipal, par M. GERBAUD, Mme GALEY Louise, Conseillère Municipale, par Mme PAGÉGIE, M. LE MASSON Gilbert, Conseiller Municipal, par M. CALMÉJANE, Mme LEFEBVRE Laura, Conseillère Municipale, par Mme BERGOUGNIOU, M. KALANYAN, Conseiller Municipal, par M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR.

Absents : Mme LEFEBVRE Concetta, Conseillère Municipale (jusqu'à 15h25), Mme LECOEUR Anne, Conseillère Municipale (jusqu'à 16h36).

Secrétaire de séance : M. BIYOUKAR Lahoussaine.

Les conseillers présents, au nombre de 23, représentant le tiers des membres en exercice (en application du paragraphe IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 par dérogation à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales), le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

N° CM230921/04	OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS GRAND EST – ANNEE 2020 [Nomenclature « Actes » : 5.7 Intercommunalité]
----------------	---

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29, donnant compétence au Conseil Municipal pour régler les affaires de la Commune, et l'article L. 5211-39, relatif à la présentation, avant le 30 septembre, par le Président de l'établissement public de coopération intercommunale, du rapport d'activité de l'établissement au maire de chaque commune membre,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 59,

VU le décret n° 2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le rapport d'activité 2020 de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est,

CONSIDERANT que le Président d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale est tenu d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement,

CONSIDERANT qu'il revient au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport d'activité 2020 de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est,

~ Sorties de M. BIYOUKAR, M. GERBAUD, M. MALLET, Mme LEFEBVRE, Mme CÉDÉCIAS ~

~ Retours de M. MALLET, Mme LEFEBVRE, M. GERBAUD, M. BIYOUKAR, Mme CÉDÉCIAS ~

PREND ACTE du rapport d'activité de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est pour l'année 2020.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex ou par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant les formalités de rendu exécutoire.

Et ont signé MM. les membres présents,
pour extrait conforme,
le Maire,

Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis



Jean-Michel BLUTEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300779-20210923-CM230921-D04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2021

Affichage : 04/10/2021

Rendu exécutoire le 04/10/2021



Grand Paris Grand Est

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CLICHY-SOUS-BOIS · COUBRON · GAGNY · GOURNAY-SUR-MARNE · LE RAINCY
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS · LIVRY-GARGAN · MONTFERMEIL · NEUILLY-PLAISANCE
NEUILLY-SUR-MARNE · NOISY-LE-GRAND · ROSNY-SOUS-BOIS · VAUJOURS · VILLEMOMBLE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



—

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

ÉDITO

Xavier LEMOINE
Président de Grand Paris Grand Est

Créé le 1^{er} janvier 2016, Grand Paris Grand Est a, en 2020, développé de nouvelles actions innovantes pour les 401 104 habitants du territoire. Grâce à la mobilisation pleine et entière de l'ensemble des élus et des services, l'Établissement Public Territorial (EPT) porte aujourd'hui, en lien étroit avec ses 14 communes, des services publics de qualité contribuant à la qualité de vie de tous ses habitants.

Répondre à leurs besoins a constitué une priorité absolue de l'année 2020 marquée par une crise sanitaire sans précédent aux graves répercussions sociales et économiques. Face à cette situation inédite, les agents de Grand Paris Grand Est se sont engagés quotidiennement pour assurer la continuité du service public et protéger la santé des usagers : achat et distribution de 600 000 masques pour les habitants et le personnel des communes et de l'EPT, maintien de l'ouverture de certains sites pendant le confinement, maintien de la collecte des déchets et des autres services publics de proximité, accompagnement des entreprises...

Dans ce contexte, nous avons poursuivi, en 2020, des engagements forts, aux côtés de nos communes pour accompagner les associations, soutenir les acteurs économiques en difficultés et favori-

ser la transition écologique : versement d'aides aux entreprises, préparation du futur plan local d'urbanisme intercommunal et du plan climat air énergie et santé territorial, construction de deux nouvelles déchèteries, poursuite des chantiers d'assainissement, aide à l'habitat fragile, aux acteurs de la politique de la ville... Un ensemble d'engagements concrétisés à travers l'adoption d'un plan de relance territorial en septembre 2020.

L'année 2020 a également été marquée par la tenue des élections municipales dans un calendrier bouleversé par la crise sanitaire. Notre Conseil de territoire a été renouvelé de moitié avec l'arrivée de 40 nouveaux élus en juillet 2020. Le séminaire d'intégration des élus territoriaux, en septembre dernier, a été un moment fort et structurant pour échanger sur l'organisation, les compétences et les actions du Territoire. Il a permis de dessiner les fondements d'une vision commune du Territoire au sein de l'environnement métropolitain ainsi que de faire émerger et partager les premières orientations pour se projeter ensemble vers l'avenir. Il s'est concrétisé par une nouvelle gouvernance avec l'installation de 4 nouvelles commissions, de 14 groupes de travail thématiques entre élus et de la diffusion d'une infolettre interne après chaque Conseil de territoire.

Sur la base de cette coopération renforcée, nous mettrons tout en œuvre pour que 2021 soit une année de partage et de nouvelles avancées autour des actions prioritaires de Grand Paris Grand Est : soutenir financièrement la relance des investissements publics en lien avec l'État et le plan France Relance ; identifier les publics prioritaires et accompagner les entreprises afin de relancer l'activité et l'emploi sur le territoire ; accélérer les travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement pour réduire la pollution de la Marne ; moderniser les déchèteries et adopter le nouveau Schéma de collecte du Territoire ; poursuivre un plan de bataille écologique ambitieux à travers notamment l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal, le déploiement territorial du parcours de rénovation énergétique performante du pavillonnaire et la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie territorial (PACEt).

La publication de ce rapport d'activité est l'occasion pour moi de saluer le travail accompli par l'ensemble des élus de Grand Paris Grand Est, des communes du Territoire, des agents de l'EPT et de nos partenaires. Dans cette période difficile, l'engagement de toutes et tous au service de notre Territoire a été sans faille. Il se poursuivra en 2021.



SOMMAIRE

6	Un cadre de vie préservé
8	Un territoire attractif et dynamique
10	Une gouvernance coopérative avec les Villes du Territoire
11	Les compétences et l'organisation des services
12	Grand Paris Grand Est mobilisé pour faire face à la crise sanitaire
14	Une année en images
16	Prévention et gestion des déchets
20	Eau et assainissement
24	Déplacements et mobilités
28	Aménagement et urbanisme
32	Habitat, renouvellement urbain et politique de la ville
36	Développement économique
40	Emploi, formation et insertion
44	Dans les coulisses de Grand Paris Grand Est
44	Stratégie territoriale
47	Finances
48	Ressources humaines
50	Systèmes d'information
52	Affaires juridiques, commande publique et patrimoine



Bords de Marne

UN CADRE DE VIE PRÉSERVÉ

Situé entre Paris et la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, le territoire fait le lien entre métropole dense et ville périurbaine. Grand Paris Grand Est (GPGE) porte la vision d'une nouvelle urbanité, en faveur de la qualité de vie de tous ses habitants, dans le respect des identités locales, au sein d'une métropole mondiale attractive et dynamique.

Né le 1^{er} janvier 2016, Grand Paris Grand Est est l'un des 11 Établissements Publics Territoriaux (EPT) qui composent la Métropole du Grand Paris.

Le Territoire regroupe 14 communes de l'est de la Seine-Saint-Denis :

- › Clichy-sous-Bois (29 085 habitants) ;
- › Coubron (4 907 habitants) ;
- › Gagny (39 816 habitants) ;
- › Gournay-sur-Marne (6 939 habitants) ;
- › Le Raincy (14 903 habitants) ;
- › Les Pavillons-sous-Bois (24 057 habitants) ;
- › Livry-Gargan (45 221 habitants) ;
- › Montfermeil (27 325 habitants) ;
- › Neuilly-Plaisance (21 043 habitants) ;
- › Neuilly-sur-Marne (35 800 habitants) ;
- › Noisy-le-Grand (68 511 habitants) ;
- › Rosny-sous-Bois (46 220 habitants) ;
- › Vaujours (7 090 habitants) ;
- › Villemomble (30 187 habitants).

Superficie de 72 km²

Une population jeune



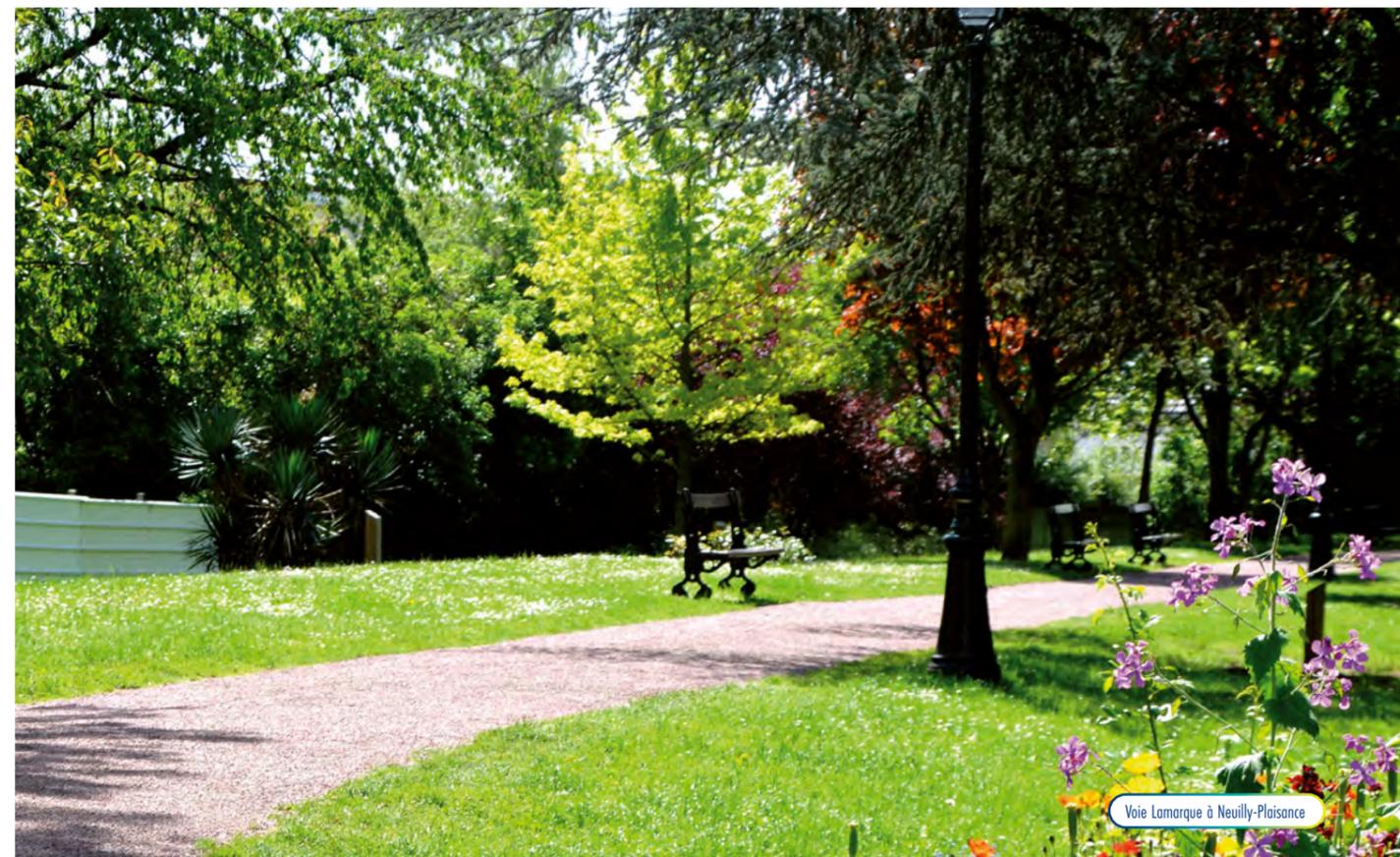
401 104 habitants



30 % des habitants ont moins de **20 ans**



Une croissance démographique liée au solde naturel



Une attractivité résidentielle

Grand Paris Grand Est est un territoire à dominante résidentielle : 70 % des surfaces bâties sont consacrées au logement. L'occupation du sol est largement marquée par le tissu pavillonnaire avec l'une des plus importantes proportions d'habitat individuel de la métropole (près de 35 % de maisons individuelles, contre 12,5 % en moyenne dans la Métropole du Grand Paris).

Nos 14 Villes comptent des quartiers historiques anciens et des quartiers pavillonnaires aux qualités architecturales et à l'identité affirmée. Un patrimoine moderne et contemporain contribue également à l'intérêt du territoire.

Des espaces naturels de qualité

Le milieu naturel et semi-naturel représente **15 %** du territoire.

S'étendant des bords de la Marne au sud au canal de l'Ourcq au nord, Grand Paris Grand Est est doté de nombreux espaces verts préservés : grandes

étendues boisées, parcs et zones naturelles en bord de canal ou de fleuve. Ils composent un cadre de vie recherché au sein de la Métropole du Grand Paris, avec des continuités écologiques offrant une biodiversité protégée.

Ses parcs et bois sont répartis sur tout le territoire :

- › le parc de la Poudrerie (**137 hectares**) ;
- › le Bois-Saint-Martin (**278 hectares**) ;
- › la forêt de Bondy (**141 hectares**) ;
- › le parc de la Haute-Île (**65 hectares**).

Ces espaces peuvent être reliés à vélo ou à pied grâce à des pistes cyclables et à la promenade de la Dhuis, longue de 27 km. Deux pistes cyclables longent les bords de la Marne et le canal de l'Ourcq, qui traversent le territoire.

UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET DYNAMIQUE

S'appuyant sur le dynamisme et la diversité des petites et moyennes entreprises, le territoire ne manque pas de projets d'aménagement et de développement, en dépit de la crise, avec à la clé la création de nouveaux emplois. L'offre de transports est également amenée à s'enrichir dès 2024 dans le cadre du Grand Paris Express.

Un territoire de mieux en mieux desservi



2 RER.



3 autoroutes.



60 lignes de bus.



2 lignes de tramway.

Les pôles d'activité majeurs et l'ensemble du territoire vont prochainement bénéficier de la mise en œuvre de plusieurs projets structurants, parmi lesquels :

- › le prolongement de la ligne 11 de métro ;
- › le prolongement de la ligne E du RER jusqu'à La Défense ;
- › le métro du Grand Paris Express (3 lignes et de nouvelles gares) ;
- › le T Zen 3 de Paris aux Pavillons-sous-Bois et Livry-Gargan.

Une économie diversifiée

Situé au carrefour des pôles de Paris, Roissy et Marne-la-Vallée, Grand Paris Grand Est regroupe :

- › plus de **30 000 entreprises** ;
- › **105 000** emplois ;
- › **30 %** d'artisans.

Porte d'entrée de l'aire métropolitaine, le territoire compte plusieurs pôles économiques attractifs :

- › les pôles d'échelle métropolitaine :
 - › **le pôle de Rosny-sous-Bois** structuré autour de l'A86, l'A3 et le RER E, et les lignes de métro 11 et 15 Est à venir, les centres commerciaux Domus et Rosny 2, les opérations d'aménagement Rosny Métropolitain et la ZAC Coteaux Beauclair ;
 - › **Noisy-le-Grand** structuré autour de l'A4 et des lignes du RER A et des métros à venir 11,

16 et 15 Sud. Sa dimension tertiaire est marquée par la présence de sièges sociaux au Mont d'Est. L'opération d'aménagement Maille Horizon Nord confortera cette position, avec 60 000 m² d'activités économiques supplémentaires ;

› **la polarité Nord** en cours de croissance avec le grand secteur de renouvellement urbain de Clichy-sous-Bois/Montfermeil qui peut s'appuyer sur la mise en service du tramway T4 depuis 2019 et son prolongement en 2020. La future gare du Grand Paris Express (métro 16), les Ateliers Médicis et la ZAC Cœur de ville à Montfermeil permettront le développement et le rayonnement de ce secteur à une échelle métropolitaine ;

› **le pôle métropolitain de Neuilly-sur-Marne** avec ses grands projets d'aménagement et d'ensembles urbains en cours de réalisation. Ce secteur, qui concentre des organismes de formation sanitaire et sociale (2 200 étudiants) et des établissements de santé importants (Ville Evrard et Maison Blanche), a pour ambition de devenir un pôle de formation régional et un pôle économique dans le secteur de la santé ;

› **les pôles d'échelle communale** : les centres urbains historiques (Le Raincy, Les Pavillons-sous-Bois, Villemombre, Gagny, Gournay-sur-Marne, Coubron, Vaujours, Neuilly-Plaisance) jouent un rôle de proximité et d'attractivité autour des fonctions résidentielles particulièrement importantes ;

› **les abords des ex-nationales** sont des lieux stratégiques de développement et d'aménagement économique (Chanzy, centre-ville de Livry-Gargan et Poudrerie Hochailles), en lien avec les projets de transports en commun (T Zen 3 et transport collectif en site propre sur la RN34).



UNE GOUVERNANCE COOPÉRATIVE AVEC LES VILLES DU TERRITOIRE

L'EPT compte 80 Conseillers territoriaux qui se réunissent environ une fois par mois pour définir les grandes orientations des politiques publiques. Le Bureau, composé des Maires des 14 communes, également Président et Vice-Présidents de Grand Paris Grand Est, se réunit deux fois par mois pour orienter et piloter l'action du Territoire.

Les élus membres du Bureau

L'année 2020 a été marquée par la tenue des élections municipales. Le Territoire a connu un renouvellement de ses instances territoriales – Conseil de territoire et Bureau – avec l'arrivée de nouveaux élus : plus de 50 % des Conseillers territoriaux n'avaient jamais exercé de fonction élective à l'échelle territoriale par le passé.

Chiffres-clés 2020

7 Conseils de territoire.

4 Bureaux délibératifs.

252 délibérations adoptées en Conseil de territoire (181) et en Bureau délibératif (71).

258 décisions du Président.

57 arrêtés du Président (hors arrêtés RH).

1 séminaire d'intégration avec l'ensemble des Conseillers territoriaux.



Xavier LEMOINE
Président de Grand Paris Grand Est
Maire de Montfermeil



Brigitte MARSIGNY
1^{ère} Vice-présidente en charge de l'urbanisme - Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Maire de Noisy-le-Grand
Conseillère régionale d'Île-de-France



Rolin CRANOLY
Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel
Maire de Gagny



Zartosht BAKHTIARI
Vice-président en charge du renouvellement urbain
Maire de Neuilly-sur-Marne



Dominique BAILLY
Vice-président en charge des politiques de prévention et de l'accès aux droits
Maire de Vaujours



Pierre-Yves MARTIN
Vice-président en charge des finances, de l'administration générale et de l'achat responsable
Maire de Livry-Gargan



Christian DEMUYNECK
Vice-président en charge des opérations d'aménagement
Maire de Neuilly-Plaisance



Éric SCHLEGEL
Vice-président en charge du logement - conférence intercommunale du logement
Maire de Goumny-sur-Marne



Jean-Michel BLUTEAU
Vice-président en charge de l'assainissement et du plan baignade
Maire de Villemomble
Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis



Katia COPPI
Vice-présidente en charge des transports et des mobilités
Maire des Pavillons-sous-Bois
Conseillère départementale de la Seine-Saint-Denis



Jean-Paul FAUCONNET
Vice-président en charge de la gestion et de la valorisation des déchets
Maire de Rosny-sous-Bois



Olivier KLEIN
Vice-président en charge des équipements sportifs, des Jeux Olympiques, de la formation, de l'emploi et de l'insertion
Maire de Clichy-sous-Bois



Jean-Michel GENESTIER
Vice-président en charge du développement économique
Maire du Raincy



Ludovic TORO
Vice-président en charge de la santé, de l'environnement, de la transition écologique et du Plan Climat Air Énergie territorial
Maire de Coubron
Conseiller régional d'Île-de-France

Un séminaire d'intégration des élus territoriaux pour ouvrir la nouvelle mandature

Le séminaire d'intégration des élus du Territoire pour la nouvelle mandature s'est tenu le 26 septembre 2020 à Magny-le-Hongre. Soixante-quatre Conseillers territoriaux – Maires, Maires-adjoints et conseillers municipaux –, issus des quatorze communes du Territoire, ont été réunis avec un triple objectif : faire connaissance entre élus, partager rapidement la même culture du Territoire (compétences, projets) et rencontrer ses cadres dirigeants, ainsi qu'échanger librement sur les atouts, les faiblesses et les enjeux stratégiques du territoire pour les mois et les années à venir.

LES COMPÉTENCES ET L'ORGANISATION DES SERVICES

7 compétences obligatoires confiées par la loi NOTRe du 7 août 2015 aux établissements publics territoriaux :

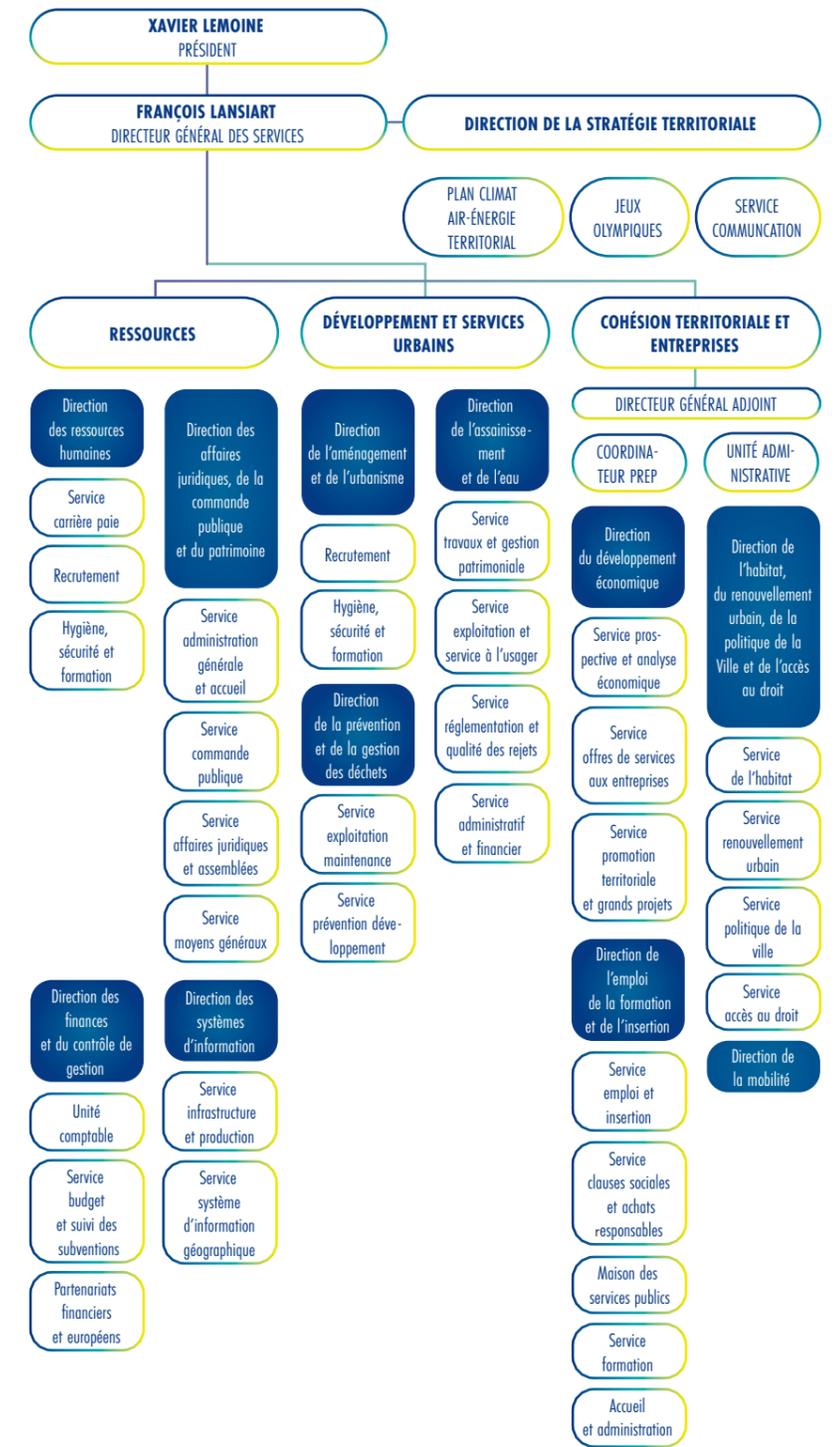
- la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés ;
- l'assainissement et l'eau ;
- la politique de la ville ;
- l'urbanisme (Plan local d'urbanisme intercommunal) ;
- le Plan Climat Air Énergie territorial ;
- l'emploi, la formation et l'insertion sur les Villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil ;
- l'accompagnement sur les clauses d'insertion.

2 compétences assorties d'un intérêt territorial confiées par les communes à GPGE :

- l'action sociale d'intérêt territorial. Ce dernier est reconnu pour la mise en œuvre des actions relevant de la politique de l'emploi et de l'insertion sur le territoire des communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil ; l'aménagement et gestion de la Maison des Services Publics ; l'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre et le suivi des clauses d'insertion ;
- la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt territorial. Ce dernier est reconnu pour les équipements à créer pour favoriser l'apprentissage de la natation.

3 compétences partagées avec la Métropole :

- l'aménagement ;
- le développement économique ;
- l'habitat.



GRAND PARIS GRAND EST MOBILISÉ POUR FAIRE FACE À LA CRISE SANITAIRE

Dès le début de la crise sanitaire, Grand Paris Grand Est s'est mobilisé pour **protéger la santé des habitants et de ses agents** et permettre la continuité du service public dans les meilleures conditions possibles.

Une forte mobilisation de l'EPT pour maintenir la continuité du service public

Un accompagnement matériel et humain au plus proche de la réalité des agents pendant la crise

- › **40** ordinateurs reconditionnés achetés par Grand Paris Grand Est auprès de deux acteurs de l'économie sociale et solidaire : Travailler et Apprendre Ensemble, Ecodair.
- › **70** agents équipés d'un ordinateur portable permanent et d'un VPN permettant l'accès à distance à toutes les ressources dématérialisées de l'EPT.
- › Création d'un **guide du télétravail**, d'une **infolettre hebdomadaire** et d'un **espace de conversation à distance** pour préserver les liens pendant le confinement.

Des actions fortes pour assurer la protection des agents et des habitants contre le virus

- › Achat de **600 000** masques lavables et réutilisables auprès d'entreprises françaises destinés aux habitants du territoire, au personnel des communes et de l'EPT.
- › Distribution d'un **kit de déconfinement** contenant 10 masques réutilisables, du gel hydroalcoolique, des lingettes désinfectantes ainsi qu'un guide à chaque agent de l'EPT.
- › Mise en place d'une **surveillance active** des sites de l'EPT pendant le premier confinement.
- › Installation d'**aménagements spécifiques** pour permettre le retour du personnel et du public dans des conditions optimales sur les différents sites de l'EPT lors du premier déconfinement.
- › Déploiement de prestations de désinfection sur les sites recevant du public.

Un plan de relance territorial ambitieux pour soutenir les plus fragiles et accompagner les entreprises

- › Pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, Grand Paris Grand Est s'est engagé dans la mise en œuvre d'un plan de relance territorial visant à accompagner les entreprises et les publics les plus en difficultés du territoire.
- › Adopté en septembre 2020, il consacre ainsi **25 M€** à des actions concrètes en faveur de la relance économique, la transition écologique et la rénovation des infrastructures parmi lesquelles figurent :
 - › un **soutien financier de 525 000 €** aux entreprises en difficulté à travers le Fonds résilience, aux côtés de la Région Île-de-France ;
 - › un plan d'investissement pour moderniser les **déchèteries du Territoire** ;
 - › la montée en puissance des investissements pour **l'assainissement** ;
 - › ou encore la mise en place d'un **fonds habitat** pour accompagner financièrement les travaux des copropriétés les plus fragiles.

Achat et distribution de masques aux communes du Territoire



UNE ANNÉE EN IMAGES



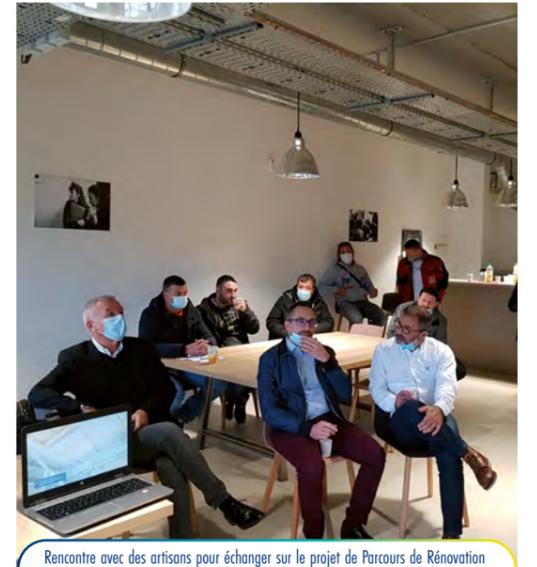
Visite avec la DG de l'immobilière 3F à Montfermeil



Fête de la Saint-Fiacre à Villemomble



Séminaire d'intégration des élus



Rencontre avec des artisans pour échanger sur le projet de Parcours de Rénovation Énergétique Performante du Pavillonnaire (PREP)



Comité de sélection des projets d'investissement territorial intégré pour la programmation européenne 2014-2020



Agent mobilisé sur le terrain pendant le confinement



Visite de la ville de Clichy-sous-Bois par les élus



Demos à Gagny



Inauguration du prolongement du T4 à Montfermeil, en présence du préfet de la région Île-de-France



Inauguration du Plateau à Montfermeil

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS



GRAND PARIS GRAND EST

Grand Paris Grand Est réalise :

- › la fourniture et la maintenance des contenants et bacs de poubelles ;
- › la collecte des déchets en porte-à-porte, en apport volontaire ;
- › l'exploitation d'un réseau de 7 déchèteries sur le Territoire ;
- › la collecte des déchets des services municipaux ;
- › le traitement des déchets ménagers et assimilés, des déchets des services municipaux et des déchets des marchés alimentaires ;
- › la gestion des études et des travaux des déchèteries-recycleries ;
- › la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de prévention.

FAITS MARQUANTS EN 2020

- › Réouverture de la déchèterie de Livry-Gargan et finalisation des travaux de la nouvelle déchèterie de Neuilly-sur-Marne.
- › Création de deux nouveaux outils de communication innovants : « Clic Info Déchets » (cartographie interactive) et la plateforme « Territoire réemploi ».
- › Création d'un guide sur la réduction des déchets pour aider les habitants à faire face à leur augmentation avec le déclenchement de la crise sanitaire.
- › Lancement d'une étude stratégique pour optimiser les services de collecte et préparer le futur marché public qui prendra effet en 2022.

CHIFFRES-CLÉS



169 419 tonnes
de déchets ménagers et assimilés collectés.



96 composteurs distribués
au grand public.



5 276 élèves sensibilisés
à la prévention et la gestion globale des déchets.



10 372 foyers sensibilisés
à la prévention et à la gestion globale des déchets.

HARMONISATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS

Les déchèteries assurent un service public permettant aux habitants d'évacuer les déchets non collectés en porte-à-porte, de réduire les dépôts sauvages, de favoriser le recyclage ou la valorisation des matières. Depuis mi-2018 les déchèteries, transférées par les Villes au Territoire, ont été mises en réseau pour faciliter l'accès des habitants à ce service public.

En 2020, la politique de modernisation et de création d'équipements a été poursuivie

Les travaux de remise aux normes de la déchèterie de Livry-Gargan – fermée au public pour des raisons de sécurité – ont abouti à sa réouverture en février 2020.

Le projet de création d'une déchèterie-recyclerie à Neuilly-sur-Marne a été finalisé en 2020. Ouvert aux habitants à compter de mars 2021, cet équipement remplit 4 fonctions : la collecte, la valorisation, la vente et la sensibilisation avec pour objectif de :

- › favoriser le recyclage et la valorisation de la matière, dans des conditions techniques et économiques innovantes ;
- › limiter la multiplication des dépôts sauvages ;
- › limiter les tonnages pris en charge lors de la collecte classique des ordures ménagères ;
- › redonner une seconde vie aux déchets avec comme axes privilégiés le réemploi et la réutilisation.

Dans la continuité de ces projets, un plan global de modernisation des déchèteries du territoire a été lancé en 2020. Un diagnostic technique a été réalisé afin d'analyser l'état des infrastructures existantes.

FOCUS - PLAN DE RELANCE TERRITORIAL

Le plan de relance territorial en appui de la modernisation des déchèteries du territoire

Parce qu'une meilleure prise en charge des déchets est indispensable au regard des impératifs environnementaux, 400 000 € ont été dédiés à des travaux de modernisation des déchèteries par le plan de relance territorial. Ce programme global d'amélioration a concerné, en 2020, 3 déchèteries et se poursuivra en 2021 sur les autres équipements pour un budget global évalué à 1,8 M€

UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

Sensibilisation à la prévention des déchets

Les agents de l'EPT ont sensibilisé une diversité de publics à la réduction et au tri des déchets :

- › 3 opérations d'ampleur en porte à porte ont permis de sensibiliser **8 364** foyers au tri des déchets ;
- › **106** classes ont été sensibilisées, soit **2 629** élèves de CM1 formés sur la gestion globale des déchets ; **23** interventions en centre de loisirs ont également été assurées pour **656** enfants ;
- › **1 991** élèves (primaires, collèges et lycées) ont plus spécifiquement été sensibilisés sur la gestion des déchets alimentaires dans le cadre de l'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires auprès des producteurs non ménagers initiées par le SYCTOM ;
- › **15** animations de stands lors de manifestations ont permis d'informer **1 067** personnes sur différents thèmes : consignes de tri, compostage, gestion des encombrants et des déchets végétaux ;

Diffusion d'un guide pratique sur la réduction des déchets pour accompagner les habitants en temps de confinement

Pendant le confinement, une augmentation importante et inédite de la production de déchets végétaux et des encombrants a été constatée auprès des habitants qui ont été nombreux à entreprendre des activités de jardinage. Afin d'accompagner les habitants dans la prévention, l'évitement et l'évacuation de ces déchets, Grand Paris Grand Est a diffusé en 2020 un guide pratique sur la réduction des déchets à l'accueil des services publics municipaux et territoriaux.

- › les conseillers prévention déchets se sont également présentés chez les habitants pour leur donner les consignes et éviter les refus de tri.

Face à la crise sanitaire et à ses conséquences, l'unité conduite du changement s'est appuyée sur tous les moyens de communication dématérialisée possibles afin de continuer à sensibiliser les usagers à la gestion globale des déchets : réseaux sociaux, newsletters des Villes, réseau de référents...

AMÉLIORATION DES CONSIGNES DE TRI ET OPTIMISATION DES PRESTATIONS

Réemploi et valorisation des flux de déchets

En 2020, les outils de communication ont été améliorés. Grand Paris Grand Est a poursuivi ou lancé des applications numériques innovantes permettant de faciliter le tri et le réemploi des déchets :

- › **Clic Info Déchets**, une carte dynamique permettant aux usagers, de connaître, en quelques clics, les jours de collecte et de géolocaliser les points d'apports volontaires du Territoire ;
- › **Territoire Réemploi**, une plateforme de dons et d'échanges entre habitants du territoire

Pour diminuer le gisement des déchets papier, Grand Paris Grand Est a créé son propre « Stop Pub », aujourd'hui disponible dans toutes les mairies du Territoire et sur le site Internet de l'EPT.

Grand Paris Grand Est contribue également à la valorisation de différents flux de déchets (ferraille, bois, carton, déchets végétaux) par l'intermédiaire de ses marchés de traitement. Pour la valorisation des emballages recyclables (papier, carton, verre), des objets encombrants et du contenu bennes tout-venant des déchèteries, Grand Paris Grand Est fait appel au SYCTOM. En 2020, le confinement

des populations à leur domicile a participé à l'augmentation des tonnages des ordures ménagères prises en charge par le Territoire.

Optimisation des services de collecte des déchets

En 2020, Grand Paris Grand Est a lancé une étude pour optimiser techniquement et financièrement les services de collecte entre les Villes à l'échelle du Territoire. L'étude envisage différents schémas de collecte, des stratégies différenciées selon les flux et la typologie d'habitat et les perspectives à venir pour l'élaboration du nouveau marché de collecte en 2022. Ce travail constitue un outil d'aide à la décision entre les Villes pour assurer l'adhésion et la pérennité d'un nouveau service à mettre en œuvre.

L'année 2020 a également permis de poursuivre, avec le SYCTOM, l'expérimentation de la collecte et du traitement des biodéchets dans certaines écoles, collèges, lycées et un marché.

Poursuite des actions de l'appel à projets CITEO

Grand Paris Grand Est est lauréat de l'appel à projets de CITEO (entreprise spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques). Dès janvier 2019, les actions de l'appel à projets CITEO ont été déployées. Elles se sont poursuivies en 2020 sur 3 volets :

- › mise en place des extensions des consignes de tri à l'ensemble des emballages sur les 5 communes ne bénéficiant pas encore de ce service : Gagny, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand et Rosny-sous-Bois ;
- › amélioration de la desserte sur des zones non ou mal équipées ;
- › optimisation de la collecte de proximité avec l'installation en 2020 de 21 bornes à verre aériennes supplémentaires à Neuilly-sur-Marne et 13 à Livry Gargan.

CAP SUR 2021

Un plan global de modernisation des déchèteries du territoire avec :

- › la poursuite des travaux de rénovation et de sécurisation des déchèteries ;
- › la mise en place de zones de réemploi dans les déchèteries ;
- › les travaux de sécurisation pour la réouverture de la déchèterie de Villemomble.

Un renforcement du service de proximité de collecte des déchets ménagers avec :

- › le renouvellement des points d'apport volontaire ;
- › l'acquisition de nouveaux bacs pour les habitants ;
- › l'extension de la collecte de biodéchets dans certains établissements scolaires et marchés.



EAU ET ASSAINISSEMENT

GRAND PARIS GRAND EST

- assure la collecte des eaux usées et pluviales sur le territoire et leur évacuation vers les réseaux situés en aval ;
- gère le réseau d'assainissement territorial ;
- réalise le contrôle des raccordements au réseau public ;
- sensibilise les Villes, les usagers et les Directions opérationnelles de l'EPT pour une meilleure gestion des eaux pluviales.

CHIFFRES-CLÉS

TRAVAUX ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE



22 marchés publics notifiés
(travaux de maîtrise d'œuvre, d'études).



18 opérations de travaux
réceptionnées en 2020.



50,5 km de linéaire
de réseau curés. **5 km** de réseau réhabilités, **2,1 km** de réseau d'eaux usées créés, 15 319 avaloirs curés.



75 parcelles
mises en conformité.

FAITS MARQUANTS EN 2020

- Poursuite de la mise en conformité des réseaux d'assainissement de parcelles privées afin de réduire la pollution du milieu naturel.
- Lancement de la consultation sur le Schéma directeur de l'assainissement.
- Augmentation du volume de travaux d'investissement.
- Enrichissement de la base de données en ligne et perfectionnement de la carte interactive qui renseigne le patrimoine du réseau d'assainissement.

CONTRÔLE ET APPLICATION DU RÈGLEMENT D'ASSAINISSEMENT



216 contre-visites
réalisées à la suite de travaux de mise en conformité.



189 autorisations
de déversement émises.



3 571 enquêtes
de raccordement effectuées.



123 avis
relatif à des demandes d'autorisations d'urbanisme délivrés.



Chantier rue du Contrat et Jean-Baptiste-Clément à Coubron



UNE GESTION OPTIMISÉE DU RÉSEAU

Afin d'améliorer la collecte des eaux usées et pluviales et la gestion du réseau d'assainissement territorial, la Direction de l'assainissement et de l'eau mène les actions suivantes :

Réalisation de travaux d'investissement :

- › réhabilitation du réseau d'assainissement ;
- › création de nouveaux réseaux ;
- › réalisation d'études stratégiques, patrimoniales, sur la connaissance ou le fonctionnement des ouvrages, via notamment la réalisation d'un Schéma directeur et l'élaboration d'un plan de réduction des rejets d'eaux usées dans la Marne.

En 2020, si la crise sanitaire a interrompu la réalisation des travaux d'investissement et les contrôles de conformité entre mars et mai, ils ont pu reprendre dès le mois de juin sur l'ensemble du territoire.

Entretien du réseau :

- › curage et entretien préventif des canalisations, des ouvrages d'engouffrement et des postes de refoulement ;
- › dératification du réseau ;
- › interventions curatives afin de faire face à un dysfonctionnement repéré ;
- › contre-visites des propriétés diagnostiquées non conformes.

Le réseau d'assainissement territorial de collecte des eaux usées et pluviales du territoire est composé de plus de 1 000 km de canalisations et d'ouvrages annexes : 49 bassins de régulation, 40 postes de relèvement-refoulement, 12 postes anti-crue, regards, grilles et avaloirs, etc. L'entretien du réseau d'assainissement est organisé en 5 secteurs. Les agents responsables des secteurs situés au nord du Territoire (Coubron, Vaujours, Clichy-sous-Bois, Montfermeil, Pavillons-sous-Bois, Livry Gargan, Le Raincy, Villemonble, Gagny) sont basés à Clichy-sous-Bois. Les autres agents de la Direction travaillent au siège de l'EPT, à Noisy-le-Grand.

Des acteurs complémentaires

En matière de production et de distribution d'eau potable, Grand Paris Grand Est est adhérent depuis 2017 au Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF). Les 14 communes sont principalement alimentées en eau potable par l'usine de Neuilly-sur-Marne qui fournit chaque jour en moyenne 269 000 m³ d'eau à environ 1,68 million d'habitants de l'est de la banlieue parisienne. La commune de Noisy-le-Grand est alimentée par l'eau de la Seine en provenance de l'usine de Choisy-le-Roi. Depuis le 1^{er} janvier 2011, les missions du service public de l'eau sont réalisées dans le cadre d'un contrat de délégation de service public dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2022, conclu par le SEDIF avec Veolia Eau d'Île-de-France. Le transport et l'épuration des eaux usées et pluviales sont assurés par le Département de Seine-Saint-Denis et le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne.

Pendant le premier confinement, les interventions curatives suite à des dysfonctionnements et les opérations d'entretien préventif ont été poursuivies, grâce à la pleine mobilisation des agents sur le terrain pour assurer leur suivi.

Instruction des demandes :

- › instruction des certificats de conformité de raccordement au réseau d'assainissement (lors de ventes immobilières) et des attestations (à partir du 01/11/20) ;
- › promotion et accompagnement pour la mise en œuvre de techniques intégrées de gestion des eaux pluviales ;
- › instruction de la partie relative à l'assainissement des dossiers de demandes d'autorisations d'urbanisme ;
- › instruction des demandes de création de branchement ;
- › suivi des rejets non domestiques ;
- › suivi des rejets d'eaux d'exhaure.

DES PROJETS AMBITIEUX ENGAGÉS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU

L'année 2020 a permis de :

- › mettre en conformité les réseaux d'assainissement de parcelles privées afin de réduire la pollution du milieu naturel (75 mises en conformité, dont 25 parcelles qui rejetaient leurs eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales) ;
- › lancer la consultation sur le Schéma directeur de l'assainissement afin de disposer d'une vision globale du patrimoine et des problématiques ;
- › augmenter le volume de travaux d'investissement ;
- › poursuivre la constitution d'une base de données avec une solution en ligne qui permet aux agents de consulter les données du patrimoine d'assainissement ;
- › réaliser des levés de taux d'encrassement des réseaux, permettant de cibler les campagnes de curage dans les secteurs nécessitant des interventions.

FOCUS - PLAN DE RELANCE TERRITORIAL

La rénovation des réseaux d'assainissement au cœur du plan de relance territorial

La crise sanitaire a révélé, avec plus d'acuité encore, le besoin de disposer de services publics de qualité et d'infrastructures performantes et renouvelées. La place croissante des enjeux environnementaux – stress hydrique, pollution de l'eau et des sols – ajoute, elle aussi, à la nécessité d'adopter des mesures concrètes pour moderniser les infrastructures. Dans ce contexte, le plan de relance territorial a prévu une enveloppe de **19 M€ d'investissements sur les réseaux d'assainissement en 2020**.

CAP SUR 2021

- › Engagement du plan d'action pour la résorption des rejets des eaux polluées dans la Marne avec une expérimentation de maîtrise d'ouvrage publique sur domaine privé. Une forte mobilisation des partenaires est prévue pour soutenir ce projet ambitieux dont le montant des investissements est évalué à 220 M€.
- › Engagement du Schéma Directeur d'assainissement avec, en phase 1, de nombreuses investigations sur les ouvrages du Territoire afin de consolider les données du patrimoine.
- › Poursuite et optimisation de l'entretien du réseau et des ouvrages annexes.
- › Poursuite de la réhabilitation du patrimoine existant notamment dans les secteurs desservis par des réseaux unitaires.
- › Création de réseaux d'eaux usées dans les rues qui en sont dépourvues.
- › Poursuite d'opérations de dévoilement des réseaux pour permettre la réalisation de projets de transport (Grand Paris Express).

Le renforcement des partenariats

En 2020, la communication a été renforcée :

- › l'EPT est en contact régulier avec l'ensemble des services techniques communaux et anime **un club des services techniques** des Villes qui permet un partage optimal des informations sur les réseaux. En 2020, deux rencontres ont été organisées ;
- › la Direction réalise **des actions de sensibilisation des usagers, des Villes et des Directions opérationnelles** de l'EPT. Elle promeut dans ce cadre une gestion des eaux pluviales à la source afin d'assurer une meilleure protection de l'environnement ;
- › la Direction intervient également en lien étroit avec ses partenaires dans le domaine de l'assainissement : le Département de la Seine-Saint-Denis, le Département du Val-de-Marne, le SIAAP (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne), la DRIEAT (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des Transports d'Île-de-France), l'agence de l'eau et les structures porteuses des SAGE (Schémas d'aménagement et de gestion des eaux). **Le Territoire a renforcé en 2020 sa coopération avec le Département de la Seine-Saint-Denis en signant une convention-cadre de partenariat.**



DÉPLACEMENTS ET MOBILITÉ

Gare de Noisy-le-Grand



GRAND PARIS GRAND EST

- › pilote des études de mobilité et de transports portant sur le territoire d'au moins deux communes ;
- › élabore un plan local de déplacement ;
- › promeut et suit les grands projets de transports.

CHIFFRES-CLÉS



2 lignes de RER
(A et E).



1 ligne de tramway
(T 4).



3 grands axes
(A3, A4, A86).



2 routes (ex) nationales
(RN3, RN304).

FAITS MARQUANTS EN 2020

- › Mise en service du prolongement du tramway T4 jusqu'à l'hôpital de Montfermeil.
- › Mise en œuvre de la restructuration des réseaux de bus associés au prolongement du T4.
- › Lancement d'une étude afin de faire valoir des objectifs d'aménagement des espaces publics aux côtés du volet transport du « Bus bords de Marne » sur l'ex-RN34.
- › Suivi du calendrier de réalisation des lignes 15 et 16 du Grand Paris Express : première pose de voie à la gare de Noisy-Champs (ligne 15 Sud) en février, participation aux instances organisées par la Société du Grand Paris.
- › Poursuite de la réflexion sur l'organisation des espaces autour du pôle de la future gare du Grand Paris Express de Clichy-sous-Bois/Montfermeil afin de faciliter l'intermodalité.
- › Lancement par Île-de-France Mobilités de la procédure de mise en concurrence globale des réseaux de bus sur notre territoire.

LE SOUTIEN DES GRANDS PROJETS DE TRANSPORTS URBAINS

Les difficultés de mobilité sont nombreuses sur le territoire. Afin d'améliorer durablement les conditions de déplacement des habitants, Grand Paris Grand Est assure des actions de suivi et de soutien à la réalisation de projets structurants.

Suivi des grands projets de transports

• Grand Paris Express

Le Territoire est concerné par l'arrivée des lignes : **15 Est** (Rosny-sous-Bois, horizon 2030), **15 Sud** (Noisy-Champs, horizon 2025) et **16** (Sevran-Livry, Clichy-Montfermeil, horizon 2025 et Noisy-Champs, horizon 2028-2030). L'enjeu pour l'EPT est d'œuvrer pour contribuer à leur mise en œuvre dans le respect des coûts et des calendriers pré-définis et en facilitant leur coordination. Une attention particulière est portée à la restructuration des ré-

seaux de bus qui devra accompagner l'arrivée des lignes du Grand Paris Express, ainsi qu'à la stratégie à mener pour le « dernier kilomètre ».

En 2020, les actions de Grand Paris Grand Est :

- › suivi des calendriers de réalisation suite à la reprise des chantiers après les arrêts dus à la crise sanitaire ;
- › participation aux instances organisées par la Société du Grand Paris : comité de pilotage et conférences de ligne ;
- › participation et suivi de l'étude de pôle Noisy-Champs ;
- › poursuite des réflexions sur l'étude de pôle Clichy-Montfermeil avec l'organisation des espaces autour de la future gare.

Grand Paris Grand Est et les Villes de son Territoire sont restés fortement mobilisés en 2020 auprès des acteurs institutionnels pour que les lignes du

Grand Paris Express soient réalisées dans les calendriers attendus afin de répondre aux attentes fortes des habitants et des usagers.

- **Prolongement du métro 11 à Rosny-Bois-Perrier**

- › Participation au comité permanent du Pôle de Rosny-Bois-Perrier.
- › Participation au comité de mise en place d'une mission de pilotage par la Ville de Rosny-sous-Bois pour la mise en œuvre des chantiers sur le pôle de Rosny-Bois-Perrier.
- › Interpellation du préfet de la Région Île-de-France pour la mise en œuvre du prolongement de la ligne 11 entre Rosny-Bois-Perrier et Noisy-Champs.

- **Ligne T4**

- › Participation au Comité territorial organisé par la SNCF et Île-de-France Mobilités.
- › Participation au Comité de travaux mensuel organisé par la SNCF.

- **T Zen 3 (Porte de Pantin – station Gargan)**

- › Participation aux comités de pilotages organisés par le Conseil départemental 93.
- › Participation aux échanges entre la ville des Pavillons-sous-Bois, Île-de-France Mobilités et la RATP sur la conversion du centre opérationnel bus au GNV.
- › Lobbying auprès d'Île-de-France Mobilités et du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis pour la reprise des études préalables du prolongement à Vaujours indispensables pour améliorer l'offre de transport sur le territoire.

- **Projet Bus Bords de Marne**

- › Participation aux comités technique et au comité de suivi organisés par Île-de-France Mobilités pour la validation du dossier d'objectifs et de caractéristiques principales (DOCP).
- › Lancement d'une étude afin de faire valoir des objectifs d'aménagement des espaces publics aux côtés du volet transport du bus « bords de Marne » sur l'ex-RN34.

- › Participation à la concertation « Bords de Marne » lancée par Île-de-France Mobilités afin de faire valoir les besoins en termes de partage de l'espace public et d'intermodalité.

- **Devenir du boulevard périphérique parisien**

- › Participation aux ateliers organisés par la ville de Paris sur le devenir du boulevard périphérique, avec pour objectif de porter les enjeux du Territoire sur la nécessité pour nos habitants d'utiliser leur voiture dans l'attente d'un développement important des transports en commun.

Les transports et la mobilité au quotidien

- › Lancement par Île-de-France Mobilités de la procédure de mise en concurrence des réseaux de bus sur notre territoire : Grand Paris Grand Est participe à la définition des besoins de déplacement à l'horizon de la mise en concurrence, en lien avec les Villes du Territoire.
- › Pilotage du bureau d'étude pour la finalisation des travaux du prolongement du T4 à l'hôpital de Montfermeil.
- › Participation avec les villes concernées, Île-de-France Mobilités et les opérateurs aux études d'adaptation de l'offre de bus sur le Territoire.

Un nouveau prolongement du tramway T4 jusqu'à l'hôpital de Montfermeil

Depuis le 31 août 2020, la prolongation du tramway T4 jusqu'à l'hôpital de Montfermeil est en service. Cette nouvelle section a été inaugurée le 5 septembre 2020. Elle permet aux habitants de Clichy-sous-Bois et Montfermeil de se rendre directement aux gares RER de Bondy et d'Aulnay-sous-Bois. Depuis décembre 2020, la fréquence du tramway T4 est de 7 minutes en heure de pointe. Cette évolution s'est accompagnée d'une restructuration des lignes de bus du secteur.

FOCUS - PLAN DE RELANCE TERRITORIAL

Un soutien renforcé pour le développement du vélo sur le territoire grâce au plan de relance territorial

Les enjeux sanitaires ont mis en exergue la nécessité d'accélérer la transition écologique de nos territoires. À cette fin, parce que le développement des mobilités douces est un enjeu majeur de réduction des GES, Grand Paris Grand Est a décidé de renforcer le développement du vélo sur son territoire. 2020 a ainsi marqué la préfiguration d'une étude relative à l'opportunité de réaliser des jonctions de pistes cyclables intercommunales. Celle-ci précède le lancement de deux démarches ambitieuses : l'élaboration d'un Schéma cyclable intercommunal et d'un Plan local de mobilité.



CAP SUR 2021

- › Finalisation de l'étude d'aménagement des espaces publics aux côtés du volet transport du bus « bords de Marne » sur l'ex-RN34.
- › Poursuite de la mobilisation de Grand Paris Grand Est pour obtenir le prolongement de la ligne 11 jusqu'à Noisy/Champs.
- › Finalisation de l'étude sur les opportunités de réalisation de jonctions de pistes cyclables intercommunales en préfiguration du lancement du Schéma cyclable territorial.
- › Suivi du démarrage des travaux de la première tranche du T Zen 3 et des études préalables pour le prolongement à Vaujours du T Zen 3.
- › Suivi des travaux du Grand Paris Express et participation aux instances organisées par la Société du Grand Paris.

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

GRAND PARIS GRAND EST

- › définit et conduit l'ensemble des procédures de planification urbaines relatives aux PLU communaux, au Plan local d'urbanisme intercommunal et au Règlement local de publicité intercommunal ;
- › accompagne les communes dans le développement de leur territoire par des études répondant à leurs attentes et tendant vers un urbanisme d'anticipation environnementale qui intègre un socle écologique préalable au projet urbain ;
- › poursuit le pilotage d'opérations d'aménagement en lien étroit avec les communes qui les ont initiées.

FAITS MARQUANTS EN 2020

- › Réalisation du diagnostic du PLUI, de l'état initial de l'environnement et lancement du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).
- › Réalisation du diagnostic du Règlement Local de Publicité intercommunal.
- › Finalisation des dossiers de consultation et lancement de 4 études stratégiques en matière d'aménagement dans plusieurs Villes du Territoire.
- › Élaboration et signature de conventions de cofinancement avec l'EPFIF pour 150 000 €.
- › Poursuite de la première phase des travaux du Parc naturel du plateau d'Avron et engagement de la seconde phase à travers les procédures d'acquisitions foncières.

CHIFFRES-CLÉS



4 documents structurants élaborés dans la démarche du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) :

le diagnostic, l'état initial de l'environnement, le récolement des PADD communaux, la synthèse du récolement des dispositions réglementaires et des zonages des PLU.



8 procédures de modification de Plan local d'urbanisme approuvées ou engagées.



5 études urbaines d'envergure lancées ou poursuivies.



14 opérations d'aménagement poursuivies.



Esplanade de la commune de Paris à Noisy-le-Grand

DES DOCUMENTS D'URBANISME INTERCOMMUNAUX STRATÉGIQUES

Élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal

En lien étroit avec ses 14 Villes, Grand Paris Grand Est est engagé dans l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal depuis 2018. Cette démarche ambitieuse s'est concrétisée en 2020 par :

- › l'achèvement en janvier 2020 du cycle de 5 ateliers préparatoires au diagnostic territorial, en collaboration avec l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR), qui a réuni élus et services administratifs sur des thématiques structurantes pour le territoire ;

- › la formalisation d'un document de synthèse du récolement des zonages et des dispositions réglementaires des PLU communaux, publié en septembre 2020 sur le site de Grand Paris Grand Est ;
- › la réalisation du rapport de présentation du PLUI et de l'état initial de l'environnement ;
- › la signature d'une Convention avec l'Institut Paris Région (IPR) pour un accompagnement de la phase d'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLUI.

Évolution des documents d'urbanisme communaux

- › Approbation par le Conseil de territoire de 3 procédures d'évolution de documents d'urbanisme communaux pour les Villes de Neuilly-Plaisance, Rosny-sous-Bois et Montfermeil.

- › Engagement de 5 autres procédures d'évolution de PLU communaux pour les Villes de Montfermeil, Vaujours, Clichy-sous-Bois, Neuilly-sur-Marne et Neuilly-Plaisance.
- › Numérisation et mise en ligne sur le géoportail de l'urbanisme de l'ensemble des 13 PLU communaux en vigueur.

Au total, ces procédures ont donné lieu en 2020 à la réalisation de 3 enquêtes publiques et 2 mises à disposition du public. 3 périmètres d'étude, portant sur certains secteurs de Rosny-sous-Bois et de Montfermeil ont, de plus, été approuvés par le Conseil de territoire.

Élaboration du Règlement local de publicité intercommunal

- › Production du diagnostic du RLPI (bureau d'étude Even Conseil), sur la base des échanges techniques réguliers avec les communes.
- › Travail sur l'élaboration des orientations du RLPI en collaboration avec les communes.

DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT STRUCTURANTES ET DE NOMBREUX PROJETS ENGAGÉS

Poursuite du transfert d'opérations d'aménagement

Grand Paris Grand Est est devenu, depuis le 1^{er} janvier 2018, l'autorité compétente pour poursuivre la réalisation des opérations d'aménagement préalablement engagées. Les droits et obligations des communes, au titre des concessions d'aménagement, ont été transférés à l'EPT. L'année 2020 a été marquée par la poursuite et la finalisation des avenants de transfert des opérations initiées par les communes pour deux projets plus particulièrement :

- › depuis 2019, l'opération Noisy-Est pôle Gare à Noisy-le-Grand est devenue d'intérêt métropolitain. Après un passage en Conseil de territoire en 2020, le transfert de l'opération entre les parties sera finalisé en 2021 ;
- › l'opération de la ZAC Montauban à Coubron a été clôturée. Une convention de surveillance et d'interventions foncières a été signée avec la SAFER pour permettre la préemption des terrains de la ZAC située en zone agricole ou naturelle du PLU. Un partenariat a également été noué avec l'Agence des Espaces Verts (AEV) de la Région Île-de-France. Une convention d'intervention foncière entre l'EPT, l'EPFIF et la Ville de Coubron a été envisagée et devrait être signée en 2021.

13 opérations poursuivies en 2020

- › 8 Zones d'aménagement concerté (ZAC) : Mare-Huguet et Coteaux Beauclair (Rosny-sous-Bois) ; Maison Blanche (Neuilly-sur-Marne) ; Bas-Heurts, Île de la Marne, Maille Horizon Nord, et Clos d'Ambert (Noisy-le-Grand) ; Cœur de ville (Montfermeil).
- › 3 concessions d'aménagement (hors ZAC) : Esplanade de la commune de Paris (Noisy-le-Grand), rénovation urbaine (Pavillons-sous-Bois), restructuration du centre-ville (Montfermeil).
- › 1 opération d'aménagement de parc en régie : le parc du plateau d'Avron (Rosny-sous-Bois).
- › 1 opération de restructuration urbaine conduite en régie : la copropriété dégradée du 21 rue des 2 Communes (Rosny-sous-Bois).

Les ZAC de Noisy-le-Grand et de Rosny-sous-Bois sont éligibles à la subvention régionale des 100 quartiers innovants et écologiques et ont fait l'objet de demandes d'acomptes auprès de la

Région. La ZAC Coteaux Beauclair de Rosny et la ZAC Maison Blanche de Neuilly-sur-Marne ont été éligibles au niveau 2 de la labellisation Écoquartier de l'État.

Études d'aménagement engagées ou poursuivies

- › Lancement d'une étude plan-guide sur le centre-ville élargi de Montfermeil abordée sous le prisme de l'anticipation environnementale (mars 2020).
- › Lancement d'une étude plan-guide à Gagny afin de penser le développement de la commune à l'horizon 2040-2050 (octobre 2020).
- › Étude de définition des invariants d'aménagement de l'espace public sur l'ex-RN 34 en vue de l'insertion du futur TCSP (Bus Bords de Marne).
- › Poursuite de l'étude de valorisation des ex-emprises de l'A 103 afin d'analyser le potentiel écologique de ce linéaire appartenant à 75 % à l'État et laissé en friches depuis près de 40 ans.
- › Poursuite de l'étude Rosny-Métropolitain – secteur Grand Pré fondée sur l'anticipation environnementale et le bioclimatisme urbain.

FOCUS - PLAN DE RELANCE TERRITORIAL

Un nouveau parc au cœur du plateau d'Avron

Avec la période de confinement, la limitation des déplacements et le développement du télétravail ont révélé le rôle essentiel joué par les espaces du quotidien. Dans un territoire doté d'une forte densité d'espaces verts et de zones pavillonnaires, Grand Paris Grand Est a ainsi priorisé, dans son plan de relance, la finalisation des travaux du parc du plateau d'Avron à Rosny-sous-Bois. D'une superficie de 15 ha, ce parc comprend un espace ouvert au public et un réservoir de biodiversité classé en zone « Natura 2000 » qui s'intègre parfaitement au site naturel de 76,5 ha à Rosny-sous-Bois et Neuilly-Plaisance. Les travaux se sont poursuivis en 2020 malgré de nombreux jours d'intempéries, et la période de crise sanitaire, en vue de l'ouverture de la 1^{re} tranche en 2022.

CAP SUR 2021

- › Élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), document structurant du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et démarrage de la phase d'élaboration des Orientations d'Aménagement et de Programmation et du Règlement/zonage.
- › Arrêt du projet de Règlement local de publicité intercommunal (RLPI).
- › Finalisation des travaux de la 1^{re} tranche du parc du plateau d'Avron (ouverture au public, début 2022) et préparation de la 2^{de} phase des travaux du parc.
- › Poursuite et lancement de nouvelles études d'aménagement et de développement urbain dans plusieurs Villes du territoire (ex : opération Ville-Evrard à Neuilly-sur-Marne).

HABITAT, RENOUVELLEMENT URBAIN ET POLITIQUE DE LA VILLE

GRAND PARIS GRAND EST

L'EPT se mobilise pour l'amélioration des conditions de vie, l'attractivité résidentielle et la réduction des disparités territoriales, en s'appuyant sur trois compétences :

- › les politiques publiques de l'habitat ;
- › le renouvellement urbain ;
- › la politique de la ville et l'accès au droit.

FAITS MARQUANTS EN 2020

- › Lancement du diagnostic habitat privé à l'échelle de l'ensemble des communes du territoire.
- › Création d'un fonds habitat privé doté de 300 000 € par le plan de relance territorial.
- › Engagement de l'ensemble des Villes du Territoire sur le Parcours de rénovation énergétique performante du pavillonnaire (PREP).
- › Renouvellement urbain : signature de la convention territoriale, de la convention du quartier de Clichy-sous-Bois et réalisation de la 1^{re} revue de projet territoriale.
- › Lancement du Comité territorial numérique et d'une mission d'évaluation des besoins numériques des habitants des QPV (N-Cligne).

CHIFFRES-CLÉS



5 dispositifs conventionnés avec l'ANAH permettent l'accompagnement de 28 copropriétés privées (environ 3 000 logements).



600 M€ d'investissement programmés pour les opérations conventionnées ANRU, dont **313** pour la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux démolis (**1 975** logements à démolir et à reconstituer, **2 133** ménages à reloger).

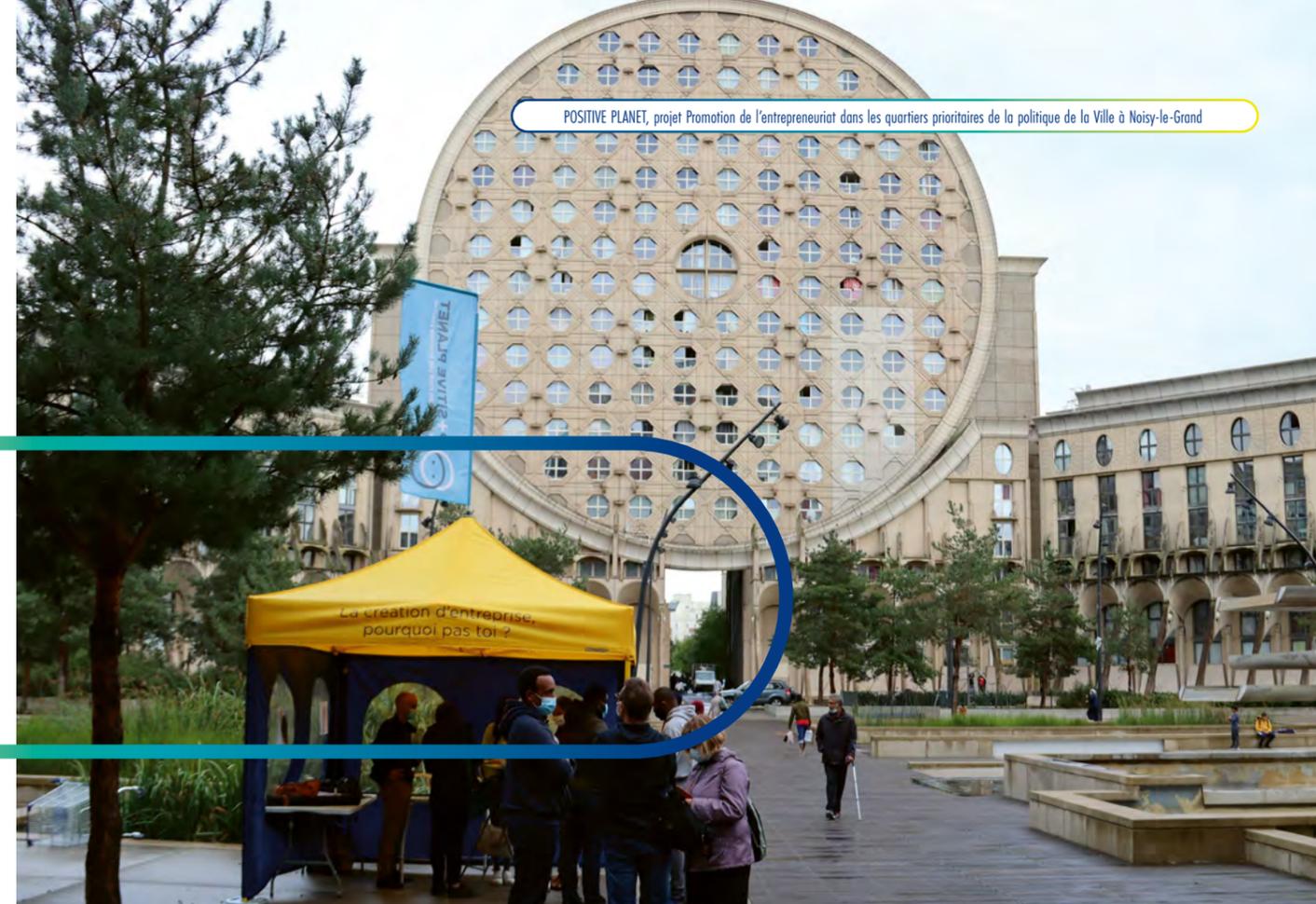


368 projets financés dans les **11** quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, soit 114 associations soutenues, pour **4 784 325 €** grâce aux enveloppes cibles et aux crédits exceptionnels alloués par les plans de relance de l'État et du Territoire.



2 équipements dédiés à l'accès au droit et à la justice à Clichy-sous-Bois et à Noisy-le-Grand (ouverts depuis avril 2019) et une intervenante sociale au commissariat de Clichy/Montfermeil : plus de 14 000 personnes accueillies, près de 70 % de femmes.

POSITIVE PLANET, projet Promotion de l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville à Noisy-le-Grand



UNE POLITIQUE DE L'HABITAT EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE VIE ET DU RESPECT DES IDENTITÉS LOCALES

Animation de la Conférence intercommunale du logement (CIL) : cette instance de gouvernance partenariale définit et suit les objectifs en matière d'attribution de logements sociaux pour une meilleure mixité. En 2020, les travaux de la CIL se sont poursuivis, avec l'ensemble des parties prenantes : collectivités, bailleurs sociaux, réservataires de logements sociaux, maîtres d'ouvrage d'insertion et représentants d'usagers et d'associations.

Participation aux Conventions d'utilité sociale (CUS) : La Direction a animé le travail d'association de l'EPT et des communes aux CUS élaborées par les bailleurs sociaux. Ces documents constituent le cadre contractuel, défini avec l'État pour 6 ans, fixant la mission d'intérêt général des organismes d'HLM. Les nouvelles CUS renforcent la mixité sociale et l'attribution des logements aux publics prioritaires, hors quartiers en politique de la

ville (QPV). 9 CUS ont été signées avec les bailleurs sociaux, représentant un patrimoine de 12 000 logements sociaux environ.

Consolidation de la compétence amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

Cette nouvelle compétence, partagée avec la MGP, a été transférée à l'EPT le 1^{er} janvier 2019. Des dispositifs d'accompagnement des copropriétés sont depuis sous maîtrise d'ouvrage de l'EPT :

- › 2 Opérations programmées d'amélioration de l'habitat-copropriétés dégradées (OPAH-CD) à Clichy-sous-Bois et Montfermeil ;
- › 3 Programmes opérationnels préventifs d'accompagnement des copropriétés (POPAC) à Clichy-sous-Bois, Montfermeil et Noisy-le-Grand.

Avant le transfert de la compétence, la Ville de Noisy-le-Grand avait expérimenté le fonds local d'intervention en copropriété (FILC), afin de soutenir les travaux des copropriétés hors dispositifs de l'ANAH. Ce fonds est désormais co-animé par la

Ville et l'EPT. Il a permis en 2020 de soutenir une dizaine de copropriétés pour un montant total de 40 000 €.

L'EPT est impliqué auprès de la Ville de Clichy-sous-Bois dans l'Opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national (ORCOD-IN).

FOCUS - PLAN DE RELANCE TERRITORIAL

Lancement d'un fonds territorial visant à financer la réhabilitation de l'habitat privé

Le plan de relance territorial a permis de créer un fonds destiné à soutenir les copropriétés privées sous dispositifs conventionnés avec l'ANAH, engagées dans des actions de rénovation énergétique.



Artisans et entreprises du BTP du Territoire pour un petit-déjeuner autour du Parcours de Rénovation Énergétique Performante du Pavillonnaire (PREP)

Une démarche inédite à l'échelle métropolitaine : le déploiement territorial du parcours de rénovation énergétique performante du pavillonnaire

Le PREP a pour objectif d'accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique et de développer des groupements d'artisans locaux spécialement formés pour réaliser ces travaux. Il est ouvert à tous les propriétaires de pavillons, quels que soient leurs revenus. Après une première expérimentation à Montfermeil, en 2020, la MGP a lancé un appel à manifestation d'intérêt sur le PREP : l'ensemble des Villes du Territoire s'est engagée dans le dispositif, démarche inédite à l'échelle de la Métropole. Elle porte un sens particulier pour Grand Paris Grand Est dont 35 % du parc de logement est constitué de maisons individuelles.

Réalisation d'un diagnostic de l'habitat privé à l'échelle du territoire

En 2020, l'EPT a lancé un diagnostic de l'habitat privé à l'échelle territoriale afin de connaître : la constitution du parc (copropriétés, pavillons), son fonctionnement (prix du marché, type d'acquisition), les niveaux de revenus des habitants, la santé du parc de copropriétés, les dégradations potentielles, les poches d'habitat nécessitant un accompagnement spécifique à la réhabilitation.

UN RENOUVELLEMENT URBAIN AMBITIEUX

La compétence « renouvellement urbain » exercée par l'EPT recouvre le pilotage des projets contractualisés avec l'ANRU et des études préalables avec une forte dimension partenariale. En 2020, à côté du pilotage au quotidien des projets, l'activité de l'EPT s'est centrée sur :

- ▶ la finalisation des PRU 1^{re} génération en lien avec les maîtres d'ouvrages concernés. Les dernières opérations conventionnées au PNRU pour les quartiers du Plateau à Clichy-sous-Bois - Montfermeil, et des Fauvettes à Neuilly-sur-Marne sont à ce jour terminées ;
- ▶ la finalisation et la signature des conventions contractuelles NPNRU avec l'ANRU et l'ensemble des partenaires de projet – Convention cadre territoriale et convention opérationnelle pour le Bas-Clichy et les Bois du Temple à Clichy-sous-Bois ;
- ▶ l'engagement des démarches de Gestion urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) et de concertation pour les 3 projets inscrits au NPNRU (Clichy-sous-Bois, Neuilly-sur-Marne et Villemable) avec l'arrivée de deux nouveaux chargés d'accompagnement social ;
- ▶ l'animation et le pilotage des sujets territoriaux relatifs à la démolition des logements sociaux ;
- ▶ l'engagement des études réglementaires environnementales pour les projets des Bois du Temple à Clichy-sous-Bois et de Val-Coteau à Neuilly-sur-Marne ;
- ▶ l'organisation de la 1^{re} revue de projet territoriale avec la Préfète à l'égalité des chances.

FOCUS - PLAN DE RELANCE TERRITORIAL

Un fonds spécial de 130 000 € a été lancé afin de soutenir les activités associatives relatives à l'accompagnement des habitants les plus fragiles dans les QPV

19 projets associatifs inscrits dans le Protocole d'engagements réciproques (PER) signé avec l'État en 2019 ont ainsi été soutenus sur des thématiques variées : création de vergers partagés, ateliers d'autoréparation de bicyclettes, accompagnement diététique...

UN SOUTIEN À L'ACCOMPAGNEMENT DES PLUS FRAGILES

Mise en œuvre du Protocole d'engagements renforcés et réciproques

L'année 2020 a été en partie consacrée à la mise en œuvre du Protocole d'engagements renforcés et réciproques (PER). Ce document permet d'intervenir de manière harmonisée sur l'ensemble des 11 QPV en matière d'emploi, d'insertion et de formation. Une chargée de développement territorial a été recrutée en août 2020 : elle a initié des travaux sur l'inclusion numérique et a collaboré avec la Direction de l'emploi et de l'insertion pour la création d'une nouvelle offre de diagnostic et d'orientation linguistique territoriale (ODOLT). Par ailleurs, la coordination de la Politique de la ville a largement œuvré à l'accompagnement des communes dans la réponse aux appels à projets exceptionnels lancés par l'État afin de soutenir la vie locale face à la crise sanitaire et économique (4 appels à projets en 5 mois).

Des équipements pour favoriser l'accès au droit de tous les habitants

La Direction gère deux équipements d'accès au droit et d'aide juridique sur le territoire :

- ▶ la Maison de justice et du droit (MJD) à Clichy-sous-Bois ;
- ▶ la Maison du droit (MDD) à Noisy-le-Grand, inaugurée en avril 2019.

Elles interviennent en priorité à destination des habitants des QPV grâce à des permanences organisées avec des professionnels du droit. Pendant le confinement, les deux structures ont maintenu la majorité de leurs activités grâce à un accueil téléphonique.

FOCUS - PLAN DE RELANCE TERRITORIAL

Des permanences supplémentaires en matière de droits des femmes et de la famille, assurées par le CIDFF 93, ont été ciblées et financées par le plan de relance territorial. À Rosny-sous-Bois, le plan de relance a également permis de financer des permanences supplémentaires en droit du travail et du logement ou pour l'aide aux victimes.

DEMOS : les enfants apprentis musiciens dans les QPV

Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale, le projet DEMOS propose un apprentissage de la musique classique aux enfants de 7 à 12 ans habitant dans les quartiers relevant de la politique de la ville. Depuis la rentrée scolaire 2019-2020, Grand Paris Grand Est s'est associé à la Philharmonie de Paris pour déployer et piloter le projet sur le territoire avec plus de 100 enfants participants. Le projet s'est poursuivi sur l'année scolaire 2020-2021, malgré le contexte sanitaire : des ateliers en visioconférence ont été organisés, et les regroupements en orchestre ont été resserrés.

CAP SUR 2021

- » Poursuite du diagnostic habitat privé à l'échelle de l'ensemble des communes du territoire.
- » Déploiement territoriale du parcours de rénovation performante du pavillonnaire (PREP) dans l'ensemble des Villes du Territoire.
- » Signature des conventions opérationnelles NPNRU des quartiers de Neuilly-sur-Marne et de Villemable, lancement des premières opérations conventionnées ANRU sous maîtrise d'ouvrage territoriale.
- » Élaboration du Plan de déploiement des Conseillers numériques et du Plan d'actions numérique territorial.
- » Signature des chartes territoriales de relogement et d'insertion.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

GRAND PARIS GRAND EST

L'EPT favorise l'attractivité économique du territoire et met en œuvre :

- › une offre de services adaptée au contexte de crise et des solutions de rebond en faveur des entreprises ;
- › un accompagnement de proximité individuel et collectif des entreprises renforcé pour faire face à la crise sanitaire ;
- › un appui aux grands projets d'aménagement ;
- › des actions de prospective et la recherche de nouveaux investisseurs ;
- › la mise en réseau des entreprises en collaboration avec les clubs d'entreprises dans une démarche de recherche de nouveaux débouchés pour les acteurs économiques locaux ;
- › la mise en place d'une action pilote en matière d'action économique et commerciale à l'échelle nord du territoire en étroite collaboration avec les Villes.

FAITS MARQUANTS EN 2020

- › Soutien actif aux entreprises du Territoire face à la crise du Covid-19.
- › Déploiement du Fonds Résilience afin d'apporter un soutien aux entreprises du Territoire particulièrement touchées par la crise.
- › Ouverture et inauguration du nouvel équipement économique du Plateau à Montfermeil.
- › Poursuite de la concertation sur le Schéma de développement économique.
- › Diagnostic des zones d'activité du territoire en vue de leur requalification.

CHIFFRES-CLÉS



525 000 € ont été abondés par l'EPT au Fonds Résilience de la Région Île-de-France.



1 200 entreprises ont été contactées durant la crise et 600 ont bénéficié d'un pré-diagnostic sur leur activité et leur situation comptable.



450 porteurs de projets ont bénéficié des services du Point d'accueil à la création d'entreprise.



72 personnes ont bénéficié des ateliers de création d'entreprises et des cycles de formation sur l'équipement le Plateau en 2020.



276 porteurs de projet et de jeunes entreprises accompagnées par l'EPT et ses partenaires sur des problématiques techniques.

SOUTENIR ET AIDER LES ENTREPRISES FACE À LA CRISE

En 2020, la Direction du développement économique a été fortement mobilisée pour aider les acteurs économiques du territoire. Elle a apporté des réponses fortes, à travers un plan d'actions adapté, visant en particulier les TPE, PME et entreprises artisanales qui ont été fortement impactées par la crise.

Mise en place d'une cellule d'accompagnement des entreprises adaptée à la crise

La Direction a mis en place dès le 17 mars 2020 une cellule d'accompagnement à destination des entreprises qui s'est concrétisée par une diversité d'actions :

- › 1 200 entreprises locales ont été contactées pendant la crise ;
- › 600 entreprises ont bénéficié d'un pré-diagnostic sur leur activité et leur situation comptable ;
- › 300 entreprises ont été accompagnées afin d'obtenir des financements du Fonds de solidarité, des Prêts Garantis État, des financements bancaires et pour se fournir en matériel sanitaire ;
- › Un guide d'aides recensant les mesures du plan France Relance a été élaboré et diffusé.

Un accompagnement au plus proche des entreprises locales

Le 2 décembre 2020, l'EPT a organisé aux côtés de la Préfecture de Seine-Saint-Denis, une rencontre avec les entreprises locales afin de les informer des mesures d'aides de l'État et des actions de GPGE pour faire face à la crise. Près de 80 participants ont participé à cet échange. Dans le cadre de ces dispositifs, la Direction a notamment accompagné, RC GROUP située à Noisy-le-Grand (près de 400 salariés), dans sa demande de subvention. 600 000 € d'aide de l'État ont ainsi été obtenus, assurant la pérennité de ces emplois sur le territoire.

FOCUS - PLAN DE RELANCE TERRITORIAL

Un abondement de 525 000 € au Fonds résilience de la Région Île-de-France

Face à la crise sanitaire, l'EPT a décidé d'abonder à hauteur de 525 000 € aux deux éditions du Fonds Résilience aux côtés de la Région Île-de-France, de la Banque des territoires et de la Métropole du Grand Paris. La mise en œuvre de ce programme d'avances remboursables a été effectuée en étroite collaboration avec les Villes. 158 entreprises locales ont été financées par ce fonds pour un total de 2 606 800 € injectés directement dans l'économie locale, soit 402 emplois préservés.

Accusé de réception en préfecture
093-200058790-20210706-CT2021-06-29-04-DE
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES GRÂCE À DES SERVICES TERRITORIALISÉS

Offre de services d'accompagnement aux entreprises

En 2020, l'EPT dispose de plusieurs volets d'actions afin de soutenir la création d'entreprises et de proposer une offre de locaux adaptée aux porteurs de projet et TPE/PME, en s'appuyant sur l'intervention et l'expertise de ses partenaires :

- › en interne avec l'Espace 22 (pépinière de Rosny-

- › recherche de nouveaux débouchés initiée auprès des entreprises, en lien avec la Convention signée avec la Société du Grand Paris ;
- › mise en place d'une offre de services aux entreprises qui a permis d'identifier les potentialités du tissu économique, notamment en matière de construction ;
- › accompagnement au projet de montage d'un pôle d'innovation sociale, basé sur une grappe d'entreprises de l'économie sociale et solidaire ;
- › conseils aux entrepreneurs des hôtels d'activités de Clichy-sous-Bois et Montfermeil ;
- › animation en réseau d'entreprises par l'organisation de rencontres thématiques : rendez-vous d'affaires avec les acteurs du Grand Paris Express.

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Prospective et analyse économique

En 2020, la 2^e phase du Schéma de développement économique a été lancée autour de la définition des orientations stratégiques et de leur adaptation au contexte de la crise. La Direction a conduit des entretiens avec les 14 Maires après avoir réuni à 2 reprises la Commission de développement économique élargie avec près de 80 participants.

Des outils de connaissance du Territoire, développés par la Direction, offrent une vision dynamique des changements à l'œuvre en matière économique :

- › une banque de données sur l'immobilier d'entreprise recense l'offre immobilière en cours de commercialisation, dans le parc existant ou en projet ;
- › un observatoire économique traite et compile des données afin de mesurer et d'analyser l'attractivité du territoire.

Promotion territoriale et Grands projets

Afin d'inscrire davantage l'EPT dans la dynamique métropolitaine et ses enjeux de développement économique, l'EPT a poursuivi en 2020 ses actions pour attirer de nouvelles entreprises.

L'EPT a consolidé et développé de nouveaux partenariats avec des acteurs publics et privés pour faire valoir ses atouts en France et à l'international :

travail avec Choose Paris Region afin d'approcher près de 60 entreprises à capitaux étrangers implantées sur le Territoire pour les orienter vers les dispositifs d'aides face à la crise, participation aux travaux de Paris Île-de-France Capitale, développement de partenariats avec les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) des pays d'Europe Centrale.

L'EPT a continué l'accompagnement des prospects vers l'immobilier d'entreprises en lien étroit avec les 10 principaux acteurs du marché de l'immobilier d'entreprise francilien. En dépit de la crise sanitaire, 13 demandes d'implantation – soit un potentiel de 320 emplois – ont été identifiées et traitées en 2020.

À l'échelle territoriale, l'étude préalable à la requalification des zones d'activités économiques (ZAE) a été poursuivie en 2020. Elle a permis de dresser un panorama des ZAE, d'identifier les leviers concrets du développement de ces espaces et de préfigurer une programmation pluriannuelle de travaux.

D'autres projets structurants pour le Territoire ont été menés par la Direction en 2020 :

- › Étude sur la refonte de la signalétique de la Zone d'Activité Économique des Richardets à Noisy-le-Grand en lien étroit avec la Ville ;
- › intégration du volet de développement économique dans les grands projets d'aménagement, avec une participation active aux travaux du PLUI ;
- › poursuite des travaux autour du marketing territorial en collaboration avec la Cité Descartes.

CAP SUR 2021

- › Poursuite du soutien et de l'accompagnement aux entreprises dans le cadre de la crise du Covid-19 et de la relance économique.
- › Élargissement de l'offre de services aux entreprises en lien avec les partenaires de l'EPT.
- › Adoption du Schéma de développement économique.
- › Poursuite de l'étude visant la requalification des zones d'activité.
- › Lancement d'une étude visant à recenser le foncier disponible avec des potentialités de mutabilité économique.

Ouverture du nouvel équipement économique du Plateau à Montfermeil

Depuis mars 2020, ce nouvel équipement économique a ouvert ses portes à proximité de la future gare « Clichy-Montfermeil » du Grand Paris Express. Cet équipement propose une offre adaptative, flexible et innovante de services d'aide à la création, d'incubation et d'hébergement des entreprises. Ces actions s'inscrivent par ailleurs dans le soutien et la promotion des métiers du cinéma et de l'image, en accueillant l'école Kourtraïmé.

sous-Bois), le Point d'accès à la création d'entreprise (PACE) et le nouvel équipement territorial du Plateau à Montfermeil ;

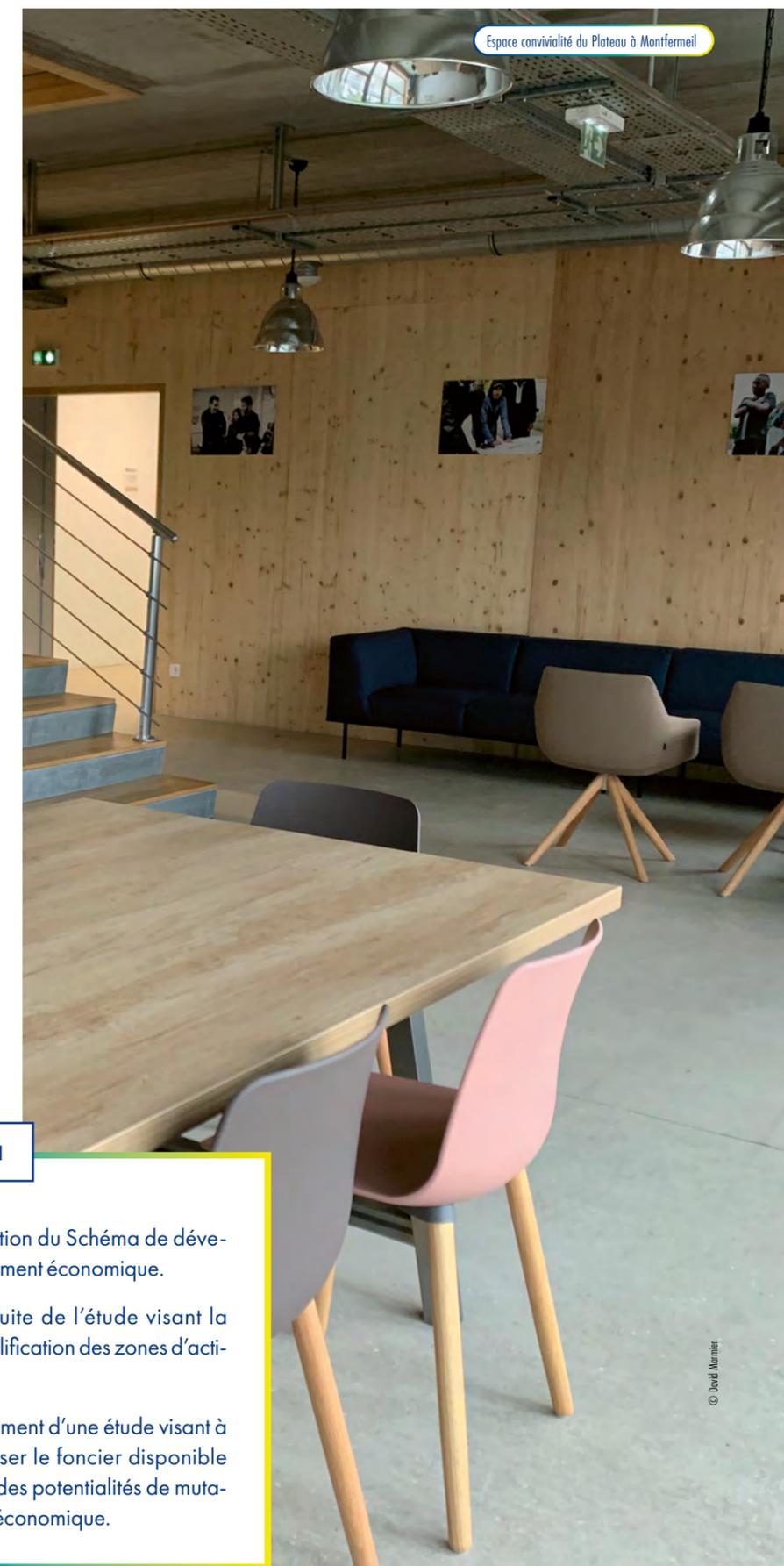
- › en externe avec un point d'accueil à l'Hôtel de Ville de Noisy-le-Grand (BGE).

Conçue de manière adaptative pour répondre aux différentes typologies d'entreprises, cette offre a été renforcée dans le contexte de crise, vers la recherche de solutions de rebond à l'activité économique.

Soutien au développement entrepreneurial

Plusieurs actions ont été engagées par l'EPT afin de soutenir le développement entrepreneurial :

En 2020, 156 entrepreneurs ont été financés avec le concours de l'ADIE – partenaire de l'EPT – pour un montant de 495 000 €, soit 180 emplois créés. 29 entrepreneurs ont également été bénéficiaires d'avances remboursables (Initiative GESSD) pour 520 000 €, soit 78 emplois générés.



EMPLOI, FORMATION ET INSERTION

GRAND PARIS GRAND EST

- met en œuvre des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi et l'insertion dans les communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil, en complémentarité des opérateurs locaux ;
- prend en charge la coordination, l'accompagnement et le suivi des clauses d'insertion à l'échelle du Territoire.

CHIFFRES-CLÉS



Près de 150 demandeurs

accompagnés dans leur démarche emploi ou formation dont 93 femmes et 51 hommes.



447 bénéficiaires du RSA

soutenus dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.



36 équipements informatiques

(tablettes ou ordinateurs) remis aux familles ayant des enfants afin de suivre les cours à distance ou pour faciliter la recherche d'emploi.



Près de 400 personnes

bénéficiaires d'un apprentissage de la langue française et 360 personnes reçues lors des permanences d'accueil et d'orientation de la plateforme linguistique de DEFI et celles de l'ASTI.

FAITS MARQUANTS EN 2020

- Adaptation du service public et accompagnement au plus près des bénéficiaires dans le cadre de la crise sanitaire : suivi des situations individuelles, ateliers à distance pour la recherche d'emplois.
- Collaboration avec les travailleurs sociaux pour accentuer l'accompagnement des habitants et l'orientation vers les aides sociales.
- Mise en œuvre d'actions favorables à l'égalité Homme-Femme regroupant une vingtaine d'habitants de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil et une dizaine de professionnels.
- Conduite d'une mission stratégique d'évaluation sur les compétences emploi et insertion à l'échelle du territoire.



21 ateliers

organisés dans le cadre de la plateforme numérique, soit 98 participants et 14 permanences pour tester le niveau informatique de près de 50 personnes.



28 537 usagers annuels

de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil accompagnés, dans leur démarche emploi ou formation, à la Maison des services publics.



304 personnes

éloignées de l'emploi ont bénéficié de contrats clause d'insertion et achat responsable dont 77 personnes en QPV et 58 bénéficiaires du RSA dans des secteurs d'activité variés.



402 clauses d'insertion

conclus avec les maîtres d'ouvrage.



FOCUS - PLAN DE RELANCE TERRITORIAL

Lancement d'un projet de légumerie soutenu par le plan de relance territorial

Dans le cadre de sa politique d'insertion, la Direction a conclu en 2020 un partenariat avec Sodexo afin de préfigurer un tiers lieu inclusif, regroupant quatre leviers de l'insertion : l'activité économique, l'accès au mode de garde, l'insertion sociale et l'accès à la formation qualifiante. Le projet prévoit la création d'une légumerie, une salle de formation et de cohésion ainsi qu'une crèche et porte les ambitions d'un développement durable et solidaire.

IMPULSER UNE DYNAMIQUE EMPLOI-INSERTION SUR LE TERRITOIRE

La Direction Emploi, Formation, Insertion et Équipements territorialisés a un rôle d'interface et définit une stratégie communautaire en vue de renforcer l'emploi et l'insertion dans la complémentarité des opérateurs existants. Face à la crise sanitaire et à ses conséquences, la Direction et ses 7 services de proximité centrés sur les villes de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil, a adapté son offre et poursuivi au plus près l'accompagnement des bénéficiaires.

L'accès à l'emploi et à la formation

En complément de l'action de Pôle emploi et grâce au soutien financier du Fonds social européen (FSE), Grand Paris Grand Est propose aux demandeurs d'emploi une offre plurielle de services favorisant leur accès à l'emploi dans la durée. Cette offre inclut un conseil collectif et individualisé, une appropriation des outils d'accès à l'emploi et un

accompagnement global des jeunes. En 2020, **144** demandeurs ont ainsi été accompagnés dans leur démarche dont **93 femmes et 51 hommes**.

Face aux confinements successifs et aux contraintes sanitaires, les équipes de GPGE ont fait preuve de créativité pour adapter le service public et maintenir un lien de proximité avec les usagers. Lors du 1^{er} confinement, les entretiens emploi et insertion ont été maintenus par téléphone. Près d'une vingtaine d'ordinateurs reconditionnés et **18** tablettes neuves ont également été distribuées aux familles.



Sortie au château de Breteuil avec les élèves inscrits à la Plateforme Linguistique

L'insertion des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA)

Dans le cadre du Projet insertion emploi de Clichy-sous-Bois et Montfermeil, Grand Paris Grand Est accompagné 447 bénéficiaires du RSA vers l'insertion dans l'emploi. Dématérialisé lors du 1^{er} confinement, le service a repris son cours en mai 2020 dans un format mixte (présentiel et distanciel).

L'accompagnement des demandeurs d'emploi à la transition numérique

Afin de lutter contre la fracture numérique accentuée par la crise sanitaire, Grand Paris Grand Est accompagne plus spécifiquement les demandeurs d'emploi dans l'usage des outils informatiques. En 2020, **21 ateliers** ont ainsi été organisés dans le cadre de la plateforme numérique, **soit 98 participants** qui se sont réunis en petits groupes dans le respect des mesures sanitaires. 14 permanences ont également été organisées pour tester le niveau informatique d'une cinquantaine de personnes.

Réflexion stratégique sur le périmètre d'action de la Direction emploi et insertion

Si l'essentiel des services de la Direction rayonne sur Clichy-sous-Bois et Montfermeil, l'équipe est régulièrement sollicitée par ses partenaires comme l'interlocuteur naturel et pratique pour s'adresser à l'ensemble des 14 communes.

Dans ce contexte, un groupe de 4 élèves administrateurs de l'INET a réalisé un rapport d'évaluation sur l'exercice des missions emplois et insertion à l'échelle territoriale. Riche de 75 entretiens professionnels et d'un diagnostic territorial approfondi, ce document formule des pistes de réflexions et des propositions concrètes sur les modalités d'organisation de la compétence entre Villes et EPT.

La plateforme linguistique

Avec le soutien du fonds social européen (FSE), la plateforme linguistique accueille les Clichois et Montfermeillois désireux d'apprendre le français. En 2020, **360 personnes** se sont inscrites aux programmes proposés par l'EPT et l'association ASTI 93, son prestataire de service public.

Lors du 1^{er} confinement, les cours de français ont été maintenus à distance grâce à des applications mobiles, des dictées par téléphone et la mobilisation pleine et entière du personnel. Les cours ont pu reprendre en présentiel en demi-groupes.

La Maison des services publics

Cet équipement est un lieu de proximité pour l'accès au droit et au numérique pour simplifier les démarches administratives des usagers. Une diversité de services de proximité sont mis à leur disposition par les agents de la MSP et ses partenaires : guichets de service public, permanences de la CAF et de la CPAM, mission de médiation sociale et culturelle entre usagers et administration organisée par l'association ARIFA, ateliers d'informations sur les démarches.

En 2020, la Maison des services publics a candidaté pour obtenir le label « Maison France Services », qui permettra d'étendre l'offre de services actuelle, à travers notamment de nouveaux outils de communication, des formations pour les agents et un accès privilégié de la structure aux partenaires de l'État afin de débloquer des situations administratives complexes.

La Maison de l'habitat

Ses missions sont encadrées par une convention multi-partenaire d'objectifs et de moyens, entre 4 bailleurs, Clichy-sous-Bois et Montfermeil, et l'EPT. Elle a un rôle d'observateur du territoire, de l'espace public et de l'espace privé, sur les problématiques du vivre ensemble et un rôle d'animateur

de projets. Les agents réalisent des animations sur le cadre de vie et sur des thématiques identifiées dans la convention de Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) : organisation de balades urbaines à destination des professionnels du territoire, semaine de l'environnement, animation d'été avec les Petits débrouillards, ateliers en pied d'immeuble, actions extérieures avec « Étude et Chantier Île-de-France » (jardinage et fleurissement).

Des services publics de proximité adaptés au contexte sanitaire

Dans le contexte de crise sanitaire, la MSP et la Maison de l'habitat ont poursuivi l'accueil physique des usagers, dès le mois de mai, dans le respect d'un protocole sanitaire strict afin d'assurer la continuité du service public.

Pour la 3^e année consécutive, la Maison de l'habitat porte une ressourcerie éphémère

Organisé en partenariat avec la ville de Montfermeil et les partenaires de l'EPT, cet événement festif a regroupé près d'une centaine de participants pendant la semaine de l'environnement. En plus de la collecte de nombreux objets, des ateliers d'autoréparation (vélo, Bricobus) et des animations sur le recyclage des déchets ont permis de sensibiliser les habitants au réemploi et à la réduction des déchets.

Les clauses d'insertion et l'achat responsable : des leviers pour l'emploi et l'économie locale

Le service *clauses sociales et achat responsable* accompagne divers maîtres d'ouvrage pour l'introduction de ces clauses dans leurs marchés. Les villes de Clichy-sous-Bois, Montfermeil et Rosny-sous-Bois ainsi que les marchés en propre de l'EPT béné-

ficient de cet accompagnement. En 2020, il s'est traduit par :

- » la mise en œuvre des 4 clauses de la Convention signée avec la Société du Grand Paris pour certains lots des lignes 15 et 16 du futur métro ;
- » un partenariat avec la RATP et Est Ensemble pour la mise en œuvre des clauses d'insertion de la ligne 11 ;
- » un partenariat avec le Département pour le développement des clauses sociales sur des thématiques diverses : accompagnement des publics, diversification des propositions d'emploi ;
- » l'accompagnement et la mise en œuvre des premières opérations liées aux NPPRU de Clichy-sous-Bois ;
- » l'appui aux entreprises dans le cadre de leur Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences GPEC pour des secteurs rencontrant des difficultés de recrutement et des métiers en tension ;
- » des parcours socioprofessionnels proposés aux publics les plus éloignés de l'emploi.

CAP SUR 2021

- » Proposition aux Villes de l'EPT de bénéficier d'une Offre de Diagnostic et d'Orientation Linguistique « ODOLT », permettant d'ouvrir la plateforme linguistique à de nouveaux bénéficiaires grâce à la mobilisation du Plan pauvreté du Conseil départemental.
- » Proposition aux Villes volontaires de porter à l'échelle territoriale une candidature pour un Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE).
- » Renforcement de la lutte contre le non-recours aux droits grâce à la labélisation « France Services » de la Maison des services publics.
- » Renforcement de la lutte contre l'illectronisme grâce au développement d'une Plateforme Intégrée de Formation et d'Apprentissage du Numérique et de l'Informatique (PI-FANI).

Accusé de réception en préfecture
093-200058790-20210706-CT2021-06-29-04-DE
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021

Depuis 5 ans, les 14 maires du Territoire, membres du Bureau exécutif de Grand Paris Grand Est, se sont attachés à construire une administration intercommunale au service du Territoire et de ses communes.

STRATÉGIE TERRITORIALE

GRAND PARIS GRAND EST

La Direction de la stratégie territoriale :

- participe à la définition des orientations stratégiques de l'EPT auprès du Directeur général des services et des élus ;
- assure un appui au DGS sur l'évolution de l'organisation et des compétences, le suivi de l'activité et le pilotage transversal des politiques publiques ;
- conduit des projets transversaux et structurants pour le territoire et ses habitants : Plan Climat Air Énergie territorial, suivi des Jeux Olympiques 2024, étude équipement aquatique ;
- rend visible et accompagne les compétences exercées par l'EPT grâce à une stratégie de communication adaptée et déployée auprès de chacun de ses publics.

FAITS MARQUANTS EN 2020

- Organisation du séminaire d'intégration des élus en septembre 2020.
- Pilotage du plan de relance territorial.
- Poursuite de l'élaboration du Plan climat air énergie territorial en lien avec les Villes du Territoire.
- Nouvelles adhésions au label Terre de Jeux 2024 et poursuite de la Stratégie territoriale d'accompagnement des Jeux.
- Lancement d'une étude sur les équipements aquatiques.
- Création d'une page Facebook de l'EPT.
- Digitalisation de certains services publics rendus aux usagers (ex : cartographie interactive « Clic Info Déchets » pour les habitants).

CHIFFRES-CLÉS



1 séminaire d'élus rassemblant les conseillers territoriaux de l'EPT.



25 M€ consacrés au plan de relance territorial adopté en septembre 2020.



12 équipements sportifs dans 5 Villes du territoire retenus centres de préparation aux JO 2020.



1 étude stratégique lancée sur le maillage et la compétence équipements aquatiques.



1 forum de concertation organisé sur le PCAEt en décembre 2020 avec 106 participants.



Plus de 15 supports de communication diffusés pour valoriser les projets et les actions de l'EPT auprès de l'ensemble des habitants du territoire (déchets, assainissement, développement économique...).

DES PROJETS TRANSVERSAUX STRUCTURANTS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Animation et coordination territoriale

Pour marquer le début de la nouvelle mandature, la Direction a piloté l'organisation d'un séminaire d'intégration des élus du Territoire qui a constitué un moment fort et convivial de la rentrée de septembre. Répartis en treize tables rondes, chacune composée de conseillers territoriaux des différentes communes, les 64 élus présents ont échangé et débattu au rythme des deux séquences de la journée, introduites par le Président : une présentation synthétique du territoire – du point de vue de ses dimensions socio-économiques, de ses ressources et de ses compétences – ainsi que trois séquences de production interactives afin de dessiner ensemble les priorités de la nouvelle mandature aux échelles territoriale et métropolitaine.

Face à la crise sanitaire, la Direction a également piloté l'élaboration du plan de relance territorial qui a permis de mobiliser près de 25 M€ pour relancer l'activité économique, aider les plus fragiles et soutenir la transition écologique.

Une diversité d'actions engagées pour faire face à la crise du Covid-19

- Participation active à la cellule de crise mise en place à GPGE.
- Élaboration du plan de relance territorial de 25 M€ pour relancer l'activité économique, aider les plus fragiles et soutenir la transition écologique.
- Pilotage de la communication externe et interne : informations aux habitants sur la continuité des services publics assurés par le Territoire, revue de services hebdomadaire diffusée aux Villes, publication d'un hors-série du journal interne intitulé « Agents sur le terrain », infolettres hebdomadaires envoyées aux agents, jalonées d'informations et de vidéos d'agents intitulées les minutes « Desconfinés ».
- Lancement d'un guide et d'une cartographie des acteurs de l'alimentation saine et durable sur le Territoire afin de mieux connaître et de promouvoir ces acteurs locaux auprès des habitants.

Plan climat air énergie territorial (PCAET)

Lancée en 2019, l'élaboration du Plan climat air énergie territorial de l'EPT est un outil d'impulsion et de coordination de la transition écologique sur le territoire. Grand Paris Grand Est a fait le choix de porter un axe santé affirmé afin d'intégrer cette dimension aux objectifs environnementaux du territoire.

La Direction a impulsé une dynamique territoriale pour construire le PCAET avec les acteurs des Villes et de l'EPT :

- réalisation d'entretiens avec chacun des Maires du Territoire afin de mieux connaître leur vision de l'écologie et les potentielles actions à mettre en œuvre ;
- organisation de commissions santé environnement ;
- association des Villes à travers une douzaine de réunions du Club Climat Air Énergie composé d'un référent issu de l'administration de chaque commune ;
- entretiens bilatéraux avec les Directions de l'EPT.
- L'avancée du projet s'est traduite par :
- l'élaboration et la validation du diagnostic du PCAET et de l'évaluation environnementale stratégique ;

Préparation des goodies de fin d'année par et pour les agents

Travaux d'aménagement du 5^e étage à Jupiter



- » la poursuite de la collaboration avec l'ARS (Agence régionale de santé) et l'ADEME (Agence de la transition écologique) pour un soutien au volet santé du PCAEt dans le cadre de l'AMI santé environnement et aménagement durable (25 000 €) ;
- » la coconstruction d'un plan d'actions structuré autour de 6 axes avec pour objectif transversal l'amélioration de la santé des habitants ;
- » l'organisation et l'animation d'un second forum de concertation dématérialisé qui a rassemblé les 1^{er} et 8 décembre 2020 plus d'une centaine de participants.

Jeux Olympiques 2024

Le Territoire et les Villes participent aux dispositifs mis en œuvre autour de l'organisation en France de cet événement mondial en 2024. L'objectif est de développer une stratégie et des actions innovantes, adaptées à la situation économique et sociale des Villes et au bénéfice des habitants et des entreprises.

La Direction a engagé une dynamique de territoire en lien avec les Villes et les Directions de l'EPT :

- » organisation de 4 comités techniques avec les référents J.O. des Villes ;
- » participation aux différentes instances mises en place dans le cadre des Jeux Olympiques 2024 avec une diversité de parties prenantes : la DIJOP,

CAP SUR 2021

- » Construire et porter un accord de relance avec l'État partagé avec l'ensemble des Villes.
- » Poursuivre la mise en œuvre du plan de relance territorial.
- » Porter une démarche de transition écologique transversale avec la finalisation du PCAEt et sa mise en œuvre.
- » Construire et porter une stratégie de territoire afin de poursuivre la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 avec l'ensemble des Villes.
- » Réaliser un portrait sportif du territoire.
- » Finaliser l'étude sur les équipements aquatiques et clarifier l'exercice des compétences.
- » Finaliser la stratégie de positionnement et le plan de communication à 3 ans en lien avec les Villes du Territoire.

Paris 2024, la SOLIDEO, ESS 2024, Département, EPT de la Seine-Saint-Denis.

L'engagement de Grand Paris Grand Est s'est traduit par :

- » la participation à un meet up de la SOLIDEO avec un stand GPGE ;
- » la poursuite de la dynamique de labellisation en 2020 :
 - » l'EPT ainsi que 12 des 14 Villes du Territoire sont labélisés « Terre de Jeux 2024 » ;
 - » 12 équipements sportifs dans 5 Villes du Territoire sont labélisés centre de préparation aux Jeux Olympiques.

Étude équipements aquatiques

Une étude structurelle a été lancée en 2020 pour proposer des scénarii d'évolution de la compétence équipements aquatiques entre les Villes et l'EPT ainsi que, le cas échéant, un Schéma directeur sur le territoire.

Avec 9 piscines, Grand Paris Grand Est est le territoire le plus carencé en équipements aquatiques de la Seine-Saint-Denis dans un département déjà lui-même sous-doté par rapport à la moyenne nationale. L'étude prospective menée par la Direction de la stratégie territoriale de l'EPT s'inscrit dans ce contexte et entend proposer une amélioration du maillage sur le territoire, et le cas échéant, des évolutions de l'exercice de la compétence.

Une communication 360° pour toucher les différents publics

Le service communication élabore et met en œuvre la stratégie de communication adaptée à ses différents publics : les habitants du territoire, les agents de l'EPT, les Villes membres ainsi que des acteurs publics et privés. Le service accompagne et conseille l'ensemble des Directions de l'EPT dans la mise en œuvre de leur communication au travers de :

- » la création et la rédaction des supports de communication externe, interne et digitale ;
- » la participation à l'organisation d'événements portés par les Directions ;
- » la stratégie digitale.

FINANCES

GRAND PARIS GRAND EST

- » exécute les tâches comptables qui permettent la continuité des missions de service public ;
- » appuie les Directions dans l'exécution de leurs dépenses et recettes d'activité ;
- » renseigne les fournisseurs et partenaires sur l'avancement de leurs dossiers ;
- » établit la clôture des comptes annuels en lien avec la trésorerie.

FAITS MARQUANTS EN 2020

- » Adaptation des missions et accompagnement des Directions pour faire face à la crise actuelle.
- » Anticipation de budgets prévisionnels pour le plan de relance territorial.
- » Premier diagnostic de fonctionnement de la fonction financière en lien avec les Directions de l'EPT et les élus.
- » Construction d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) intégrant une rétrospective et prospective du territoire pour la première fois depuis la création de l'EPT.

CHIFFRES-CLÉS

5 missions principales : comptabilité, préparation et exécution budgétaire, recherche de financement, contrôle de gestion, fiscalité.

5 budgets gérés dont un budget principal, un budget assainissement et trois budgets annexes.

+ 600 M€ obtenus sur l'enveloppe de l'Investissement territorial intégré (ITI) : 6 nouveaux projets sélectionnés et une enveloppe complémentaire pour un 7^e projet.

DES ACTIONS TRANSVERSALES EN LIEN AVEC LES DIRECTIONS ET LES 14 VILLES DU TERRITOIRE

- » Réalisation des documents budgétaires et appui aux services sur la définition de leurs besoins.
- » Préparation du budget 2021 avec un nouveau logiciel : formation des Directions, accompagnement et rédaction d'un guide d'appui à la saisie des budgets.

- » Réalisation avec le cabinet FCL d'une étude sur la santé financière du territoire.
- » Poursuite de l'étude globale sur l'optimisation de la compétence déchets et sur les moyens de diversification du financement de la compétence.
- » Diagnostic du fonctionnement de l'outil de gestion financière.
- » Premières modifications du rapport du Compte Administratif intégrant des calculs d'épargne nette.
- » Partenariat avec les Directions des finances des Villes et début des régularisations comptables issues des transferts de compétences.

SUIVI ET RECHERCHE ACTIVE DE FINANCEMENTS EXTERNES

- » Suivi et pilotage des actions menées en matière de fonds européens en lien étroit avec les Directions de l'EPT et des affaires financières des Villes.
- » Amélioration des outils de communication : création de la page Europe et Investissement territorial intégré (ITI) sur le site internet de GPGE, élaboration d'une carte interactive des projets de l'ITI 2014-2020.
- » Actions de lobbying et de suivi des fonds européens avec les différents partenaires de l'EPT : Région, département EPT et Villes de la Seine-Saint-Denis, parties prenantes du réseau des ITI.
- » Organisation du dernier comité de suivi et de sélection des projets de l'ITI et rencontre avec les porteurs de projets pour la nouvelle programmation 2021-2027.

CAP SUR 2021

- » Reparamétrage de l'outil de gestion financière pour améliorer l'exploitation des données.
- » Pilotage de l'audit par compétence depuis la création du Territoire.
- » Poursuite et approfondissement de l'élaboration de la stratégie financière du Territoire.
- » Définition d'un process de préparation budgétaire et de suivi des subventions accordées.
- » Suivi des projets ITI 2014-2020 (demandes de paiement) et préparation de la candidature de GPGE pour l'ITI 2021-2027.

RESSOURCES HUMAINES

FAITS MARQUANTS EN 2020

- Accompagnement de proximité des agents dans le cadre de la crise sanitaire.
- Renforcement de la sécurisation de la paie, de la carrière et de la gestion des congés des agents.
- Mise en œuvre de la cotation des postes et redéfinition de l'entretien annuel de la collectivité en lien avec le complément indemnitaire annuel (CIA).
- Élaboration du plan de formation 2021-2023.
- Organisation de la journée des agents 2020.

CHIFFRES-CLÉS

-  **197 agents** sur postes permanents : 97 femmes et 100 hommes, 77 en cat. A, 25 en cat. B, 95 en cat. C.
-  **33 agents** de moins de 30 ans dont 9 apprentis.
-  **429 jours de formation** suivis en 2020.
-  **4 Comités techniques & 2 CHSCT** organisés.
-  **70 agents** concernés par une convention de télétravail.
-  **53 recrutements** et 34 départs.
-  **793 actes administratifs** individuels produits (arrêtés, contrats, avenants).

Dans un objectif de mutualisation et d'efficacité du service public, la Direction accompagne la vie au travail des agents, gère leur carrière, leur paie et les indemnités des élus. Elle accompagne également les Directions sur le volet ressources humaines. En 2020, plusieurs projets d'envergure ont été menés au service des agents et de leurs conditions de travail dans un contexte sanitaire particulier.

Un accompagnement au plus proche des agents dans le cadre de la crise sanitaire

La DRH a mis à la disposition des agents et des Directions l'ensemble de ses moyens afin de les accompagner au mieux dans la gestion de la crise du Covid-19 grâce à :

- la mise en place d'outils d'accompagnement pour les agents afin de les tenir informés de l'évolution des mesures sanitaires prises par l'EPT : guide du télétravail, infolettre hebdomadaire, espace de conversation à distance ;
- la mise à disposition d'un kit de déconfinement contenant 10 masques réutilisables, du gel hydroalcoolique, des lingettes désinfectantes ainsi qu'un guide reprenant les questions fréquentes et les mesures de sécurité ;
- la distribution de 4 masques réutilisables supplémentaires aux agents qui le souhaitaient à destination de leurs familles et de leurs proches ;
- le télétravail rendu possible pour tous les agents dont les missions pouvaient être remplies à distance. 70 agents ont été équipés d'un ordinateur portable permanent et d'un VPN permettant l'accès à distance à toutes les ressources dématérialisées de l'EPT.

Amélioration de la gestion des carrières et de la paie

En 2020, la Direction a mis en œuvre la cotation des postes, outil indispensable à l'organisation d'une politique de rémunération cohérente, pertinente et juste pour tous les agents. Dans ce cadre, 3 groupes de travail regroupant 20 agents ont été organisés afin de définir 42 critères pour 120 postes cotés.

Cette cotation s'est accompagnée de la définition d'une politique de rémunération au mérite via le CIA : entre 400 et 600 € selon la catégorie sont ainsi attribués en fonction de la manière de servir et l'atteinte des objectifs. Dans cette perspective, l'entretien professionnel a été redéfini en adéquation avec le CIA et la politique d'évaluation des formations.

Renforcement de la formation

La politique de formation a été renforcée à travers la mise en œuvre d'une politique d'évaluation des formations, la création du dispositif de formateurs internes et la finalisation du plan de formation 2021-2023. Fruit d'une concertation avec l'ensemble des Directions ainsi que les représentants du personnel, ce dernier a permis de définir les besoins de l'EPT et des salariés en termes de compétences et de savoir-faire.

Organisés en amont de la crise du Covid-19, les vœux du personnel ont permis de regrouper l'ensemble des agents sur la thématique de la découverte des actions des autres Directions par le biais de films réalisés par chacune des Directions.

Vers l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des effectifs



Formation des agents

CAP SUR 2021

- » Développement des outils de mise en œuvre d'une politique RH en matière de santé et de sécurité au travail avec le groupe nouvellement formé des assistants de prévention (7 agents de la collectivité) avec comme objectif principal la réalisation du document unique.
- » Amélioration des processus internes de recrutement ainsi que du suivi des candidatures via le recrutement d'un chargé de mission RH.
- » Développement et sécurisation du SIRH en lien avec la Direction des Finances qui réorganise également son logiciel.
- » Réalisation d'une étude sur la mise en place d'une participation à la mutuelle et/ou à la prévoyance des agents de GPGE et le cas échéant mise en œuvre de la participation.
- » Mise en œuvre des nouveaux indicateurs fixés par la loi de transformation de la fonction publique notamment les lignes directrices d'avancement de grade.

SYSTÈMES D'INFORMATION

GRAND PARIS GRAND EST

La Direction systèmes d'information :

- › définit les systèmes d'information adaptés aux objectifs du Territoire et aux besoins et contraintes de l'administration ;
- › met en œuvre, gère, exploite et garantit la sécurité des systèmes d'information ;
- › mène des projets en collaboration avec les Villes du Territoire : groupes de travail, mutualisation de prestations ou de solutions ;
- › utilise le numérique pour en faire un levier d'amélioration du travail des agents et des politiques publiques, au service de la mobilité, de l'énergie, de l'économie et de la nature.

CHIFFRES-CLÉS



Un parc de 125 postes informatiques, **158 PC** portables, **210** téléphones fixes, **124** téléphones mobiles, **27** imprimantes et photocopieurs multifonctions répartis sur **6** sites physiques en réseau.



599 demandes d'interventions relatives à des incidents et demandes d'assistance gérées.

FAITS MARQUANTS EN 2020

- › Extension à la quasi-totalité des agents des possibilités de recours au télétravail.
- › Équipement permanent ou exceptionnel de 150 agents d'un ordinateur portable et d'un accès VPN permettant l'accès à distance à toutes les ressources dématérialisées de l'EPT.
- › Amélioration du travail collaboratif : création d'un Intranet et d'une GED permettant le partage de fichiers, création d'une cartothèque, déploiement d'un logiciel permettant la préparation des actes et d'organisation des assemblées délibérantes par voie dématérialisée.
- › Mise en place de procédures facilitant les interactions à distance entre l'administration territoriale et ses usagers pour les services publics des déchets et de l'assainissement.
- › Déploiement d'une première application sur le patrimoine de l'assainissement.



207 productions cartographiques réalisées pour les Directions et services.



CAP SUR 2021

- › Poursuivre le projet de transformation digitale globale de l'administration à travers notamment la création d'un guichet unique, le développement d'une vision 360° de l'usager et la dématérialisation des flux papier.
- › Renforcer la sécurité du système d'information.
- › Fiabiliser et rationaliser le système d'information et sa gestion.
- › Poursuivre la montée en puissance du service SIG à travers une pluralité d'actions et notamment la valorisation du WEB SIG territorial.

DES SYSTÈMES D'INFORMATION ADAPTÉS AUX OBJECTIFS ET AUX BESOINS DE L'ADMINISTRATION

La Direction travaille en partenariat avec l'ensemble des Directions de la collectivité sur des projets diversifiés :

- › gestion de la relation usagers, en collaboration avec la Direction des affaires juridiques, de la commande publique et du patrimoine et les Directions opérationnelles concernées ;
- › production de cartes papier et/ou dynamiques pour améliorer la connaissance du Territoire et répondre au mieux aux attentes des services (Diagnostic PLUI...) ;
- › gestion de l'informatisation, la sécurisation, le contrôle et l'accès aux déchetteries dans le cadre du Schéma directeur de la prévention et de la gestion des déchets ;
- › délivrance de données géographiques pour les études menées par GPGE ;
- › mise à jour de l'application Clic Info Déchet ;
- › production de cartes et de données dans le cadre du Salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) ;
- › consolidation des données sur le patrimoine de l'assainissement des 14 Villes du territoire.

Un site internet au service des habitants du territoire

Créé en 2019, le site Internet de Grand Paris Grand Est héberge de nombreux outils en ligne facilitant l'accès de tous les usagers et habitants du territoire au service public :

- › territoire Réemploi, une plateforme de dons et d'échanges d'objets entre les habitants du territoire ;
- › Clic Info Déchet, une nouvelle carte interactive facilitant l'identification des jours de collectes pour l'usager et la géolocalisation des points d'apports volontaires à proximité directe ;
- › une carte interactive sur les réseaux d'assainissement afin de faciliter la délivrance de certificats de conformité lors d'une vente immobilière ;
- › une carte interactive sur les projets financés par le dispositif d'Investissement Territorial Intégré (ITI) qui permet de mobiliser les fonds européens (FEDER/FSE) au profit des thématiques répondant à un besoin prioritaire identifié sur le territoire de Grand Paris Grand Est.

AFFAIRES JURIDIQUES, COMMANDE PUBLIQUE ET PATRIMOINE



GRAND PARIS GRAND EST

La Direction des affaires juridiques, de la commande publique et du patrimoine a pour missions :

- la préparation, l'organisation et le suivi des instances décisionnelles et délibératives ;
- la sécurisation juridique de l'ensemble des actes de l'EPT ;
- la mise en œuvre de la commande publique et de la politique d'achats de l'EPT ;
- la gestion des locaux et des moyens matériels alloués aux services ;
- la gestion de l'accueil physique et téléphonique (hors équipements territorialisés) et du courrier ;
- l'assistantat du Directeur général des services.

FAITS MARQUANTS EN 2020

- Mobilisation forte de la Direction pour garantir la continuité du service public pendant la crise sanitaire : achat et distribution de matériel de protection, aménagement des locaux, accompagnement des prestataires de l'EPT, adaptation du processus décisionnel...
- Accompagnement de l'installation du nouveau Conseil de territoire : constitution des différentes instances internes, préparation des désignations des représentants de l'EPT dans les organismes extérieurs, mise au point du nouveau règlement intérieur du Conseil de territoire.
- Troisième phase de l'aménagement de locaux du siège de l'EPT à Noisy-le-Grand en décembre 2020 : il s'agissait de répondre aux besoins liés au développement de plusieurs Directions et de créer de nouveaux espaces de réunion et de formation.
- Finalisation de l'aménagement de l'équipement du « Plateau » qui a ouvert ses portes en mars 2020 à Montfermeil.

CHIFFRES-CLÉS



15 sites sur lesquels l'EPT déploie son activité et 7 autres sites gérés par l'EPT.



32 % de la flotte automobile est électrique (hors PL), soit **13 véhicules électriques**.



76 avenants notifiés en 2020 dont une part importante relative au traitement des conséquences de la crise sanitaire sur la mise en œuvre des marchés.



83 marchés lancés en 2020 dont **67** de services/MOE, **13** de travaux, **3** de fournitures.



Plus de 51 000 appels reçus en 2020, soit presque 1 000 par semaine.

PATRIMOINE ET MOYENS GÉNÉRAUX : STRUCTURATION DES LOCAUX ADMINISTRATIFS ET GESTION DE GRANDS PROJETS

La Direction des affaires juridiques, de la commande publique et du patrimoine assure la gestion, l'entretien et la maintenance de l'ensemble des sites et locaux dont l'EPT est propriétaire ou locataire. Elle est également chargée de fournir à l'ensemble des services le matériel et les moyens techniques qui leur sont nécessaires pour assurer leurs missions dans les meilleures conditions.

Poursuite de la structuration des locaux de l'EPT

La 3^e phase de l'aménagement du siège de l'EPT à Noisy-le-Grand a été menée à bien au cours de l'année 2020. Une partie du 5^e étage de l'immeuble Jupiter a ainsi été aménagée et d'autres surfaces ont été reconfigurées, afin de prendre en compte l'évolution des effectifs et de l'organisation des services de Grand Paris Grand Est. Les équipes de l'EPT ont pu s'installer dans leurs nouveaux espaces en octobre 2020 pour le 5^e étage et en décembre 2020 pour le 7^e étage.

L'aménagement intérieur du Plateau, à Montfermeil, dont les travaux ont démarré en août 2019, a été poursuivi en début d'année 2020. Ainsi, l'équipement a pu ouvrir dès le mois de mars.

Entretien et amélioration des autres sites

Tout au long de l'année, le service des moyens généraux a assuré la maintenance et l'entretien de l'ensemble des sites (bâtiments, espaces extérieurs, déchèteries). Il a également pris en charge les réaménagements rendus nécessaires par l'évolution de l'organisation de certaines Directions, notamment sur le site d'Écopôle à Clichy-sous-Bois.

Développement de la flotte automobile

En 2020, l'EPT a poursuivi le développement et la reconversion écologique de sa flotte automobile afin d'accompagner la montée en charge de ses compétences. De nouveaux véhicules électriques ont été acquis : 3 Renault Zoé électriques ont été commandées en remplacement de 3 véhicules légers thermiques en location. Deux nouvelles bornes de recharge ont par ailleurs été installées dans le parking de l'immeuble Jupiter pour répondre aux besoins liés à l'évolution du parc.

La flotte automobile est composée de :

- 22 véhicules de tourisme ;
- 14 petits utilitaires ;
- 5 utilitaires de moins de 3,5 t ;
- 4 camions ampliroll.

Déploiement des tenues de travail

Un marché de location des tenues de travail a été mis en place, afin de doter l'ensemble des agents de terrain, et plus généralement tous les agents amenés à intervenir à l'extérieur, de tenues conformes à la réglementation, aux couleurs de Grand Paris Grand Est. La prestation inclut le nettoyage régulier de l'ensemble des vêtements fournis aux agents.

UNE POLITIQUE D'ACHAT PERFORMANTE, RESPONSABLE ET ÉQUITABLE

La démarche d'amélioration de la performance économique des achats de Grand Paris Grand Est a été poursuivie en 2020. La première étape a consisté à mettre au point une nomenclature des achats de l'EPT, qui doit permettre d'élaborer une « cartographie des achats ». Ce travail, ralenti par la crise sanitaire, doit être poursuivi en 2021.

Par ailleurs, Grand Paris Grand Est utilise la commande publique pour favoriser le développement durable et l'accès à l'emploi pour tous. L'EPT a mis en place les principes d'une politique d'achat équitable et écoresponsable dans le cadre de son guide interne en matière de commande publique.

Le Territoire veille, chaque fois que cela s'avère pertinent, à inclure dans les différents marchés une clause contractuelle qui oblige les titulaires à réaliser une action d'insertion permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles. Certains marchés ou lots peuvent également être réservés à des entreprises employant des travailleurs handicapés ou en insertion. Une réflexion a également été engagée sur une meilleure intégration des enjeux environnementaux dans les marchés de l'EPT.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Télé-accueil

Afin d'apporter un service de qualité à l'utilisateur, un service de télé-accueil professionnel a été créé en 2018. Ce service est chargé des appels portant sur l'assainissement et les déchets, avec 2 numéros d'appel dédiés, ainsi que du standard général de l'EPT. Le télé-accueil assure également l'accueil physique au siège administratif de l'EPT. L'équipe, constituée de 4 agents, traite environ 1 000 appels par semaine répartis comme suit :

- › numéro vert déchets : 55 % des appels sur l'année ;
- › numéro assainissement : 24 % des appels sur l'année ;
- › standard général : 21 % des appels sur l'année.

La crise sanitaire a eu un impact, parfois important, sur la mise en œuvre des prestations prévues dans les marchés passés par l'EPT. Afin de prendre en compte ces conséquences (prolongation de délais de réalisation, surcoûts éventuels...) et de permettre aux prestataires de poursuivre leurs missions dans un cadre sécurisant, le service commande publique a préparé un ensemble d'avenants pour les marchés concernés. Sur les 76 avenants notifiés en 2020, une part importante y a été ainsi consacrée.

Affaires juridiques et assemblées

Ce service a 3 missions :

- › la gestion des instances délibératives (Conseils de territoire et Bureaux délibératifs) ;
- › la sécurisation juridique de l'ensemble des actes et décisions de l'EPT ;
- › la gestion des assurances.

Le service a été fortement sollicité dans le cadre de la crise sanitaire pour analyser les implications des textes successifs sur le fonctionnement de l'EPT et de ses instances, en particulier entre les deux tours des élections municipales.

L'année 2020 a également été marquée par le renouvellement du Conseil de territoire à la suite des élections municipales et la mise en place d'un nouvel exécutif.

Enfin, dans une logique de modernisation de l'administration et d'amélioration et de sécurisation du processus de préparation des assemblées délibératives, une solution de dématérialisation de la préparation des délibérations a été acquise. Avec l'appui de la Direction des systèmes d'information, le service a réalisé un important travail de paramétrage de cet outil, de telle sorte qu'il soit opérationnel pour la préparation du premier Conseil de territoire de l'année 2021.



- CAP SUR 2021**
- › Réalisation d'une étude de sécurisation de l'ensemble des sites de Grand Paris Grand Est et mise en œuvre d'un plan d'actions.
 - › Participation à la mise en œuvre du Schéma Directeur des Déchèteries en appui de la Direction de la prévention et de la gestion des déchets.
 - › Mise en place d'un dispositif de gestion efficiente du patrimoine et du parc automobile.
 - › Poursuite de la démarche de politique achat performante.
 - › Mise en œuvre du processus délibératif intégrant les Commissions permanentes créées dans le cadre du nouveau règlement intérieur du Conseil de territoire.
 - › Mise en place d'une gestion et d'un suivi efficaces du courrier.
 - › Constitution des archives de Grand Paris Grand Est.

Grand Paris Grand Est

11 boulevard du Mont d'Est 93160 Noisy-le-Grand
communication@grandparisgrandest.fr
Tél. : 01 41 70 39 10
grandparisgrandest.fr

Maquette : NEW YORK sous BOIS
Rédaction : Grand Paris Grand Est
imprimé en juin 2021 à l'imprimerie l'Artésienne.

Imprimé sur papier recyclé



Grand Paris
Grand Est

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CLICHY-SOUS-BOIS · COUBRON · GAGNY · GOURNAY-SUR-MARNE · LE RAINCY
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS · LIVRY-GARGAN · MONTFERMEIL · NEUILLY-PLAISANCE
NEUILLY-SUR-MARNE · NOISY-LE-GRAND · ROSNY-SOUS-BOIS · VAUJOURS · VILLEMOMBLE

Accusé de réception en préfecture
093-200058790-20210706-CT2021-06-29-04-DE
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021

VILLE DE VILLEMOMBLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 35

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à quinze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt et un, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel, Maire de Villemomble.

En application de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et du décret n°2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, la séance s'est tenue sans public et a été retransmise en direct sur le site de la Ville (villemomble.fr) ; port du masque obligatoire.

Présents : M. BLUTEAU Jean-Michel, Maire, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, M. PRINCE Patrick, M. BIYOUKAR Lahoussaine, Mme HECK Isabelle (à partir de 18h59), M. MALLET Eric, M. GERBAUD Jean-Christophe, M. ZARLOWSKI Serge (jusqu'à 17h52), Mme POLONI Françoise, Mme VENACTER Jeannine, M. ACQUAVIVA François, M. ROLLAND Guy, Mme CÉDÉCIAS Arlette, Mme PAGÉGIE Claudine, Mme LEFEBVRE Concetta (à partir de 15h26), M. AVRAMOVIC Jovan (jusqu'à 17h46), Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. CALMÉJANE Patrice, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, Mme POCHON Elisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, M. BANCEL Nathanaël, Mme LECOEUR Anne (à partir de 16h37).

Absents représentés : Mme VERBEQUE Sandrine, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme PRIEUR-GUICHAOUA Nadège, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, M. MAHMOUD Riad, Adjoint au Maire, par M. ACQUAVIVA, Mme HECK Isabelle, Adjointe au Maire, par M. MALLET (jusqu'à 18h58), Mme FITAMANT Patricia, Adjointe au Maire, par M. BOULON, M. ZARLOWSKI Serge, Adjoint au Maire, par M. PRINCE (à partir de 17h53), M. SERONDE Françoise, Conseillère Municipale, par Mme POLONI, M. HADAD Hubert, Conseiller Municipal, par Mme PAOLANTONACCI, M. FITAMANT Alain, Conseiller Municipal, par Mme VENACTER, M. AVRAMOVIC Jovan, Conseiller Municipal, par M. GERBAUD, Mme GALEY Louise, Conseillère Municipale, par Mme PAGÉGIE, M. LE MASSON Gilbert, Conseiller Municipal, par M. CALMÉJANE, Mme LEFEBVRE Laura, Conseillère Municipale, par Mme BERGOUGNIOU, M. KALANYAN, Conseiller Municipal, par M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR.

Absents : Mme LEFEBVRE Concetta, Conseillère Municipale (jusqu'à 15h25), Mme LECOEUR Anne, Conseillère Municipale (jusqu'à 16h36).

Secrétaire de séance : M. BIYOUKAR Lahoussaine.

Les conseillers présents, au nombre de 23, représentant le tiers des membres en exercice (en application du paragraphe IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 par dérogation à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales), le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

N° CM230921/05	OBJET : APPROBATION DU PLAN D'ACTION D'EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES/HOMMES [Nomenclature « Actes » : 9.1 Autres domaines de compétences des communes]
----------------	---

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29, donnant compétence au Conseil Municipal pour régler les affaires de la Commune,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, article 80 ;

VU le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Comité Technique du 16 septembre 2021,

DÉLIBÈRE

~ Sortie de M. DE GALLIER DE SAINT SAUVER ~
~ Retour de M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR ~
~ Départ de M. AVRAMOVIC qui a donné pouvoir à M. GERBAUD ~
à l'unanimité,

Article 1 : ADOPTE le plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour une période de 3 ans à compter du 1er octobre 2021.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex ou par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant les formalités de rendu exécutoire.

Et ont signé MM. les membres présents,
pour extrait conforme,
le Maire,



Jean-Michel BLUTEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300779-20210923-CM230921-D05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2021

Affichage : 04/10/2021

Rendu exécutoire le 04/10/2021

Egalité professionnelle femmes-hommes

Plan d'action sur 3 ans (2021-2023)

Présenté en Comité Technique du 16 septembre 2021

Principaux textes de référence : loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique (article 80) et décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique (articles 3 et 5).

Le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique doit comporter des mesures sur les 4 axes ci-dessous :

Axe 1	Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
Axe 2	Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique (mixité des métiers, accompagnement des parcours et égal accès aux responsabilités professionnelles, mise en œuvre du dispositif des nominations équilibrées)
Axe 3	Favoriser l'articulation entre l'activité professionnelle et vie personnelle et familiale (adaptation de l'organisation du travail et du temps de travail, soutien à la parentalité)
Axe 4	Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes (modalités de mise en place d'un dispositif de signalement, de traitement et de suivi des violences sexuelles et sexistes, des harcèlements et des discriminations – formations à la prévention des violences sexuelles et sexistes et des harcèlements)

Moyens dédiés à la mise en œuvre du plan d'action à Villemomble :

1. Moyens humains :
 - Désignation d'un référent en interne
 - Constitution d'un groupe de travail interne représentatif et issu d'agents de différents services (fin 2021)
2. Moyens matériels :
 - Campagnes de communication réalisées et diffusées par des outils internes :
 - ✓ Intranet : page récurrente dédiée à développer et abonder (relais des campagnes de communication et des actions)
 - ✓ Messageries électroniques professionnelles (envois groupés et/ou ciblés des informations : newsletters, mails...)
 - ✓ Tout autre support interne (guides, affiches...)
 - ✓ Budget dédié pour la formation (plusieurs contenus et cibles avec notamment : encadrants, agents, service RH, représentants du personnel...)

- Campagnes de communication interne relayées à l'externe (grand public et principaux partenaires de travail) dès qu'il y aura pertinence (site Interne, relais via les responsables de services, le service évènementiel...)

Dans un contexte mouvant (crise sanitaire, nouvel organigramme général, réorganisation des services,...) ce plan est amené à s'ajuster dans sa mise en œuvre, selon les besoins émergents et les opportunités ou pertinences de nouvelles actions et les réflexions du groupe de travail.

Il suivra notamment les grandes lignes directrices de gestion RH, en cours d'élaboration, et en particulier les politiques d'avancements/promotions, de rémunérations, d'accompagnement...

Le plan d'action propose ainsi pour ses 3 premières années (2021-2023) un ciblage des cadres et des services ressources (RH en particulier), pour une sensibilisation générale à amorcer également auprès des agents (formations, campagnes de communication internes, groupe de travail dédié...).

Le présent plan d'actions 2021-2023 sera transmis au Préfet de la Seine-Saint-Denis et communiqué à l'ensemble des agents.

Son évaluation-bilan doit également être transmis avant le 1^{er} mars 2024 au Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Année 2020, quelques actions externes soutenues par la ville de Villemomble en faveur de l'égalité femmes-hommes :

- Création d'un poste d'intervenant social au commissariat Le Raincy-Villemomble en partenariat avec la Préfecture et la ville du Raincy.
- Inauguration distributeur de serviettes périodiques au lycée Blaise Pascal pour lutter contre la précarité menstruelle avec la Présidente de la Région Ile-de-France.

Plan d'actions 2021-2023

Axe 1 : Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes		
Actions	Calendrier prévisionnel	Objectifs
Politique RH de rémunération : analyse poussée des rémunérations à postes/métiers équivalents et rattrapage des écarts femmes-hommes s'ils existent	Démarche pluriannuelle (à établir selon les grandes lignes directrices de gestion RH en cours d'élaboration)	Aplanir les écarts qui pourraient être constatés sur certaines catégories et filières en utilisant les enjeux et leviers nécessaires sur le régime indemnitaire
Volonté affichée d'aller vers une équipe DG et cadres paritaire : veiller à la nomination d'au moins 40% de personnes de chaque sexe dans les emplois de direction et chefs de service	Objectif 2021/2022	Afficher une équipe de direction paritaire, réduire les écarts de rémunérations moyennes entre les femmes et les hommes dans la catégorie A
Création d'une grille des salaires moyens par grade et par ancienneté (RIFSEEP inclus)	2022	Prévenir des potentiels écarts de rémunération

Axe 2 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique		
Actions	Calendrier prévisionnel	Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement des jurys de recrutement sur des techniques d'entretien non-stéréotypées : sensibilisation-formation sur les positionnements 	2022	Favoriser la mixité lors du recrutement
Axe 2 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique		
Actions	Calendrier prévisionnel	Objectifs
<p>exempts de discrimination – analyse des grilles de critères et à adapter au besoin (impartialité femmes-hommes des questions, des critères choisis et des évaluations)</p> <ul style="list-style-type: none"> Composition paritaire des jurys de recrutement (40% de personnes de chaque sexe) dès que cela est possible 	2022	Favoriser la mixité lors du recrutement
Mixité des métiers à favoriser (actions de communication interne et externe : valorisation des métiers qui pourraient être perçus comme stéréotypés par des « publicités » cassant les clichés, par des interventions d'agents en interne et dans les établissements scolaires par exemple...)	Objectif 2021/2022	
<p>Promotions et avancements :</p> <ul style="list-style-type: none"> Indication de la part respective femmes-hommes dans les tableaux d'avancement de grades avec ratios promouvables/promus Maintien des droits à l'avancement pendant un congé parental ou de disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans 	Obligation au 01/01/21 (loi de transformation de la fonction publique)	
<p>Organisation du temps de travail : Analyse des postes en horaires atypiques, décalés et/ou annualisés et/ou en temps partiels ou non complets – avec les responsables de sites et de services : pertinence des aménagements d'horaires et de postes (en respect du maintien de la qualité des services publics rendus) si freins avérés à l'égal</p>	2022/2023	Analyse des postes/métiers selon les contraintes horaires (réunions en soirée, travail les soirs et week-ends, travail pendant les périodes de vacances scolaires, permanences/astreintes, horaires fluctuants et/ou annualisés...)

accès aux femmes et aux hommes		
Règlement intérieur : inclure un volet « égalité femmes-hommes » lors de la prochaine mise à jour et veiller aux nouvelles dispositions réglementaires		

Axe 3 : Favoriser l'articulation entre l'activité professionnelle et vie personnelle et familiale		
Actions	Calendrier prévisionnel	Objectifs
Organisation et temps de travail : concernant le télétravail, analyse des demandes femmes-hommes, repérage d'écart éventuels et accompagnement en cas de freins venant d'agents et/ou d'encadrants	2022/2023	Formation de sensibilisation au télétravail et au management à distance (pour les encadrants). Proposer aux agents une possibilité de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle (moins de trajets domicile/travail notamment)
Aides financières et prestations sociales liées à la garde d'enfants (crèches, accueils de loisirs...)	Déjà en cours	
Sensibiliser les cadres et les élus à la limitation des réunions en soirée (hors instances obligatoires)	2022	

Axe 4 : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes		
Actions	Calendrier prévisionnel	Objectifs
Mise en place d'un dispositif de signalement, de traitement et de suivi des violences sexuelles et sexistes, des harcèlements et des discriminations	2022/2023	Procédure à définir en lien avec les missions RH : porte d'entrée, prévention, médiation, instances... et communication aux agents sur les modalités
Formations à la prévention des violences sexuelles et sexistes et des harcèlements (cibles prioritaires : RH prévention, encadrants)	2022/2023	
Formation et sensibilisation à tous les agents de la DRH à la prévention de la discrimination en lien avec les volets RH (recrutements, avancements et promotions, prévention, formations, temps de travail...)	2022/2023	
Formation/sensibilisation de tous les cadres et de tous les agents	2022/2023	Lutter contre les stéréotypes et les comportements discriminants, pour favoriser la mixité des métiers et le « travailler ensemble ».

VILLE DE VILLEMOMBLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 35

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à quinze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt et un, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel, Maire de Villemomble.

En application de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et du décret n°2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, la séance s'est tenue sans public et a été retransmise en direct sur le site de la Ville (villemomble.fr) ; port du masque obligatoire.

Présents : M. BLUTEAU Jean-Michel, Maire, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, M. PRINCE Patrick, M. BIYOUKAR Lahoussaine, Mme HECK Isabelle (à partir de 18h59), M. MALLET Eric, M. GERBAUD Jean-Christophe, M. ZARLOWSKI Serge (jusqu'à 17h52), Mme POLONI Françoise, Mme VENACTER Jeannine, M. ACQUAVIVA François, M. ROLLAND Guy, Mme CÉDÉCIAS Arlette, Mme PAGÉGIE Claudine, Mme LEFEBVRE Concetta (à partir de 15h26), M. AVRAMOVIC Jovan (jusqu'à 17h46), Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. CALMÉJANE Patrice, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, Mme POCHON Elisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, M. BANCEL Nathanaël, Mme LECOEUR Anne (à partir de 16h37).

Absents représentés : Mme VERBEQUE Sandrine, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme PRIEUR-GUICHAOUA Nadège, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, M. MAHMOUD Riad, Adjoint au Maire, par M. ACQUAVIVA, Mme HECK Isabelle, Adjointe au Maire, par M. MALLET (jusqu'à 18h58), Mme FITAMANT Patricia, Adjointe au Maire, par M. BOULON, M. ZARLOWSKI Serge, Adjoint au Maire, par M. PRINCE (à partir de 17h53), M. SERONDE Françoise, Conseillère Municipale, par Mme POLONI, M. HADAD Hubert, Conseiller Municipal, par Mme PAOLANTONACCI, M. FITAMANT Alain, Conseiller Municipal, par Mme VENACTER, M. AVRAMOVIC Jovan, Conseiller Municipal, par M. GERBAUD, Mme GALEY Louise, Conseillère Municipale, par Mme PAGÉGIE, M. LE MASSON Gilbert, Conseiller Municipal, par M. CALMÉJANE, Mme LEFEBVRE Laura, Conseillère Municipale, par Mme BERGOUGNIOU, M. KALANYAN, Conseiller Municipal, par M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR.

Absents : Mme LEFEBVRE Concetta, Conseillère Municipale (jusqu'à 15h25), Mme LECOEUR Anne, Conseillère Municipale (jusqu'à 16h36).

Secrétaire de séance : M. BIYOUKAR Lahoussaine.

Les conseillers présents, au nombre de 22, représentant le tiers des membres en exercice (en application du paragraphe IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 par dérogation à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales), le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

N° CM230921/06

OBJET : FIXATION DES TARIFS « MARCHÉ SPECIAL NOËL 2021 »
[Nomenclature « Actes » : 7.1 Décisions budgétaires]

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29, donnant compétence au Conseil Municipal pour régler les affaires de la Commune,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1311-5 et suivants,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22 alinéa 5 et L 2122-23, autorisant le Maire à procéder au louage de choses n'excédant pas douze ans,

VU la délibération n° CM/11-02-2021/01 du Conseil Municipal en date du 11 février 2021 rendue exécutoire le 1er mars 2021, ayant pour objet de donner délégation à Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L.2122-1-1,

CONSIDERANT qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année et pour participer au développement de l'attractivité de ses cœurs de ville, la commune de Villemomble propose un « Marché Spécial Noël 2021 », en complément des animations de Noël,

CONSIDERANT que la ville conserve la gestion des commerçants sur son territoire durant l'évènement qui seront autorisés à occuper l'espace public sur le territoire après un appel à candidature,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les tarifs applicables pour le « Marché Spécial Noël 2021 » du 16 au 19 décembre 2021,

DÉLIBÈRE

~ Départ de M. ZARLOWSKI qui a donné pouvoir à M. PRINCE ~

à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE les tarifs municipaux du Marché Spécial Noël 2021 applicables du 16 au 19 décembre 2021 comme suit :

Tarif d'occupation par convention du 16 au 19 décembre 2021

Désignation	Droit de place
Locations de chalets de 6m ² Montant forfaitaire	100 €
Emplacement pour commerçant ambulancier Tarif par m ² / jour	3,32€

Article 2 : PRECISE que le droit de place comprend l'occupation de l'espace public, le gardiennage et l'électricité. Le tarif appliqué sera pour la durée totale et non sécable.

Les commerçants venant avec leur propre structure se verront appliquer les tarifs des droits de place correspondant à leur surface au prorata du nombre de jours d'occupation.

Le chalet réservé aux associations solidaires ou caritatives ou pour la ville sera mis à disposition gracieusement.

Article 3 : PRECISE que l'emplacement étant sur le domaine public, l'autorisation d'occupation est personnelle, précaire et révocable. Il est inaliénable et imprescriptible,

Article 4 : PRECISE qu'une pénalité est prévue en cas de manquement à la convention d'un montant de 50€,

Article 5 : AUTORISE le Maire ou l'adjoint délégué à la signature des conventions d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville et les commerçants,

Article 6 : DIT que le montant de la recette sera inscrit au Budget de la Ville, aux nature et fonction intéressées.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex ou par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant les formalités de rendu exécutoire.

Et ont signé MM. les membres présents,
pour extrait conforme,
le Maire,

Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis



Jean-Michel BLUTEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300779-20210923-CM230921-D06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2021

Affichage : 04/10/2021

Rendu exécutoire le 04/10/2021

VILLE DE VILLEMOMBLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à quinze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt et un, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel, Maire de Villemomble.

En application de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et du décret n°2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, la séance s'est tenue sans public et a été retransmise en direct sur le site de la Ville (villemomble.fr) ; port du masque obligatoire.

Présents : M. BLUTEAU Jean-Michel, Maire, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, M. PRINCE Patrick, M. BIYOUKAR Lahoussaine, Mme HECK Isabelle (à partir de 18h59), M. MALLET Eric, M. GERBAUD Jean-Christophe, M. ZARLOWSKI Serge (jusqu'à 17h52), Mme POLONI Françoise, Mme VENACTER Jeannine, M. ACQUAVIVA François, M. ROLLAND Guy, Mme CÉDÉCIAS Arlette, Mme PAGÉGIE Claudine, Mme LEFEBVRE Concetta (à partir de 15h26), M. AVRAMOVIC Jovan (jusqu'à 17h46), Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. CALMÉJANE Patrice, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, Mme POCHON Elisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, M. BANCEL Nathanaël, Mme LECOEUR Anne (à partir de 16h37).

Absents représentés : Mme VERBEQUE Sandrine, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme PRIEUR-GUICHAOUA Nadège, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, M. MAHMOUD Riad, Adjoint au Maire, par M. ACQUAVIVA, Mme HECK Isabelle, Adjointe au Maire, par M. MALLET (jusqu'à 18h58), Mme FITAMANT Patricia, Adjointe au Maire, par M. BOULON, M. ZARLOWSKI Serge, Adjoint au Maire, par M. PRINCE (à partir de 17h53), M. SERONDE Françoise, Conseillère Municipale, par Mme POLONI, M. HADAD Hubert, Conseiller Municipal, par Mme PAOLANTONACCI, M. FITAMANT Alain, Conseiller Municipal, par Mme VENACTER, M. AVRAMOVIC Jovan, Conseiller Municipal, par M. GERBAUD, Mme GALEY Louise, Conseillère Municipale, par Mme PAGÉGIE, M. LE MASSON Gilbert, Conseiller Municipal, par M. CALMÉJANE, Mme LEFEBVRE Laura, Conseillère Municipale, par Mme BERGOUGNIOU, M. KALANYAN, Conseiller Municipal, par M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR.

Absents : Mme LEFEBVRE Concetta, Conseillère Municipale (jusqu'à 15h25), Mme LECOEUR Anne, Conseillère Municipale (jusqu'à 16h36).

Secrétaire de séance : M. BIYOUKAR Lahoussaine.

Les conseillers présents, au nombre de 21, représentant le tiers des membres en exercice (en application du paragraphe IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 par dérogation à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales), le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

N° CM230921/07

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION NATIONALE DES MEMOIRES DU MONT-VALERIEN, AU TITRE DE L'ANNEE 2021, AU VU DES MOYENS MIS A DISPOSITION DANS LE CADRE DE LA COMMEMORATION DU 4 SEPTEMBRE 2021, POUR LA LIBERATION DE VILLEMOMBLE.

[Nomenclature « Actes » : 7.6 Contributions budgétaires]

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29, donnant compétence au Conseil Municipal pour régler les affaires de la Commune,

VU l'article L. 2311-7 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT les moyens mis à disposition par ladite association, dans le cadre de la commémoration du 4 septembre 2021, pour la Libération de Villemomble,

DÉLIBÈRE

~ Sorties de M. BANCEL, Mme PAGÉGIE ~
~ Retours de M. BANCEL, Mme PAGÉGIE ~
à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE d'attribuer à l'ASSOCIATION NATIONALE DES MEMOIRES DU MONT-VALERIEN - siège social : 9 Cr de l'île Seguin – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, au titre de l'année 2021 :

UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 500,00 € (CINQ CENT EUROS), au vu des moyens mis à disposition dans le cadre de la commémoration du 4 septembre 2021, pour la Libération de Villemomble.

Article 2 : DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Supplémentaire de l'exercice 2021, aux fonction et nature intéressées.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex ou par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant les formalités de rendu exécutoire.

Et ont signé MM. les membres présents,
pour extrait conforme,
le Maire,

Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis



Jean-Michel BLUTEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300779-20210923-CM230921-D07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2021

Affichage : 04/10/2021

Rendu exécutoire le 04/10/2021

VILLE DE VILLEMOMBLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 35

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à quinze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt et un, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel, Maire de Villemomble.

En application de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et du décret n°2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, la séance s'est tenue sans public et a été retransmise en direct sur le site de la Ville (villemomble.fr) ; port du masque obligatoire.

Présents : M. BLUTEAU Jean-Michel, Maire, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, M. PRINCE Patrick, M. BIYOUKAR Lahoussaine, Mme HECK Isabelle (à partir de 18h59), M. MALLET Eric, M. GERBAUD Jean-Christophe, M. ZARLOWSKI Serge (jusqu'à 17h52), Mme POLONI Françoise, Mme VENACTER Jeannine, M. ACQUAVIVA François, M. ROLLAND Guy, Mme CÉDÉCIAS Arlette, Mme PAGÉGIE Claudine, Mme LEFEBVRE Concetta (à partir de 15h26), M. AVRAMOVIC Jovan (jusqu'à 17h46), Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. CALMÉJANE Patrice, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, Mme POCHON Elisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, M. BANCEL Nathanaël, Mme LECOEUR Anne (à partir de 16h37).

Absents représentés : Mme VERBEQUE Sandrine, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme PRIEUR-GUICHAOUA Nadège, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, M. MAHMOUD Riad, Adjoint au Maire, par M. ACQUAVIVA, Mme HECK Isabelle, Adjointe au Maire, par M. MALLET (jusqu'à 18h58), Mme FITAMANT Patricia, Adjointe au Maire, par M. BOULON, M. ZARLOWSKI Serge, Adjoint au Maire, par M. PRINCE (à partir de 17h53), M. SERONDE Françoise, Conseillère Municipale, par Mme POLONI, M. HADAD Hubert, Conseiller Municipal, par Mme PAOLANTONACCI, M. FITAMANT Alain, Conseiller Municipal, par Mme VENACTER, M. AVRAMOVIC Jovan, Conseiller Municipal, par M. GERBAUD, Mme GALEY Louise, Conseillère Municipale, par Mme PAGÉGIE, M. LE MASSON Gilbert, Conseiller Municipal, par M. CALMÉJANE, Mme LEFEBVRE Laura, Conseillère Municipale, par Mme BERGOUGNIOU, M. KALANYAN, Conseiller Municipal, par M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR.

Absents : Mme LEFEBVRE Concetta, Conseillère Municipale (jusqu'à 15h25), Mme LECOEUR Anne, Conseillère Municipale (jusqu'à 16h36).

Secrétaire de séance : M. BIYOUKAR Lahoussaine.

Les conseillers présents, au nombre de 21, représentant le tiers des membres en exercice (en application du paragraphe IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 par dérogation à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales), le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

N° CM230921/08	OBJET : SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION LA PREVENTION ROUTIERE, AU TITRE DE L'ANNEE 2021 [Nomenclature « Actes » : 7.6 Contributions budgétaires]
----------------	--

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29, donnant compétence au Conseil Municipal pour régler les affaires de la Commune,

VU l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée par l'association de la Prévention Routière,

Vu le budget prévisionnel pour l'exercice 2021 présenté par l'association La Prévention Routière,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE d'attribuer à l'association La Prévention Routière - siège social : 33 rue Mogador – 75009 PARIS, au titre de l'année 2021, une subvention de fonctionnement d'un montant de 290,00€ (DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS).

Article 2 : DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Supplémentaire de l'exercice 2021, aux fonction et nature intéressées.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex ou par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant les formalités de rendu exécutoire.

Et ont signé MM. les membres présents,
pour extrait conforme,
le Maire,

Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis



Jean-Michel BLUTEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300779-20210923-CM230921-D08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2021

Affichage : 04/10/2021

Rendu exécutoire le 04/10/2021

VILLE DE VILLEMOMBLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 35

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à quinze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt et un, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel., Maire de Villemomble.

En application de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et du décret n°2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, la séance s'est tenue sans public et a été retransmise en direct sur le site de la Ville (villemomble.fr) ; port du masque obligatoire.

Présents : M. BLUTEAU Jean-Michel, Maire, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, M. PRINCE Patrick, M. BIYOUKAR Lahoussaine, Mme HECK Isabelle (à partir de 18h59), M. MALLET Eric, M. GERBAUD Jean-Christophe, M. ZARLOWSKI Serge (jusqu'à 17h52), Mme POLONI Françoise, Mme VENACTER Jeannine, M. ACQUAVIVA François, M. ROLLAND Guy, Mme CÉDÉCIAS Arlette, Mme PAGÉGIE Claudine, Mme LEFEBVRE Concetta (à partir de 15h26), M. AVRAMOVIC Jovan (jusqu'à 17h46), Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. CALMÉJANE Patrice, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, Mme POCHON Elisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, M. BANCEL Nathanaël, Mme LECOEUR Anne (à partir de 16h37).

Absents représentés : Mme VERBEQUE Sandrine, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme PRIEUR-GUICHAOUA Nadège, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, M. MAHMOUD Riad, Adjoint au Maire, par M. ACQUAVIVA, Mme HECK Isabelle, Adjointe au Maire, par M. MALLET (jusqu'à 18h58), Mme FITAMANT Patricia, Adjointe au Maire, par M. BOULON, M. ZARLOWSKI Serge, Adjoint au Maire, par M. PRINCE (à partir de 17h53), M. SERONDE Françoise, Conseillère Municipale, par Mme POLONI, M. HADAD Hubert, Conseiller Municipal, par Mme PAOLANTONACCI, M. FITAMANT Alain, Conseiller Municipal, par Mme VENACTER, M. AVRAMOVIC Jovan, Conseiller Municipal, par M. GERBAUD, Mme GALEY Louise, Conseillère Municipale, par Mme PAGÉGIE, M. LE MASSON Gilbert, Conseiller Municipal, par M. CALMÉJANE, Mme LEFEBVRE Laura, Conseillère Municipale, par Mme BERGOUGNIOU, M. KALANYAN, Conseiller Municipal, par M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR.

Absents : Mme LEFEBVRE Concetta, Conseillère Municipale (jusqu'à 15h25), Mme LECOEUR Anne, Conseillère Municipale (jusqu'à 16h36).

Secrétaire de séance : M. BIYOUKAR Lahoussaine.

Les conseillers présents, au nombre de 21, représentant le tiers des membres en exercice (en application du paragraphe IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 par dérogation à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales), le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

N°CM230921/09	<p>OBJET : CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET ANNULATION DES CREDITS DE PAIEMENT POUR LA REALISATION D'UN POLE PETITE ENFANCE COMPRENANT LA RECONSTRUCTION DE LA CRECHE SAINT-CHARLES DE 66 PLACES ET LA REALISATION D'UNE NOUVELLE CRECHE DE 60 PLACES AVENUE DU RAINCY A VILLEMOMBLE</p> <p>[Nomenclature « Actes » : 7.1 Décisions budgétaires]</p>
---------------	--

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29, donnant compétence au Conseil Municipal pour régler les affaires de la Commune,

VU les articles L.2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui disposent que les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel,

VU l'instruction comptable n° 96-078 M14 du 5 Août 1996, modifiée,

VU la délibération n°6 du 21 décembre 2017 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a adopté le principe du recours au vote d'autorisation de programme et de crédits de paiement pour la réalisation d'un pôle petite enfance comprenant la reconstruction de la crèche Saint-Charles de 66 places et la réalisation d'une nouvelle crèche de 60 places avenue du Raincy à Villemomble,

VU les délibérations n°36.2 du 20 décembre 2018, n°4 du 27 juin 2019, n°4-2 du 19 décembre 2019 et n°10 du 16 décembre 2020 portant modification de cette AP/CP,

VU la délibération n°6 du 25 mars 2021 du Conseil Municipal, rendue exécutoire le 22 avril 2021, approuvant le Budget Primitif 2021 de la Ville,

VU la décision modificative n°1 de l'exercice 2021,

CONSIDERANT que le montant de l'autorisation de programme inscrit au budget primitif 2021 s'élevait à 3 190 320,99 € et les crédits de paiement à 139 500,00 €,

CONSIDERANT que le montant des réalisations sur le budget 2021 s'élève à 39 456,44 € et que le montant définitif de l'autorisation de programme s'élève à 3 090 277,43 €,

CONSIDERANT que l'autorisation de programme peut être clôturée et qu'il convient de procéder à l'annulation du solde des crédits de paiement 2021 qui s'élève à 100 043,56 €,

DELIBERE

~ Sorties de M. MINETTO, M. GERBAUD ~

~ Retours de M. MINETTO, M. GERBAUD ~

à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la clôture de l'autorisation de programme au montant définitif de 3 090 277,43 €.

Article 2 : APPROUVE l'annulation des crédits de paiement 2021 pour un montant de 100 043,56 €.

N° de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme	Montant définitif des réalisations	Montant des crédits de paiement 2021	Montant des paiements 2021	Crédits 2021 à annuler
002	3 190 320,99 €	3 090 277,43 €	139 500,00 €	39 456,44 €	100 043,56 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex ou par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant les formalités de rendu exécutoire.

Et ont signé MM. les membres présents,
pour extrait conforme,
le Maire,

Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis



Jean-Michel BLUTEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300779-20210923-CM230921-D09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2021

Affichage : 04/10/2021

Rendu exécutoire le 04/10/2021

VILLE DE VILLEMOMBLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 35

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à quinze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt et un, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel, Maire de Villemomble.

En application de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et du décret n°2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, la séance s'est tenue sans public et a été retransmise en direct sur le site de la Ville (villemomble.fr) ; port du masque obligatoire.

Présents : M. BLUTEAU Jean-Michel, Maire, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, M. PRINCE Patrick, M. BIYOUKAR Lahoussaine, Mme HECK Isabelle (à partir de 18h59), M. MALLET Eric, M. GERBAUD Jean-Christophe, M. ZARLOWSKI Serge (jusqu'à 17h52), Mme POLONI Françoise, Mme VENACTER Jeannine, M. ACQUAVIVA François, M. ROLLAND Guy, Mme CÉDÉCIAS Arlette, Mme PAGÉGIE Claudine, Mme LEFEBVRE Concetta (à partir de 15h26), M. AVRAMOVIC Jovan (jusqu'à 17h46), Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. CALMÉJANE Patrice, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, Mme POCHON Elisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, M. BANCEL Nathanaël, Mme LECOEUR Anne (à partir de 16h37).

Absents représentés : Mme VERBEQUE Sandrine, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme PRIEUR-GUICHAOUA Nadège, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, M. MAHMOUD Riad, Adjoint au Maire, par M. ACQUAVIVA, Mme HECK Isabelle, Adjointe au Maire, par M. MALLET (jusqu'à 18h58), Mme FITAMANT Patricia, Adjointe au Maire, par M. BOULON, M. ZARLOWSKI Serge, Adjoint au Maire, par M. PRINCE (à partir de 17h53), M. SERONDE Françoise, Conseillère Municipale, par Mme POLONI, M. HADAD Hubert, Conseiller Municipal, par Mme PAOLANTONACCI, M. FITAMANT Alain, Conseiller Municipal, par Mme VENACTER, M. AVRAMOVIC Jovan, Conseiller Municipal, par M. GERBAUD, Mme GALEY Louise, Conseillère Municipale, par Mme PAGÉGIE, M. LE MASSON Gilbert, Conseiller Municipal, par M. CALMÉJANE, Mme LEFEBVRE Laura, Conseillère Municipale, par Mme BERGOUGNIOU, M. KALANYAN, Conseiller Municipal, par M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR.

Absents : Mme LEFEBVRE Concetta, Conseillère Municipale (jusqu'à 15h25), Mme LECOEUR Anne, Conseillère Municipale (jusqu'à 16h36).

Secrétaire de séance : M. BIYOUKAR Lahoussaine.

Les conseillers présents, au nombre de 22, représentant le tiers des membres en exercice (en application du paragraphe IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 par dérogation à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales), le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

N°CM230921/10	OBJET : APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2021 DE LA VILLE [Nomenclature « Actes » : 7.1 Décisions budgétaires]
---------------	---

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29, donnant compétence au Conseil Municipal pour régler les affaires de la Commune,

VU la délibération n°6 du 25 mars 2021 du Conseil Municipal, rendue exécutoire le 22 avril 2021, approuvant le Budget primitif 2021 de la Ville,

VU le projet de décision modificative n°1 au Budget 2021 de la Ville, présenté par Monsieur le Maire,

VU la présentation dudit projet en Commission des Finances en date du 20 septembre 2021,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits dans le cadre de l'exécution budgétaire 2021,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300779-20210923-CM230921-D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2021

Affichage : 04/10/2021

Rendu exécutoire le 04/10/2021

DELIBERE

~ Sorties de M. GERBAUD, Mme LEFEBVRE, M. BIYOUKAR, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, M. PRINCE ~

~Retours de Mme LEFEBVRE, M. GERBAUD, M. Jean-Michel BLUTEAU, M. BIYOUKAR, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, M. PRINCE ~

~ Arrivée de Mme HECK ~

~ Sortie de Mme HECK ~

~ Retours de Mme LEFEBVRE, M. GERBAUD, M. Jean-Michel BLUTEAU, M. BIYOUKAR, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, M. PRINCE, Mme HECK ~

à la majorité par 25 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, Mme VERBEQUE, M. PRINCE, Mme PRIEUR-GUICHAOUA, M. BIYOUKAR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. HADAD, Mme PAGÉGIE, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme GALEY) et 6 voix contre (celles de Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN). M. MINETTO, Mme POCHON, M. BANCEL, Mme LECOEUR ne prenant pas part au vote,

Article 1 : APPROUVE la décision modificative n°1 au Budget 2021 de la Ville telle qu'elle figure dans le tableau ci-dessous :

Section de Fonctionnement					
DEPENSES		DM 1	RECETTES		DM1
Chapitre 011	Char. Caractère général	12 188,00 €	Chapitre 013	Attenu.Charges	- €
Chapitre 012	Char.Personnel..	100 000,00 €	Chapitre 70	Prod.des services	- 537 000,00 €
Chapitre 014	Atténuation de prod (FPIC)	107 463,00 €	Chapitre 73	Impôts et Taxes	171 601,00 €
Chapitre 65	Charg.gestion courante	172 153,00 €	Chapitre 74	Dotations/Part	36 498,00 €
Chapitre 66	Charg. Financières	- €	Chapitre 75	Autres produits	14 200,00 €
Chapitre 67	Char.Exceptionnelles	- €	Chapitre 76	Prod Financier	
Chapitre 68	Dotations amort et provisions	5 500,00 €	Chapitre 77	Prod.excep	- €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	- 40 000,00 €	Chapitre 78	Reprise provi semi budgétaires	
	Dépenses Réelles	357 304,00 €		Recettes réelles	- 314 701,00 €
Chapitre 023	Virt section invest*	- 610 998,00 €			
Chapitre 042	Opérations d'ordre	- €	Chapitre 042	Recettes d'ordre	61 007,00 €
	Total Dépenses d'ordre	- 610 998,00 €	Chapitre 002	Résultat reporté*	- €
				Total Recettes d'ordre	61 007,00 €
	Total	- 253 694,00 €		Total	- 253 694,00 €

Section d'investissement					
DEPENSES		DM 1	RECETTES		DM 1
Chapitre 20	Immobilisation inc.	170 474,00 €	Chapitre 13	Subventions	573 238,00 €
Chapitre 204	Subvention d'équip versées	607 571,00 €		Total recettes équpt	573 238,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corp.	- 399 483,44 €			
Chapitre 23	Immobilisation en cours	- 303 778,56 €	Chapitre 10	fctva, t a ména...	181 000,00 €
	Total dépenses Equipement	74 783,00 €		Total recettes financières	181 000,00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financi	7 450,00 €			
	Total charges financières	7 450,00 €			
	Total des dépenses réelles inv	82 233,00 €		Total recettes réelles inv	754 238,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre	61 007,00 €	Chapitre 021	Virt de la section de fct	- 610 998,00 €
	Total des dépenses d'ordre	61 007,00 €		Total recettes d'ordre	- 610 998,00 €
	Déficit d'investissement	- €	Chapitre 001	excédent reporté	
	Total dépenses d'inv.	143 240,00 €		Total recettes inv.	143 240,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300779-20210923-CM230921-D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2021

Affichage : 04/10/2021

Rendu exécutoire le 04/10/2021

Article 2 : PRECISE qu'après l'approbation de la décision modificative n°1 au budget 2021, celle-ci s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	+ 143 240,00	+ 143 240,00
Fonctionnement	- 253 694,00	- 253 694,00
Total	- 110 454,00	- 110 454,00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex ou par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant les formalités de rendu exécutoire.

Et ont signé MM. les membres présents,
pour extrait conforme,
le Maire,

Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis



Jean-Michel BLUTEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300779-20210923-CM230921-D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2021

Affichage : 04/10/2021

Rendu exécutoire le 04/10/2021

Poste	Montant	Montant
Poste 1	147 500,00	147 500,00
Poste 2	253 800,00	253 800,00
Poste 3	110 125,00	110 125,00
Total	511 425,00	511 425,00

Le présent document est établi en vertu de l'article 17 de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès à l'information. Toute personne peut accéder à ce document en s'adressant au service de l'accès à l'information de la Région de Bruxelles-Capitale.

En un lieu sûr, les informations relatives à ce document sont conservées.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300779-20210923-CM230921-D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2021

Affichage : 04/10/2021

Rendu exécutoire le 04/10/2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - VILLEMOMBLE (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21930077900200

POSTE COMPTABLE : TP RAINCY

M. 14

Décision modificative 1 (3)
Voté par nature

BUDGET : Ville de Villemomble (4)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I. Informations générales		
1	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
2	B - Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
3	A1 - Vue d'ensemble – Sections		
4	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
7	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
9	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
11	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
14	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
16	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
18	B2 - Section d'investissement - Détail des recettés		
20	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes		
	A - Eléments du bilan		
21	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
25	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	X	
47	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	X	
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		X
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
	A6.1 - Equilibre des opérations financières – Dépenses		X
	A6.2 - Equilibre des opérations financières – Recettes		X
	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement		X
	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement		X
	A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
78	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		
	C1 - Etat du personnel		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
	D1 - Décision en matière de taux de contributions directes		X
79	D2 - Arrêtés et signatures	X	

Code INSEE : 93077	DM 2021
---------------------------	----------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	30 152
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	103
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	Grand Paris Grand Est

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)		Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier	fiscal	financier	
26 188 606	32 656 361	865,60	1 079,37	1 215,04

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate - Source Direction générale des collectivités locales (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 362,50	1393,00
2	Produit des impositions directes/population	560,43	640,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 382,13	1533,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	563,11	394,00
5	Encours de la dette/population	35,69	1032,00
6	DGF/population	233,39	200,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	55,99%	54,63%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	98,91%	97,52%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	41,33%	25,70%
10	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement (2)	2,62%	67,32%

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 5 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les programmes d'équipement.
 - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	-253 694,00	-253 694,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		-253 694,00	-253 694,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	143 240,00	143 240,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		143 240,00	143 240,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	-110 454,00	-110 454,00
----------------------------	--------------------	--------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1)	réaliser N-1 (2)		III	IV = I + II + III
		I	II			
011	Charges à caractère général	9 495 388,00	0,00	12 188,00	12 188,00	9 507 576,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	22 901 389,00	0,00	100 000,00	100 000,00	23 001 389,00
014	Atténuations de produits	4 121 100,00	0,00	107 463,00	107 463,00	4 228 563,00
65	Autres charges de gestion courante	3 941 341,00	0,00	172 153,00	172 153,00	4 113 494,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		40 459 218,00	0,00	391 804,00	391 804,00	40 851 022,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	210 256,00	0,00	0,00	0,00	210 256,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	5 468,00		5 500,00	5 500,00	10 968,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00		-40 000,00	-40 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		40 724 942,00	0,00	357 304,00	357 304,00	41 082 246,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	9 971 729,09		-610 998,00	-610 998,00	9 360 731,09
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 635 430,00		0,00	0,00	1 635 430,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		11 607 159,09	0,00	-610 998,00	-610 998,00	10 996 161,09
TOTAL		52 332 101,09	0,00	-253 694,00	-253 694,00	52 078 407,09

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	52 078 407,09
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1)	réaliser N-1 (2)		III	IV = I + II + III
		I	II			
013	Atténuations de charges	57 600,00	0,00	0,00	0,00	57 600,00
70	Produits services, domaine et ventes div	3 938 785,00	0,00	-537 000,00	-537 000,00	3 401 785,00
73	Impôts et taxes	28 096 074,00	0,00	171 601,00	171 601,00	28 267 675,00
74	Dotations et participations	9 339 087,00	0,00	36 498,00	36 498,00	9 375 585,00
75	Autres produits de gestion courante	475 077,00	0,00	14 200,00	14 200,00	489 277,00
Total des recettes de gestion courante		41 906 623,00	0,00	-314 701,00	-314 701,00	41 591 922,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	82 001,00	0,00	0,00	0,00	82 001,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		41 988 624,00	0,00	-314 701,00	-314 701,00	41 673 923,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	16 294,00		61 007,00	61 007,00	77 301,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		16 294,00	0,00	61 007,00	61 007,00	77 301,00
TOTAL		42 004 918,00	0,00	-253 694,00	-253 694,00	41 751 224,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	10 327 183,09
---	----------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	52 078 407,09
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	10 918 860,09
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
 (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
 (6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 483 606,97	0,00	170 474,00	170 474,00	1 654 080,97
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	607 571,00	607 571,00	607 571,00
21	Immobilisations corporelles	11 285 644,34	0,00	-399 483,44	-399 483,44	10 886 160,90
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 665 032,35	0,00	-303 778,56	-303 778,56	4 361 253,79
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	17 434 283,66	0,00	74 783,00	74 783,00	17 509 066,66
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	152 000,00	0,00	0,00	0,00	152 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 500,00	0,00	7 450,00	7 450,00	11 950,00
020	Dépenses imprévues	35 000,09	0,00	0,00	0,00	35 000,09
	Total des dépenses financières	201 500,09	0,00	7 450,00	7 450,00	208 950,09
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	17 640 783,75	0,00	82 233,00	82 233,00	17 723 016,75
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	16 294,00	0,00	61 007,00	61 007,00	77 301,00
041	Opérations patrimoniales (4)	380 000,00	0,00	0,00	0,00	380 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	396 294,00	0,00	61 007,00	61 007,00	457 301,00
	TOTAL	18 037 077,75	0,00	143 240,00	143 240,00	18 180 317,75

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	297 549,79
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 477 867,54

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 155 593,53	0,00	573 238,00	573 238,00	2 728 831,53
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 155 593,53	0,00	573 238,00	573 238,00	2 728 831,53
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 387 000,00	0,00	181 000,00	181 000,00	1 568 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	2 799 874,92	0,00	0,00	0,00	2 799 874,92
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	4 186 874,92	0,00	181 000,00	181 000,00	4 367 874,92
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	6 347 468,45	0,00	754 238,00	754 238,00	7 101 706,45
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	9 971 729,09	0,00	-610 998,00	-610 998,00	9 360 731,09
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 635 430,00	0,00	0,00	0,00	1 635 430,00

VILLEMOMBLE - Ville de Villemomble - DM - 2021

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041.	Opérations patrimoniales (4)	380 000,00		0,00	0,00	380 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		11 987 159,09		-610 998,00	-610 998,00	11 376 161,09
TOTAL		18 334 627,54	0,00	143 240,00	143 240,00	18 477 867,54

+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 477 867,54

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	10 918 860,09
--	----------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A8).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	12 188,00		12 188,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	100 000,00		100 000,00
014	Atténuations de produits	107 463,00		107 463,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	172 153,00		172 153,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	5 500,00	0,00	5 500,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	-40 000,00		-40 000,00
023	Virement à la section d'investissement		-610 998,00	-610 998,00
Dépenses de fonctionnement – Total		357 304,00	-610 998,00	-253 694,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-253 694,00
--	--------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	170 474,00	0,00	170 474,00
204	Subventions d'équipement versées	607 571,00	0,00	607 571,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-399 483,44	61 007,00	-338 476,44
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	-303 778,56	0,00	-303 778,56
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	7 450,00	0,00	7 450,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		82 233,00	61 007,00	143 240,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	143 240,00
---	-------------------

VILLEMOMBLE - Ville de Villemomble - DM - 2021

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	-537 000,00		-537 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		61 007,00	61 007,00
73	Impôts et taxes	171 601,00		171 601,00
74	Dotations et participations	36 498,00		36 498,00
75	Autres produits de gestion courante	14 200,00	0,00	14 200,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		-314 701,00	61 007,00	-253 694,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-253 694,00
--	--------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	181 000,00	0,00	181 000,00
13	Subventions d'investissement	573 238,00	0,00	573 238,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		-610 998,00	-610 998,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		754 238,00	-610 998,00	143 240,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	143 240,00
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	9 495 388,00	12 188,00	12 188,00
60221	Combustibles et carburants	0,00	0,00	0,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	2 045 551,82	-90 068,00	-90 068,00
60611	Eau et assainissement	254 520,43	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	1 511 449,14	86 370,00	86 370,00
60621	Combustibles	59 852,21	0,00	0,00
60622	Carburants	106 250,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	184 342,45	12 428,00	12 428,00
60624	Produits de traitement	200,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	631 235,09	-38 100,00	-38 100,00
60631	Fournitures d'entretien	246 292,00	-60 000,00	-60 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	204 640,69	10 500,00	10 500,00
60633	Fournitures de voirie	20 700,00	4 600,00	4 600,00
60636	Vêtements de travail	121 740,76	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	33 759,08	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	68 114,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	130 962,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	77 450,00	-8 000,00	-8 000,00
611	Contrats de prestations de services	594 933,19	-500,00	-500,00
6132	Locations immobilières	31 780,00	20 200,00	20 200,00
6135	Locations mobilières	126 150,00	-900,00	-900,00
614	Charges locatives et de copropriété	31 500,00	4 075,00	4 075,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	9 892,33	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	500,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	317 305,00	1 900,00	1 900,00
61551	Entretien matériel roulant	51 693,00	3 000,00	3 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	63 295,54	6 046,00	6 046,00
6156	Maintenance	727 407,27	-13 870,00	-13 870,00
6161	Multirisques	106 180,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	85 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	160 893,13	44 040,00	44 040,00
6182	Documentation générale et technique	29 574,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	63 400,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	4 200,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	278 253,09	35 158,00	35 158,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	62 050,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	37 670,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	53 500,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	121 390,60	13 500,00	13 500,00
6236	Catalogues et imprimés	47 950,00	5 500,00	5 500,00
6237	Publications	54 500,00	0,00	0,00
6238	Divers	4 350,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	100,00	0,00	0,00
6244	Transports administratifs	500,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	147 830,60	-26 791,00	-26 791,00
6251	Voyages et déplacements	4 588,00	0,00	0,00
6256	Missions	4 390,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	20 150,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	68 402,15	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	114 050,00	13 000,00	13 000,00
627	Services bancaires et assimilés	7 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	63 928,99	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	18 597,48	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	4 400,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	138 321,96	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	139 410,00	-10 000,00	-10 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	100,00	100,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	3 292,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	22 901 389,00	100 000,00	100 000,00
6218	Autre personnel extérieur	217 539,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	363 648,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	66 358,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	212 349,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	39 815,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	7 849 375,00	100 000,00	100 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	428 383,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	1 956 578,00	0,00	0,00

VILLEMOMBLE - Ville de Villemomble - DM - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64131	Rémunérations non tit.	5 384 896,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	83 065,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 804 124,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 084 330,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	216 826,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	70 000,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	1 580,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	60 000,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres œuvres sociales	13 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	15 364,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	20 000,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	14 159,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	4 121 100,00	107 463,00	107 463,00
703894	Revers. sur forfait post-stationnement	0,00	0,00	0,00
7391178	Autres restitut* dégrèvt contrib. direct	0,00	2 708,00	2 708,00
739118	Autres reversements de fiscalité	0,00	104 755,00	104 755,00
739221	FNGIR	4 121 100,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 941 341,00	172 153,00	172 153,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	0,00	0,00	0,00
6518	Autres	83 854,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	354 700,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	4 250,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	22 800,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	18 800,00	0,00	0,00
6535	Formation	36 000,00	0,00	0,00
6536	Frais de représentation du maire	3 061,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 500,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	10 000,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	670 000,00	80 000,00	80 000,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	170 000,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	230 508,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	950 000,00	0,00	0,00
65737	Autres établissements publics locaux	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	1 376 368,00	92 153,00	92 153,00
65888	Autres	500,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		40 459 218,00	391 804,00	391 804,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	210 256,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	15 000,00	0,00	0,00
6713	Secours et dots	52 550,00	0,00	0,00
6714	Bourses et prix	53 706,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	5 000,00	0,00	0,00
673	Titres annués (sur exercices antérieurs)	45 000,00	0,00	0,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	34 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	5 468,00	5 500,00	5 500,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 468,00	5 500,00	5 500,00
022	Dépenses imprévues (e)	50 000,00	-40 000,00	-40 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		40 724 942,00	357 304,00	357 304,00
023	Virement à la section d'investissement	9 971 729,09	-610 998,00	-610 998,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	1 635 430,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 635 430,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		11 607 159,09	-610 998,00	-610 998,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		11 607 159,09	-610 998,00	-610 998,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		52 332 101,09	-253 694,00	-253 694,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				-253 694,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réallouer.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	57 600,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	37 000,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	20 600,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	3 938 785,00	-537 000,00	-537 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	59 000,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	283 100,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	121 200,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	1 500,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	252 206,00	-40 000,00	-40 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	80 000,00	-40 000,00	-40 000,00
7066	Redevances services à caractère social	1 000 915,00	-67 000,00	-67 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	2 054 214,00	-390 000,00	-390 000,00
70688	Autres prestations de services	18 500,00	0,00	0,00
7081	Services exploités intérêt du personnel	38 800,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	2 000,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	15 400,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	2 150,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	9 800,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	28 096 074,00	171 601,00	171 601,00
73111	Impôts directs locaux	20 916 000,00	103 231,00	103 231,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	2 000,00	68 370,00	68 370,00
73211	Attribution de compensation	4 099 159,00	0,00	0,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	141 128,00	0,00	0,00
73222	Fonds solidar. com. région Ile-de-France	995 657,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	25 430,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	400 000,00	0,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	16 700,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 500 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	9 339 087,00	36 498,00	36 498,00
7411	Dotations forfaitaire	6 511 654,00	-5 231,00	-5 231,00
74123	Dotations de solidarité urbaine	507 111,00	23 729,00	23 729,00
744	FCTVA	46 000,00	0,00	0,00
745	Dotations spéciales instituteurs	2 808,00	0,00	0,00
7461	DGD	84,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	90 699,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	0,00	18 000,00	18 000,00
7478	Participat° Autres organismes	2 088 471,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	63 000,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	0,00	0,00	0,00
7484	Dotations de recensement	5 000,00	0,00	0,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	24 260,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	475 077,00	14 200,00	14 200,00
752	Revenus des immeubles	199 969,00	14 200,00	14 200,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	107 518,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	167 590,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		41 906 623,00	-314 701,00	-314 701,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	82 001,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	500,00	0,00	0,00
7714	Recouvert créances admises en non valeur	500,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	16 001,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	65 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		41 988 624,00	-314 701,00	-314 701,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	16 294,00	61 007,00	61 007,00
722	Immobilisations corporelles	0,00	61 007,00	61 007,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	16 294,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		16 294,00	61 007,00	61 007,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	42 004 918,00	-253 694,00	-253 694,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-253 694,00
--	--------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N -- ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 483 606,97	170 474,00	170 474,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	60 790,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	579 196,27	79 810,00	79 810,00
2033	Frais d'insertion	9 500,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	684 190,70	90 664,00	90 664,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	149 930,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	607 571,00	607 571,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	603 571,00	603 571,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	4 000,00	4 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	11 285 644,34	-399 483,44	-399 483,44
2111	Terrains nus	610 096,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	195 124,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	44 252,88	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	1 643 192,36	-589 571,00	-589 571,00
21318	Autres bâtiments, publics	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	3 371 480,20	61 000,00	61 000,00
2138	Autres constructions	2 066 355,10	8 580,00	8 580,00
2152	Installations de voirie	1 275 318,82	16 300,00	16 300,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	441 744,30	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	25 877,83	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	55 073,03	16 024,00	16 024,00
2161	Oeuvres et objets d'art	2 000,00	8 000,00	8 000,00
2182	Matériel de transport	548 447,03	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	322 066,60	59 000,00	59 000,00
2184	Mobilier	261 506,83	2 071,00	2 071,00
2188	Autres immobilisations corporelles	423 109,36	19 112,56	19 112,56
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	4 665 032,35	-303 778,56	-303 778,56
2313	Constructions	2 406 771,62	-303 778,56	-303 778,56
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 178 260,73	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo, incorp.	80 000,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	17 434 283,66	74 783,00	74 783,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	10 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	152 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000,00	0,00	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	137 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 500,00	7 450,00	7 450,00
275	Dépôts et cautionnements versés	4 500,00	7 450,00	7 450,00
020	Dépenses imprévues	35 000,09	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	201 500,09	7 450,00	7 450,00
454101	Travaux pour compte de tiers (6)	5 000,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	5 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	17 640 783,75	82 233,00	82 233,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	16 294,00	61 007,00	61 007,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	16 294,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	6 806,00	0,00	0,00
139151	Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.	2 685,00	0,00	0,00
139158	Sub. transf cpte résult. Autres groupés	6 803,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	61 007,00	61 007,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	38 924,60	38 924,60
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	18 486,19	18 486,19
2184	Mobilier	0,00	684,60	684,60
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	2 911,61	2 911,61
041	Opérations patrimoniales (10)	380 000,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	864,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	3 456,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00

VILLEMOMBLE - Ville de Villemomble - DM - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
2313	Constructions	373 952,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 728,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		396 294,00	61 007,00	61 007,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		18 037 077,75	143 240,00	143 240,00
				+
			RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
				+
			D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
				=
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	143 240,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 155 593,53	573 238,00	573 238,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	124 890,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00
13158	Subv. transf. Autres groupements	122 489,39	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	393 229,69	446 360,00	446 360,00
1322	Subv. non transf. Régions	305 399,44	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	42 400,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	4 037,00	126 878,00	126 878,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	16 868,01	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	1 046 280,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	100 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 155 593,53	573 238,00	573 238,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 186 874,92	181 000,00	181 000,00
10222	FCTVA	687 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	700 000,00	181 000,00	181 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 799 874,92	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		4 186 874,92	181 000,00	181 000,00
454201	Travaux pour compte de tiers (5)	5 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		5 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		6 347 468,45	754 238,00	754 238,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	-9 971 729,09	-610 998,00	-610 998,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 635 430,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	12 429,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	3 157,00	0,00	0,00
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	6 668,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	38 000,00	0,00	0,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	2 000,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	38 431,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	3 600,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	38 427,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	173 728,00	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	103 245,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	442 681,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	22 368,00	0,00	0,00
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	52 025,00	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	9 017,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	9 558,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	2 313,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	47 244,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	18 614,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	16 916,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	21 807,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	157 855,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	142 828,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	101 150,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	171 371,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		11 607 159,09	-610 998,00	-610 998,00
041	Opérations patrimoniales (9)	380 000,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	80 000,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes Immo. incorp.	300 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		11 987 159,09	-610 998,00	-610 998,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		18 334 627,54	143 240,00	143 240,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (10)				0,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				143 240,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV - ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

	IV									
	A1									

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généralistes administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL

INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	40 000	3 224 880	1 217 645	2 159 688	538 144	2 120 011	6 494	211 816	0	6 821 577	1 282 781	17 723 017
- Equipements municipaux (2)		3 077 860	1 217 645	2 159 688	538 144	1 516 440	6 494	211 816	0	6 817 577	1 255 831	16 901 496
- Equip. non municipaux (2204) (3)		0	0	0	0	603 571	0	0	0	4 000	0	607 571
- Opérations financières	40 000											40 000
Dépenses d'ordre	396 294											457 301
Total dépenses de l'exercice	436 294	3 256 300	1 219 730	2 180 043	640 464	2 121 040	6 494	212 070	0	6 821 671	1 286 210	18 180 318
RAR N-1 et reports	297 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	297 550
Total cumulé dépenses d'investissement	733 844	3 256 300	1 219 730	2 180 043	640 464	2 121 040	6 494	212 070	0	6 821 671	1 286 210	18 477 868

RECETTES												
Total recettes de l'exercice	14 868 036	1 356 653	0	525 562	446 360	465 486	0	815 770	0	0	0	18 477 868
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	14 868 036	1 356 653	0	525 562	446 360	465 486	0	815 770	0	0	0	18 477 868

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	15 305 692	9 676 782	2 296 209	7 244 364	2 262 363	6 678 749	1 238 942	3 774 912	2 000	3 130 289	468 105	52 078 407
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	15 305 692	9 676 782	2 296 209	7 244 364	2 262 363	6 678 749	1 238 942	3 774 912	2 000	3 130 289	468 105	52 078 407
Total recettes de l'exercice	35 565 977	521 604	0	1 049 462	255 436	1 351 994	44 402	2 358 858	7 650	393 300	202 541	41 761 224
RAR N-1 et reports	10 327 183	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 327 183
Total cumulé recettes de fonctionnement	45 893 160	521 604	0	1 049 462	255 436	1 351 994	44 402	2 358 858	7 650	393 300	202 541	52 078 407

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
													IV
													A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
	Total dépenses Investissement	436 294	3 256 300	1 219 730	2 180 043	640 464	2 121 040	6 494	212 070	0	6 821 671	1 286 210	18 180 318
	Dépenses réelles	40 000	3 224 880	1 217 645	2 159 688	638 144	2 120 011	6 494	211 816	0	6 821 577	1 282 781	17 723 017
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	35 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et deltas assimilés	0	137 000	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000	152 000
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	852 333	116 208	139 085	39 411	92 716	2 768	13 942	0	70 590	327 148	1 654 081
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	603 571	0	0	0	4 000	0	607 571
21	Immobilisations corporelles	0	1 512 546	645 172	1 990 593	303 950	1 393 639	3 726	60 231	0	4 568 726	407 579	10 886 161
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	712 983	456 265	30 030	294 783	30 084	0	137 744	0	2 178 261	521 104	4 361 254
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000
454101	Travaux pour compte de tiers	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000
	Dépenses d'ordre	396 294	31 440	2 086	20 355	2 320	1 029	0	254	0	94	3 429	457 301
040	Opérat* ordre transfert entre sections	16 294	31 440	2 086	20 355	2 320	1 029	0	254	0	94	3 429	77 301
041	Opérations patrimoniales	380 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	380 000

RECETTES

RECETTES													
Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
	Total recettes Investissement	14 868 036	1 356 653	0	525 562	446 360	465 486	0	815 770	0	0	0	18 477 868
	Recettes réelles	3 491 875	1 356 653	0	525 562	446 360	465 486	0	815 770	0	0	0	7 101 706
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 486 875	861 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 367 875
13	Subventions d'investissement	0	475 653	0	525 562	446 360	465 486	0	815 770	0	0	0	2 728 832

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régle)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000
454201 Travaux pour compte de tiers		5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000
Recettes d'ordre		11 376 161	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 376 161
021	Virement de la sect* de fonctionnement	9 360 731	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 360 731
040	Opérat* ordre transfert entre sections	1 635 430	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 635 430
041	Opérations patrimoniales	380 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	380 000

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
		15 305 692	9 676 782	2 296 209	7 244 364	2 262 363	6 678 749	1 238 942	3 774 912	2 000	3 130 289	466 105	52 076 407
Total dépenses de fonctionnement													
Dépenses réelles													
011	Charges à caractère général	4 309 531	9 676 782	2 296 209	7 244 364	2 262 363	6 678 749	1 238 942	3 774 912	2 000	3 130 289	466 105	41 082 246
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	3 086 687	220 286	2 270 987	425 353	1 634 872	88 491	929 636	2 000	1 217 878	231 486	9 507 576
014	Aliénations de produits	4 228 563	0	0	0	1 565 675	4 220 123	0	3 354 276	0	1 885 411	109 619	23 001 389
022	Dépenses imprévues	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
85	Autres charges de gestion courante	0	739 446	768 000	222 508	164 335	823 754	1 150 451	91 000	0	27 000	127 000	4 113 494
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	60 000	113 550	0	30 706	6 000	0	0	0	0	0	0	210 256
68	Dot. aux amortissements et provisions	10 968	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 968
Dépenses d'ordre													
023	Virement à la section d'investissement	10 996 161	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 996 161
042	Opérat* ordre transfert entre sections	9 360 731	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 360 731
		1 635 430	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 635 430

VILLEMOMBLE - Ville de Villemomble - DM - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES													
	Total recettes de fonctionnement	35 565 977	521 604	0	1 049 462	255 436	1 351 994	44 402	2 358 868	7 650	393 300	202 541	41 751 224
	Recettes réelles	35 549 683	460 597	0	1 049 462	255 436	1 351 994	44 402	2 358 868	7 650	393 300	202 541	41 673 923
013	Atténuations de charges	0	57 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57 600
70	Produits des services, du domaine, vente	0	153 350	0	1 026 746	215 706	818 290	0	793 893	0	393 300	500	3 401 785
73	Impôts et taxes	28 267 675	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 267 675
74	Dotations et participations	7 193 607	90 699	0	2 808	0	516 604	6 902	1 564 865	0	0	0	9 375 585
75	Autres produits de gestion courante	11 400	153 948	0	19 908	39 730	17 100	37 500	0	7 650	0	202 041	489 277
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	77 001	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	82 001
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	16 294	61 007	0	0	0	0	0	0	0	0	0	77 301
042	Opérat* ordre transfert entre sections	16 294	61 007	0	0	0	0	0	0	0	0	0	77 301
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée	
	DEPENSES (2)										
	Dépenses de l'exercice	7 612 255,23	703 633,00	205 684,00	383 801,00	530 906,00	81 250,00	134 703,00	0,00	24 550,00	
011	Charges à caractères général	7 612 255,23	703 633,00	205 684,00	383 801,00	530 906,00	81 250,00	134 703,00	0,00	24 550,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 269 598,07	29 900,00	8 577,00	169 830,00	525 906,00	3 115,00	55 111,00	0,00	24 550,00	
014	Aténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	226 700,00	439 611,00	0,00	0,00	5 000,00	68 135,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	103 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	349 705,00	0,00	90 699,00	0,00	20 800,00	0,00	60 400,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	349 705,00	0,00	90 699,00	0,00	20 800,00	0,00	60 400,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	57 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	61 007,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	73 550,00	0,00	0,00	0,00	20 800,00	0,00	59 000,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	90 699,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	152 548,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	-7 262 550,23	-703 633,00	-114 985,00	-393 801,00	-510 106,00	-81 250,00	-74 303,00	0,00	-24 550,00	

VILLEMOMBLE - Ville de Villemomble - DM - 2021

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	506 245,00	0,00	956 964,00	790 000,00	0,00
011	Charges à caractère général	20 129,00	0,00	117 187,00	40 000,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	486 116,00	0,00	821 807,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	18 000,00	750 000,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	-506 245,00	0,00	-956 964,00	-790 000,00	0,00
	SOLDE (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20	21	22	23	24	25	26	Total
	DEPENSES (2)	484 096,00	4 346 178,33	0,00	0,00	0,00	2 414 090,00	0,00	7 244 364,33
	Dépenses de l'exercice	484 096,00	4 346 178,33	0,00	0,00	0,00	2 414 090,00	0,00	7 244 364,33
011	Charges à caractère général	85 035,00	876 941,33	0,00	0,00	0,00	1 309 011,00	0,00	2 270 987,33
012	Charges de personnel, frais assimilés	396 061,00	3 219 023,00	0,00	0,00	0,00	1 105 079,00	0,00	4 720 163,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00	219 508,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	222 508,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	30 706,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 706,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	22 716,00	0,00	0,00	0,00	1 026 746,00	0,00	1 049 462,00
	Recettes de l'exercice	0,00	22 716,00	0,00	0,00	0,00	1 026 746,00	0,00	1 049 462,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 026 746,00	0,00	1 026 746,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	2 808,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 808,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	19 908,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 908,00

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-484 996,00	-4 323 462,33	0,00	0,00	0,00	-1 387 344,00	0,00	-6 194 902,33

(1)	Libellé	Sous-fonction 21					Sous-fonction 25				265 Classes de découverte et autres services	
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire				
	DEPENSES (2)											
	Dépenses de l'exercice											
011	Charges à caractère général	2 300 934,79	1 825 735,54	219 508,00	2 223 900,00	0,00	0,00	47 028,00	143 162,00			
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 300 934,79	1 825 735,54	219 508,00	2 223 900,00	0,00	0,00	47 028,00	143 162,00			
014	Atténuations de produits	298 763,79	578 177,54	0,00	1 252 122,00	0,00	0,00	7 767,00	49 122,00			
022	Dépenses imprévues	1 989 619,00	1 229 404,00	0,00	971 778,00	0,00	0,00	39 261,00	84 040,00			
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	219 508,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
67	Charges exceptionnelles	12 552,00	18 154,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	RECETTES (2)											
	Recettes de l'exercice											
013	Atténuations de charges	13 608,00	9 108,00	0,00	889 345,00	0,00	0,00	0,00	137 401,00			
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	889 345,00	0,00	0,00	0,00	137 401,00			
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
74	Dotations et participations	2 808,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
75	Autres produits de gestion courante	10 800,00	9 108,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Restes à réaliser - reports	-2 287 326,79	-1 816 627,54	-219 508,00	-1 334 555,00	0,00	0,00	-47 028,00	-5 761,00			
	SOLDE (2)											

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisés).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

IV

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	154 985,00	1 088 310,97	898 671,00	120 396,00	0,00	2 262 362,97
	Charges à caractère général	154 985,00	1 088 310,97	898 671,00	120 396,00	0,00	2 262 362,97
011	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	187 966,97	236 911,00	475,00	0,00	425 352,97
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	892 644,00	660 110,00	113 921,00	0,00	1 666 675,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérai ^r ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérai ^r ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	154 985,00	7 700,00	1 650,00	0,00	0,00	184 335,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	0,00	199 206,00	47 300,00	8 930,00	0,00	255 436,00
	Atténuations de charges	0,00	199 206,00	47 300,00	8 930,00	0,00	255 436,00
013	Opérai ^r ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérai ^r ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Produits des services, du domaine, vente	0,00	199 206,00	16 500,00	0,00	0,00	215 706,00
70	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	30 800,00	0,00	0,00	30 800,00
75	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-154 985,00	-889 104,97	-851 371,00	-111 466,00	0,00	-2 008 926,97

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	1 155 755,00	2 064 706,61	3 458 287,34	0,00	6 678 748,95
		1 155 755,00	2 064 706,61	3 458 287,34	0,00	6 678 748,95
011	Charges à caractère général	37 860,00	798 640,61	798 371,50	0,00	1 634 872,11
012	Charges de personnel, frais assimilés	294 445,00	1 266 066,00	2 669 611,84	0,00	4 220 122,84
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérai* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	823 450,00	0,00	304,00	0,00	823 754,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	52 100,00	1 299 894,00	0,00	1 351 994,00
		0,00	52 100,00	1 299 894,00	0,00	1 351 994,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérai* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	40 000,00	778 290,00	0,00	818 290,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	516 604,00	0,00	516 604,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	12 100,00	5 000,00	0,00	17 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	-1 155 755,00	-2 012 606,61	-2 158 393,34	0,00	-5 326 754,95
	SOLDE (2)					

(1)	Libellé	Sous-fonction.41					Sous-fonction.42					
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances			
	DEPENSES (2)											
	Dépenses de l'exercice											
011	Charges à caractère général	1 076 170,25	93 382,00	827 444,00	67 710,36	0,00	2 699 632,65	758 654,69				
012	Charges de personnel, frais assimilés	384 418,25	93 382,00	827 444,00	67 710,36	0,00	2 699 632,65	758 654,69				
014	Atténuations de produits	691 752,00	0,00	253 130,00	67 710,36	0,00	449 105,65	349 265,85				
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	574 314,00	0,00	0,00	2 250 527,00	409 084,84				
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
	Restes à réaliser - reports	8 800,00	3 300,00	40 000,00	0,00	0,00	1 153 572,00	146 322,00				
	RECETTES (2)											
	Recettes de l'exercice											
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	637 468,00	140 822,00				
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	516 104,00	500,00				
75	Autres produits de gestion courante	8 800,00	3 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00				
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
	Restes à réaliser - reports	-1 067 370,25	-90 082,00	-767 444,00	-67 710,36	0,00	-1 546 060,65	-612 332,69				
	SOLDE (2)											

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	112 076,00	1 126 865,64	0,00	1 238 941,64
		112 076,00	1 126 865,64	0,00	1 238 941,64
011	Charges à caractère général	12 076,00	76 414,64	0,00	88 490,64
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100 000,00	1 050 451,00	0,00	1 150 451,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	0,00	44 402,00	0,00	44 402,00
		0,00	44 402,00	0,00	44 402,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	6 902,00	0,00	6 902,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	37 500,00	0,00	37 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)				
		-112 076,00	-1 082 463,64	0,00	-1 194 539,64

(1)	Libellé	Sous-fonction 51				Sous-fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice	0,00	112 076,00	0,00	1 118 587,64	2 216,00	1 082,00	5 000,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	112 076,00	0,00	1 118 587,64	2 216,00	1 082,00	5 000,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	12 076,00	0,00	76 414,64	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Aténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	100 000,00	0,00	1 042 153,00	2 216,00	1 082,00	5 000,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	16 050,00	0,00	0,00	0,00	28 352,00
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	16 050,00	0,00	0,00	0,00	28 352,00
013	Aténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	16 050,00	0,00	0,00	0,00	6 902,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 450,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	-112 076,00	0,00	-1 102 517,64	-2 216,00	-1 082,00	-5 000,00	28 352,00
	SOLDE (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice	0,00	127 518,00	0,00	0,00	3 647 394,00	0,00	3 774 912,00
	011 Charges à caractère général	0,00	127 518,00	0,00	0,00	3 647 394,00	0,00	3 774 912,00
	012 Charges de personnel, frais assimilés	0,00	3 956,00	0,00	0,00	325 680,00	0,00	329 636,00
	014 Atténuations de produits	0,00	32 562,00	0,00	0,00	3 321 714,00	0,00	3 354 276,00
	022 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	042 Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	043 Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	65 Autres charges de gestion courante	0,00	91 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 000,00
	656 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	66 Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	68 Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)							
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	2 358 858,00	0,00	2 358 858,00
	013 Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	2 358 858,00	0,00	2 358 858,00
	042 Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	043 Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	70 Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	793 893,00	0,00	793 893,00
	73 Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	74 Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 564 965,00	0,00	1 564 965,00
	75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	77 Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	78 Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)							
		0,00	-127 518,00	0,00	0,00	-1 288 536,00	0,00	-1 416 054,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisés).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
	Charges à caractère général	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
011	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	0,00	7 650,00	0,00	0,00	0,00	7 650,00
	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Autres produits de gestion courante	0,00	7 650,00	0,00	0,00	0,00	7 650,00
75	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	5 650,00	0,00	0,00	0,00	5 650,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DIM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables).

(1)	Libellé	Sous-fonction 81							
		810	811	812	813	814	815	816	
		Services communs	Eau et assainissement	Collecte et traitement ordures ménagères	Propreté urbaine	Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers	
	Dépenses de l'exercice	200,00	0,00	0,00	765 682,00	210 700,00	39 027,00	0,00	
011	Charges à caractère général	200,00	0,00	0,00	0,00	210 700,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	765 682,00	0,00	39 027,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	-200,00	0,00	0,00	-765 682,00	-210 700,00	-39 027,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous-fonction 83						
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voiture communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations, d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécific. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel			
	DEPENSES (2)												
	Dépenses de l'exercice	355 554,00	283 104,00	396 820,80	1 019 542,00	59 658,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	355 554,00	283 104,00	396 820,80	1 019 542,00	59 658,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	24 700,00	283 104,00	279 916,80	364 598,00	54 658,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges de personnel, frais assimilés	324 854,00	0,00	100 904,00	654 944,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 000,00	0,00	16 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'écluses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)												
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	393 300,00	0,00	393 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, ventes	0,00	0,00	393 300,00	0,00	393 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)												
	Restes à réaliser - reports	-355 554,00	-283 104,00	-3 520,80	-1 019 542,00	-59 658,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (EP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, Indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)									
	Dépenses de l'exercice	451 361,00	16 744,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	468 105,38
	Charges à caractère général	451 361,00	16 744,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	468 105,38
011	Charges de personnel,	214 742,00	16 744,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	231 486,38
012	Charges de personnel, frais assimilés	109 619,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 619,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	127 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)									
	Recettes de l'exercice	128 081,00	74 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	202 561,00
	Atténuations de charges	128 081,00	74 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	202 561,00
013	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLEMOMBLE - Ville de Villemomble - DM - 2021

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
75	Autres produits de gestion courante	127 581,00	74 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	202 041,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-323 280,00	57 715,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-265 564,38

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du Budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopératif décentralisé, act. européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	733 843,88	3 256 300,30	0,00	0,00	0,00	3 990 144,18
	Stocks	436 294,09	3 256 300,30	0,00	0,00	0,00	3 692 594,39
010	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Opérat ^r ordre transfert entre sections	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
040	Opérations patrimoniales	16 294,00	31 440,10	0,00	0,00	0,00	47 734,10
041	Dotations, fonds divers et réserves	380 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	380 000,00
10	Subventions d'investissement	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
13	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectat ^r (BA,règle)	0,00	137 000,00	0,00	0,00	0,00	137 000,00
18	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Subventions d'équipement versées	0,00	852 332,74	0,00	0,00	0,00	852 332,74
204	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations reçues en affectation	0,00	1 512 544,70	0,00	0,00	0,00	1 512 544,70
22	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Participat ^r et créances rattachées	0,00	712 982,76	0,00	0,00	0,00	712 982,76
26	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
454101	Travaux pour compte de tiers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
	Restes à réaliser – reports	297 549,79	0,00	0,00	0,00	0,00	297 549,79
	RECETTES (2)	14 868 036,01	1 356 653,31	0,00	0,00	0,00	16 224 689,32
	Recettes de l'exercice	14 868 036,01	1 356 653,31	0,00	0,00	0,00	16 224 689,32
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virament de la sect ^r de fonctionnement	9 360 731,09	0,00	0,00	0,00	0,00	9 360 731,09
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^r ordre transfert entre sections	1 635 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 635 430,00
041	Opérations patrimoniales	380 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	380 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 486 874,92	881 000,00	0,00	0,00	0,00	4 367 874,92
13	Subventions d'investissement	0,00	475 653,31	0,00	0,00	0,00	475 653,31

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
454201	Travaux pour compte de tiers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
Restes à réaliser - reports		14 134 192,13	-1 899 646,99	0,00	0,00	0,00	12 234 545,14
SOLDE (2)							

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04				
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée		
DEPENSES (2)												
Dépenses de l'exercice		3 122 011,91	0,00	30 116,16	44 699,98	41 261,80	1 581,73	16 728,72	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	29 943,10	0,00	0,00	0,00	2 097,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	137 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	788 332,74	0,00	19 000,00	40 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 444 353,31	0,00	11 116,16	4 599,98	34 164,80	1 581,73	16 728,72	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLEMOMBLE - Ville de Villemomble - DM - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04		
		020 Administrat ⁿ générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale	048 Autres act ^s de coopérat ⁿ décentralisée	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	712 982,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454101	Travaux pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	1 354 621,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 032,29	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	1 354 621,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 032,29	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect ⁿ de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	881 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	473 621,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 032,29	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLEMOMBLE - Ville de Villemomble - DM - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat ^o générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454201	Travaux pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 767 390,89	0,00	-30 116,16	-44 599,98	-41 261,80	450,56	-16 728,72	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisés).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité Imériéure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relances (ctise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	1 219 730,44	0,00	0,00	1 219 730,44
	Dépenses de l'exercice	1 219 730,44	0,00	0,00	1 219 730,44
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	2 085,66	0,00	0,00	2 085,66
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	116 207,96	0,00	0,00	116 207,96
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	645 171,82	0,00	0,00	645 171,82
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	456 265,00	0,00	0,00	456 265,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 219 730,44	0,00	0,00	-1 219 730,44

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, Incendies et secours	
DEPENSES (2)						
Dépenses de l'exercice						
010	Stocks	12 630,00	0,00	798 240,98	408 859,56	0,00
020	Dépenses imprévues	12 630,00	0,00	798 240,98	408 859,56	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	2 085,66	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	12 630,00	0,00	103 577,96	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	238 397,92	406 773,90	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	456 265,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement						
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)						
Recettes de l'exercice						
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports		-12 630,00	0,00	-798 240,88	-408 659,56	0,00
SOLDE (2)						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20	21	22	23	24	25	26	Total
		Services communs	Enseignement du premier degré	Enseignement du deuxième degré	Enseignement supérieur	Formation continue	Services annexes de l'enseignement	Plan de relance (crise sanitaire)	
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice	174 884,73	1 858 602,29	0,00	0,00	0,00	146 556,27	0,00	2 180 043,29
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	20 355,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 355,32
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	139 064,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 064,80
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	174 884,73	1 669 151,83	0,00	0,00	0,00	146 556,27	0,00	1 990 592,83
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	30 030,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 030,34
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice	0,00	525 561,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	525 561,83
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
021	Virement de la séc ^e de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	525 561,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	525 561,83
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA, régle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-146 556,27	0,00	-1 054 481,46
SOLDE (2)		-174 884,73	-1 333 040,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 21					Sous-fonction 25				255 Classes de découverte et autres services	
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire				
DEPENSES (2)		953 589,77	901 908,01	3 104,51	146 556,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		953 589,77	901 908,01	3 104,51	146 556,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections	5 688,11	11 502,70	3 104,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21				Sous-fonction 25			
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	119 501,20	19 563,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	828 400,46	840 751,37	0,00	146 556,27	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	30 030,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		91 210,82	434 351,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		91 210,82	434 351,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	91 210,82	434 351,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports		-862 378,95	-467 557,00	-3 104,51	-146 556,27	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)									

- (1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
- (2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	0,00	195 961,14	430 734,49	13 768,30	0,00	640 463,93
	Stocks	0,00	195 961,14	430 734,49	13 768,30	0,00	640 463,93
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	2 319,78	0,00	0,00	0,00	2 319,78
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	14 219,45	22 423,20	2 768,40	0,00	39 411,05
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	95 421,91	197 528,17	10 999,90	0,00	303 949,98
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	84 000,00	210 783,12	0,00	0,00	294 783,12
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	446 360,00	0,00	0,00	446 360,00
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	446 360,00	0,00	0,00	446 360,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	446 360,00	0,00	0,00	446 360,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports		0,00	-195 961,14	15 625,51	-13 768,30	0,00	-194 105,93
SOLDE (2)		0,00					

(1)	Libellé	Sous-fonction 31							Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel			
DEPENSES (2)												
Dépenses de l'exercice												
010	Stocks	135 294,12	0,00	60 667,02	0,00	71 130,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	359 603,91
020	Dépenses imprévues	135 294,12	0,00	60 667,02	0,00	71 130,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	359 603,91
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	2 319,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	11 451,05	0,00	2 768,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 423,20
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	39 843,07	0,00	55 578,84	0,00	71 130,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 397,59
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	84 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 783,12
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement												
Opérations pour compte de tiers												
Restes à réaliser - reports												
RECETTES (2)												
Recettes de l'exercice												
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	446 360,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	446 360,00

VILLEMOMBLE - Ville de Villemomble - DM - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect ^r de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^r ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	446 360,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^r (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^r et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reportis	-135 294,12	0,00	-60 667,02	0,00	-71 130,58	0,00	0,00	86 756,09
	SOLDE (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

IV
A1.2

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de ralance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	11 510,24	1 885 376,86	224 150,95	0,00	2 121 040,05
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	257,00	772,38	0,00	1 029,38
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	39 948,00	52 768,40	0,00	92 716,40
204	Subventions d'équipement versées	0,00	603 571,00	0,00	0,00	603 571,00
21	Immobilisations corporelles	11 510,24	1 211 518,86	170 610,17	0,00	1 393 639,27
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	30 064,00	0,00	0,00	30 064,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	184 248,93	281 237,00	0,00	465 485,93
RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	0,00	184 248,93	281 237,00	0,00	465 485,93
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	184 248,93	281 237,00	0,00	465 485,93
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports		-11 510,24	-1 701 129,93	57 086,05	0,00	-1 655 554,12
SOLDE (2)						

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42			
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances	
DEPENSES (2)										
Dépenses de l'exercice										
010	Stocks									
020	Dépenses imprévues									
040	Opérat* ordre transfert entre sections	63,60	193,40	0,00	0,00	0,00	772,38	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	28 813,20	3 711,60	0,00	7 423,20	0,00	2 768,40	0,00	50 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	603 571,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	600 886,48	153 800,35	106 273,90	350 458,13	0,00	73 366,64	0,00	97 243,53	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	30 084,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)										
Recettes de l'exercice										
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		48 946,00	117 329,69	0,00	17 973,24	0,00	4 037,00	0,00	277 200,00	0,00
		48 946,00	117 329,69	0,00	17 973,24	0,00	4 037,00	0,00	277 200,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41						Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances	
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	48 946,00	117 325,69	0,00	17 973,24	0,00	277 200,00	4 037,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser - reports		-1 214 572,28	-40 375,66	-106 273,90	-339 906,09	0,00	277 200,00	-72 670,42	-147 243,53	
SOLDE (2)										

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	4 494,45	2 000,00	0,00	6 494,45
		4 494,45	2 000,00	0,00	6 494,45
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	2 768,40	0,00	0,00	2 768,40
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 726,05	2 000,00	0,00	3 726,05
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports		-4 494,45	-2 000,00	0,00	-6 494,45
SOLDE (2)					

(1)	Libellé	Sous-fonction 51				Sous-fonction 52				524 Autres services
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act ^o pour l'enfance et l'adolescence	523 Act ^o pour personnes en difficulté	524 Autres services	
DEPENSES (2)										
Dépenses de l'exercice										
010	Stocks	0,00	4 494,45	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	4 494,45	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	2 785,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 725,05	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)										
Recettes de l'exercice										
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51				Sous-fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
021	Virement de la sec° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	-2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-4 494,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice	0,00	5 803,13	0,00	0,00	205 266,80	0,00	212 069,93
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	253,52	0,00	253,52
040	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	2 768,40	0,00	0,00	11 073,60	0,00	13 842,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	3 034,73	0,00	0,00	57 195,84	0,00	60 230,57
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	137 743,84	0,00	137 743,84
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	845 770,46	0,00	845 770,46
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLEMOMBLE - Ville de Villemomble - DM - 2021

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	815 770,46	0,00	815 770,46
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports		0,00	-5 803,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-5 803,13	0,00	0,00	609 503,66	0,00	603 700,53

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice						
	Stocks						
010	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice						
	Stocks						
010	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLEMOMBLE - Ville de Villemomble - DM - 2021

(1)	Libellé	70	71	72	73	74	Total
		Services communs	Parc privé de la ville	Aide au secteur locatif	Aides à l'accession à la propriété	Plan de relance (crise sanitaire)	
18	Compte de liaison : affectat (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	1 241 665,38	5 580 005,89	0,00	0,00	6 821 671,27
	Dépenses de l'exercice	1 241 665,38	5 580 005,89	0,00	0,00	6 821 671,27
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	94,20	0,00	0,00	94,20
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	70 590,00	0,00	0,00	70 590,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 241 665,38	3 327 060,96	0,00	0,00	4 568 726,34
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	2 178 260,73	0,00	0,00	2 178 260,73
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports	-1 241 665,38	-5 580 005,89	0,00	0,00	-5 821 671,27
SOLDE (2)						

Sous-fonction 81								
(1)	Libellé	810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)								
Dépenses de l'exercice								
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	1 241 665,38	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	1 241 665,38	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, Régle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 241 665,38	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81																
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers										
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
021	Virement de la séc ⁿ de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA, Régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 241 665,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82						Sous fonction 83										
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act ⁿ spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel								
		60 790,00	71 877,83	2 232 513,61	329 137,46	2 885 686,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES (2)																	

(1)	Libellé	Sous-fonction 82							Sous-fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act' spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel		
	Dépenses de l'exercice	60 790,00	71 877,83	2 232 513,61	329 137,46	2 885 686,99	0,00	0,00	0,00	0,00		
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
020	Dépenses imprévues	-0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
040	Opérat' ordre transfert entre sections	-0,00	0,00	0,00	94,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
20	Immobilisations incorporelles	60 790,00	0,00	9 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	71 877,83	44 452,88	325 043,26	2 885 686,99	0,00	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	2 178 260,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

VILLEMOMBLE - Ville de Villemomble - DM - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous-fonction 83				
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act ^e spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat ^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser - reports	0,00	-71 877,83	-2 232 513,61	-329 137,46	-2 885 686,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	-60 790,00	-71 877,83	-2 232 513,61	-329 137,46	-2 885 686,99	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foiret et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, Indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)									
	Dépenses de l'exercice	637 383,54	648 826,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 286 210,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 286 210,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	2 514,64	914,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 429,04
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations Incorporelles	315 391,89	11 755,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	327 147,62
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	292 527,01	115 052,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	407 579,34
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	521 104,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	521 104,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	11 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 950,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLEMOMBLE - Ville de Villemomble - DM - 2021

(1)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	97	Total
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect ^e de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (EA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	-648 826,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 286 210,00
	SOLDE (2)	-637 383,54	-648 826,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 286 210,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Palements réalisés au titre de l'exercice N	Crédits à annuler au titre de l'exercice N
AP 2 RECONSTRUCTION CRECHE SAINT-CHARLES ET CREATION NOUVELLE CRECHE	3 190 320,99		3 190 320,99	3 050 820,99	139 500,00	39 456,44	100 043,56

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



ARRETE - SIGNATURES

Arrêté - Signatures

Présenté par le Maire,
A Villemomble, le 23 septembre 2021
Le Maire,



Nombre de membres en exercice.....	35
Nombre de membres présents et représentés.....	35
Nombre de suffrages exprimés.....	31
Votes :	
- Pour.....	25
- Contre.....	6
- Abstentions.....	4
Date de convocation.....	17-septembre-21

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire
A Villemomble, le 23 septembre 2021

Les membres du Conseil Municipal,

Jean-Michel BLUTEAU <i>[Signature]</i>	Pascale PAOLANTONACCI <i>[Signature]</i>	Alex BOULON <i>[Signature]</i>	Sandrine VERBEQUE représentée par M. BLUTEAU <i>[Signature]</i>	Patrick PRINCE <i>[Signature]</i>
Nadège FRIEUR-GUICHAOUA représentée par M. BLUTEAU <i>[Signature]</i>	Lahoussaine BIYOUKAR <i>[Signature]</i>	Riad MAHMOUD représenté par M. ACQUAVIVA <i>[Signature]</i>	Isabella HECK <i>[Signature]</i>	Eric MALLET <i>[Signature]</i>
Jean-Christophe GERBAUD <i>[Signature]</i>	Patricia FITAMANT représentée par M. BOULON <i>[Signature]</i>	Serge ZARLOWSKI représenté par M. PRINCE <i>[Signature]</i>	Françoise POLONI <i>[Signature]</i>	Françoise SERONDE représentée par Mme Poloni <i>[Signature]</i>
Jeannine VENACTER <i>[Signature]</i>	François ACQUAVIVA <i>[Signature]</i>	Guy ROLLAND <i>[Signature]</i>	Arlette CÉDÉCIAS <i>[Signature]</i>	Hubert HADAD représenté par Mme PAOLANTONACCI <i>[Signature]</i>
Claudine PAGÉGIE <i>[Signature]</i>	Concetta LEFEBVRE <i>[Signature]</i>	Alain FITAMANT représenté par Mme VENACTER <i>[Signature]</i>	Jovan AVRAMOVIC représenté par M. GERBAUD <i>[Signature]</i>	Louise GALEY représentée par Mme PAGÉGIE <i>[Signature]</i>
Françoise BERGOUGNIOU <i>[Signature]</i>	Gilbert LE MASSON représenté par M. CALMÉJANE <i>[Signature]</i>	Patrice CALMÉJANE <i>[Signature]</i>	Thibaud DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR <i>[Signature]</i>	Laura LEFEVRE représentée par Mme BERGOUGNIOU <i>[Signature]</i>
Elisabeth POCHON <i>[Signature]</i>	Jean-Marc MINETTO Part à mon domicile le 6/10/21 <i>[Signature]</i>	Aram KALANYAN représenté par M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR <i>[Signature]</i>	Nathanaël BANCEL <i>[Signature]</i>	Anne LECOEUR <i>[Signature]</i>

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en préfecture, le
et de la publication, le

A Villemomble, le
Le Maire,

Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis



Jean-Michel BLUTEAU

[Signature]

VILLE DE VILLEMOMBLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 35

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à quinze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt et un, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel, Maire de Villemomble.

En application de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et du décret n°2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, la séance s'est tenue sans public et a été retransmise en direct sur le site de la Ville (villemomble.fr) ; port du masque obligatoire.

Présents : M. BLUTEAU Jean-Michel, Maire, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, M. PRINCE Patrick, M. BIYOUKAR Lahoussaine, Mme HECK Isabelle (à partir de 18h59), M. MALLET Eric, M. GERBAUD Jean-Christophe, M. ZARLOWSKI Serge (jusqu'à 17h52), Mme POLONI Françoise, Mme VENACTER Jeannine, M. ACQUAVIVA François, M. ROLLAND Guy, Mme CÉDÉCIAS Arlette, Mme PAGÉGIE Claudine, Mme LEFEBVRE Concetta (à partir de 15h26), M. AVRAMOVIC Jovan (jusqu'à 17h46), Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. CALMÉJANE Patrice, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, Mme POCHON Elisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, M. BANCEL Nathanaël, Mme LECOEUR Anne (à partir de 16h37).

Absents représentés : Mme VERBEQUE Sandrine, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme PRIEUR-GUICHAOUA Nadège, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, M. MAHMOUD Riad, Adjoint au Maire, par M. ACQUAVIVA, Mme HECK Isabelle, Adjointe au Maire, par M. MALLET (jusqu'à 18h58), Mme FITAMANT Patricia, Adjointe au Maire, par M. BOULON, M. ZARLOWSKI Serge, Adjoint au Maire, par M. PRINCE (à partir de 17h53), M. SERONDE Françoise, Conseillère Municipale, par Mme POLONI, M. HADAD Hubert, Conseiller Municipal, par Mme PAOLANTONACCI, M. FITAMANT Alain, Conseiller Municipal, par Mme VENACTER, M. AVRAMOVIC Jovan, Conseiller Municipal, par M. GERBAUD, Mme GALEY Louise, Conseillère Municipale, par Mme PAGÉGIE, M. LE MASSON Gilbert, Conseiller Municipal, par M. CALMÉJANE, Mme LEFEBVRE Laura, Conseillère Municipale, par Mme BERGOUGNIOU, M. KALANYAN, Conseiller Municipal, par M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR.

Absents : Mme LEFEBVRE Concetta, Conseillère Municipale (jusqu'à 15h25), Mme LECOEUR Anne, Conseillère Municipale (jusqu'à 16h36).

Secrétaire de séance : M. BIYOUKAR Lahoussaine.

Les conseillers présents, au nombre de 22, représentant le tiers des membres en exercice (en application du paragraphe IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 par dérogation à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales), le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

N°CM230921/11	OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES ETEINTES [Nomenclature « Actes » :7.1 Décisions budgétaires]
---------------	--

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29, donnant compétence au Conseil Municipal pour régler les affaires de la Commune,

VU l'instruction comptable M14 n° 96-078 du 1^{er} août 1996, modifiée,

VU la demande en date du 11 août 2021, formulée par Madame la Trésorière intérimaire du Raincy, pour l'admission en non-valeur de créances éteintes,

CONSIDERANT que ces admissions en non-valeur de créances éteintes font suite à une procédure de mise en liquidation judiciaire,

CONSIDERANT que ces admissions en non-valeur de créances éteintes résultent d'une décision de justice qui s'impose à la collectivité et s'oppose à toute action en recouvrement par le comptable public,

DÉLIBÈRE

~ Sorties de Mmes PAGÉGIE, CÉDÉCIAS ~
~ Retours de Mmes PAGÉGIE, CÉDÉCIAS ~
à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE d'admettre en non-valeur les créances éteintes suivantes :

- Société Avenir Fibre Optique pour un montant de 4 974,30 €.

Article 2 : DIT que le montant de la dépense en résultant est inscrit au Budget de l'exercice 2021 :

- Fonction 020 : « Administration générale de la collectivité »
- Nature 6542 : « Créances éteintes »

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex ou par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant les formalités de rendu exécutoire.

Et ont signé MM. les membres présents,
pour extrait conforme,
le Maire,

Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis



Jean-Michel BLUTEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300779-20210923-CM230921-D11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2021

Affichage : 04/10/2021

Rendu exécutoire le 04/10/2021

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

TRÉSORERIE LE RAINCY MUNICIPALE
22 ALLÉE DE L'ÉGLISE
93340 LE RAINCY
TÉLÉPHONE : 01 43 01 45 00
MÉL : 1093021@dgfp.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

du lundi, mercredi et vendredi de 8h45 à 12h
Avec ou sans RDV
Affaire suivie par : M. Xavier ADERIC
Téléphone : 01 43 01 45 18
Réf à rappeler : VBLE - 1240864532

Le Raincy, le 11 août 2021

Le trésorier du Raincy
A
Mairie de Villemomble
Service Financiers - Dépenses

Objet : Emission de mandat(s)

Monsieur le Maire,

Les sociétés :

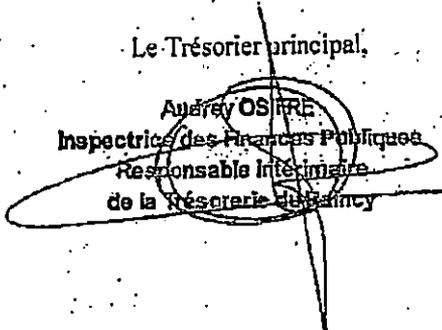
➤ **AVENIR FIBRE OPTIQUE** – par Mohamed ZOUBIR
font l'objet d'une clôture pour insuffisance d'actif.

De ce fait, je vous demande de bien vouloir émettre 1 mandats au compte 6542 pour un montant total de **4974,30 €**.

<u>Nom du créancier</u>	<u>Objet de la dépense</u>	<u>Compte budgétaire</u>	<u>Montant</u>
AVENIR FIBRE OPTIQUE	clôture pour insuffisance d'actif	6542	4974,30

Cordialement,

Le Trésorier principal,


Audrey OSIRRE
Inspectrice des Finances Publiques
Responsable Intérimaire
de la Trésorerie de Raincy

TRES. RAINCY MUNICIPALE
22 ALL. DE L'EGLISE
93340 LE RAINCY

TRES. RAINCY MUNICIPALE
22 ALL. DE L'EGLISE
93340 LE RAINCY

Affaire suivie par M. Xavier ADERIC
Téléphone : 01 43 81 12 18
Télécopie :
Mel: t093021@dgfip.finances.gouv.fr

AVENIR FIBRE OPTIQUE
MR. MOHAMED ZOUBIR
121 123 AVENUE DE ROSNY
BUREAU 211 212
93250 VILLEMOMBLE

N/REF 1240864532

BORDEREAU DE SITUATION

DES PRODUITS LOCAUX NON SOLDES DUS A LA TRESORERIE

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-après la situation de votre compte, arrêtée à la date du 11/08/2021.

Le montant total dû s'élève à 4974,3 €..

REFERENCES			SITUATION COMPTABLE			
Exercice - N° pièce/acte	Date	Objet	Sommés dues (Ppal et frais)	Recouvrements	Reste dû (Ppal et frais)	Dont frais restant dus
BC 26000 - VILLEMOMBLE VILLE - VILLE						
2017-T-7-1	19/01/2017	Hev - redevance d occupation 01-2017	2 487,15		2 487,15	
2017- 16350260612-	16/03/2017	Lettre de relance standard			2 487,15	
Total 2017 - T-7			2 487,15	0,00	2 487,15	0,00
2017-T-106-1	01/02/2017	Hev - redevance d occupation 02-2017 Affranchissement - relevé 01-2017	2 487,15		2 487,15	
2017- 16438589612-	23/03/2017	Lettre de relance standard			2 487,15	
Total 2017 - T-106			2 487,15	0,00	2 487,15	0,00
Total 2017			4 974,30	0,00	4 974,30	0,00
Total BC 26000			4 974,30	0,00	4 974,30	
TOTAL GENERAL RESTANT DU					4 974,30	

DETAIL DES RECOUVREMENTS					
Mode de règlement	Informations diverses	Date	Montant	Budget	Exercice/pièce
	Néant				

Le comptable public
OSIFRE Audrey

Vu et rattaché
à la délibération du Conseil Municipal (n°11)
de Villemomble en date du 23 SEP. 2021

Reçu à la Préfecture le : 04 OCT. 2021

VILLE DE VILLEMOMBLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 35

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à quinze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt et un, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel, Maire de Villemomble.

En application de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et du décret n°2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, la séance s'est tenue sans public et a été retransmise en direct sur le site de la Ville (villemomble.fr) ; port du masque obligatoire.

Présents : M. BLUTEAU Jean-Michel, Maire, M^{me} PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, M. PRINCE Patrick, M. BIYOUKAR Lahoussaine, M^{me} HECK Isabelle (à partir de 18h59), M. MALLET Eric, M. GERBAUD Jean-Christophe, M. ZARLOWSKI Serge (jusqu'à 17h52), M^{me} POLONI Françoise, M^{me} VENACTER Jeannine, M. ACQUAVIVA François, M. ROLLAND Guy, M^{me} CÉDÉCIAS Arlette, M^{me} PAGÉGIE Claudine, M^{me} LEFEBVRE Concetta (à partir de 15h26), M. AVRAMOVIC Jovan (jusqu'à 17h46), M^{me} BERGOUGNIOU Françoise, M. CALMÉJANE Patrice, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, M^{me} POCHON Elisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, M. BANCEL Nathanaël, M^{me} LECOEUR Anne (à partir de 16h37).

Absents représentés : M^{me} VERBEQUE Sandrine, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, M^{me} PRIEUR-GUICHAOUA Nadège, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, M. MAHMOUD Riad, Adjoint au Maire, par M. ACQUAVIVA, M^{me} HECK Isabelle, Adjointe au Maire, par M. MALLET (jusqu'à 18h58), M^{me} FITAMANT Patricia, Adjointe au Maire, par M. BOULON, M. ZARLOWSKI Serge, Adjoint au Maire, par M. PRINCE (à partir de 17h53), M. SERONDE Françoise, Conseillère Municipale, par M^{me} POLONI, M. HADAD Hubert, Conseiller Municipal, par M^{me} PAOLANTONACCI, M. FITAMANT Alain, Conseiller Municipal, par M^{me} VENACTER, M. AVRAMOVIC Jovan, Conseiller Municipal, par M. GERBAUD, M^{me} GALEY Louise, Conseillère Municipale, par M^{me} PAGÉGIE, M. LE MASSON Gilbert, Conseiller Municipal, par M. CALMÉJANE, M^{me} LEFEBVRE Laura, Conseillère Municipale, par M^{me} BERGOUGNIOU, M. KALANYAN, Conseiller Municipal, par M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR.

Absents : M^{me} LEFEBVRE Concetta, Conseillère Municipale (jusqu'à 15h25), M^{me} LECOEUR Anne, Conseillère Municipale (jusqu'à 16h36).

Secrétaire de séance : M. BIYOUKAR Lahoussaine.

Les conseillers présents, au nombre de 22, représentant le tiers des membres en exercice (en application du paragraphe IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 par dérogation à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales), le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

N°CM230921/12	OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES [Nomenclature « Actes » : 7.1 Décisions budgétaires]
---------------	---

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29, donnant compétence au Conseil Municipal pour régler les affaires de la Commune,

VU l'instruction comptable M14 n° 96-078 du 1^{er} août 1996, modifiée,

VU la demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables présentée par Madame la Trésorière intérimaire du Raincy en date du 9 juin 2021 pour un montant de 6 996,85€,

CONSIDERANT que malgré toute la diligence dont elle a fait preuve, Madame la Trésorière intérimaire du Raincy n'a pu procéder au recouvrement des créances,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE l'admission en non-valeur de divers produits irrécouvrables au titre des exercices 2012 à 2020 pour un montant total de 6 996,85€ répartis comme suit :

Années 2012 à 2016	:	1 491,11€
Années 2017 et 2018	:	2 053,86€
Année 2019	:	2 841,78€
Année 2020	:	610,10€
Total	:	6 996,85€

Article 2 : DIT que le montant de la dépense en résultant est inscrit au budget de l'exercice 2021, sur la nature 6541.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex ou par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant les formalités de rendu exécutoire.

Et ont signé MM. les membres présents,
pour extrait conforme,
le Maire,



Jean-Michel BLUTEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300779-20210923-CM230921-D12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2021

Affichage : 04/10/2021

Rendu exécutoire le 04/10/2021



Collectivité
 VLILLEMOMBLE VILLE

Taxes et produits irrécouvrables

Exercice 2021

Le comptable soussigné, expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci après colonnes 5 à 8 en raison des motifs énoncés dans la colonnes 11.

Il demande, en conséquence, l'allocation en non valeur de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'élève aux sommes suivantes

		Sommes non recouvrées
Année	2012-2015-2016	1 491,11
Année	2017-2018	2 053,86
Année	2019	2 841,78
Année	2020	610,10
TOTAUX		6 996,85

A Le Raincy, le 09/06/2021

Le Comptable public

Audrey OSIERE

Inspectrice des Finances Publiques

Responsable intérimaire

de la Trésorerie du Raincy

Le Conseil émet les avis portés dans la colonne 12 de l'état; les décisions chiffrées figurent dans les colonnes 13 à 17.

A _____ le _____

L'Ordonnateur

P511 (titre)

Vu et rattaché
 à la délibération du Conseil Municipal (n° 12)
 de Villemomble en date du 23 SEP. 2021

Reçu à la Préfecture le : 04 OCT. 2021

VILLE DE VILLEMOMBLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 35

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à quinze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt et un, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel., Maire de Villemomble.

En application de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et du décret n°2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, la séance s'est tenue sans public et a été retransmise en direct sur le site de la Ville (villemomble.fr) ; port du masque obligatoire.

Présents : M. BLUTEAU Jean-Michel, Maire, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, M. PRINCE Patrick, M. BIYOUKAR Lahoussaine, Mme HECK Isabelle (à partir de 18h59), M. MALLET Eric, M. GERBAUD Jean-Christophe, M. ZARLOWSKI Serge (jusqu'à 17h52), Mme POLONI Françoise, Mme VENACTER Jeannine, M. ACQUAVIVA François, M. ROLLAND Guy, Mme CÉDÉCIAS Arlette, Mme PAGÉGIE Claudine, Mme LEFEBVRE Concetta (à partir de 15h26), M. AVRAMOVIC Jovan (jusqu'à 17h46), Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. CALMÉJANE Patrice, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, Mme POCHON Elisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, M. BANCEL Nathanaël, Mme LECOEUR Anne (à partir de 16h37).

Absents représentés : Mme VERBEQUE Sandrine, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme PRIEUR-GUICHAOUA Nadège, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, M. MAHMOUD Riad, Adjoint au Maire, par M. ACQUAVIVA, Mme HECK Isabelle, Adjointe au Maire, par M. MALLET (jusqu'à 18h58), Mme FITAMANT Patricia, Adjointe au Maire, par M. BOULON, M. ZARLOWSKI Serge, Adjoint au Maire, par M. PRINCE (à partir de 17h53), M. SERONDE Françoise, Conseillère Municipale, par Mme POLONI, M. HADAD Hubert, Conseiller Municipal, par Mme PAOLANTONACCI, M. FITAMANT Alain, Conseiller Municipal, par Mme VENACTER, M. AVRAMOVIC Jovan, Conseiller Municipal, par M. GERBAUD, Mme GALEY Louise, Conseillère Municipale, par Mme PAGÉGIE, M. LE MASSON Gilbert, Conseiller Municipal, par M. CALMÉJANE, Mme LEFEVRE Laura, Conseillère Municipale, par Mme BERGOUGNIOU, M. KALANYAN, Conseiller Municipal, par M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR.

Absents : Mme LEFEBVRE Concetta, Conseillère Municipale (jusqu'à 15h25), Mme LECOEUR Anne, Conseillère Municipale (jusqu'à 16h36).

Secrétaire de séance : M. BIYOUKAR Lahoussaine.

Les conseillers présents, au nombre de 22, représentant le tiers des membres en exercice (en application du paragraphe IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 par dérogation à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales), le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

N°CM230921/13	OBJET : FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX [Nomenclature « Actes » : 5.6 Exercice des mandats locaux]
---------------	---

LE CONSEIL,

- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-18, L. 2122-21, L. 2123-19, L. 2123-20, L. 2123-22, L. 2123-23 et L. 2123-24,
VU la loi n° 92-108 du 3 février 1992 modifiée relative aux conditions d'exercice des mandats locaux et particulièrement son titre III,
VU la loi n° 2000-295 du 2 avril 2000 relative à la limitation de cumul des mandats électoraux et fonctions et à leurs conditions d'exercice,
VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 modifiée relative à la démocratie de proximité,
VU la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral,
VU la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat,
VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique;

VU la circulaire MCT/B/07/00014/C du 9 février 2007 relative aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux,

CONSIDÉRANT que l'article L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximaux de l'enveloppe des indemnités par strate de commune et qu'il y a lieu, de ce fait, de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées,

CONSIDÉRANT que la Commune de Villemomble compte 30 000 habitants et se situe dans la catégorie des communes de 20 000 à 49 999 habitants,

CONSIDÉRANT la délibération n°14 du 15 juillet 2020 portant création des Conseils de quartier,

CONSIDÉRANT qu'il convient de rappeler que les élus qui perçoivent une indemnité ont reçu délégation de fonction par arrêté du Maire,

CONSIDÉRANT que Madame PRIEUR-GUICHAOUA souhaite obtenir son indemnité,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité des suffrages exprimés par 25 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, Mme VERBEQUE, M. PRINCE, Mme PRIEUR-GUICHAOUA, M. BIYOUKAR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. HADAD, Mme PAGÉGIE, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme GALEY) et 10 abstentions (Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEBVRE, M. KALANYAN, M. MINETTO, Mme POCHON, M. BANCEL, Mme LECOEUR),

Article 1 : FIXE le nombre d'adjoints au Maire à 13 adjoints compte tenu de la création des conseils de quartier,

Article 2 : DÉCIDE que l'enveloppe globale des indemnités de fonction à allouer aux magistrats municipaux, fixée par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, sera constituée par :

↳ l'indemnité d'exercice des fonctions de Maire calculée par application du taux de 90 % en vertu de l'article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

↳ l'indemnité d'exercice des fonctions d'Adjoint calculée, pour chaque Adjoint, par application du taux de 33 % en vertu de l'article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

(Soit un total de 20 185,96 euros au 1^{er} septembre 2021).

Article 3 : DECIDE que les indemnités seront réparties comme suit :

Maire.....	90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Adjoint.....	33 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Adjoint de quartier.....	33 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Conseiller Municipal délégué auprès du Maire.....	33 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Conseiller Municipal délégué à un adjoint.....	6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Conseiller Municipal.....	3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

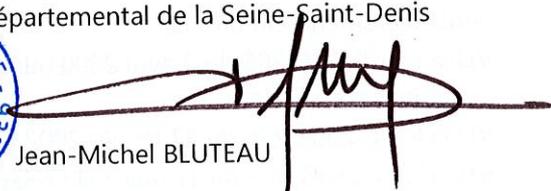
Article 4 : DIT que la présente délibération prendra effet à compter du 23 septembre 2021.

Article 5 : DIT que les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires

Article 6 : DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur le budget communal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex ou par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant les formalités de rendu exécutoire.

Et ont signé MM. les membres présents,
pour extrait conforme,
le Maire,

Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

Jean-Michel BLUTEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300779-20210923-CM230921-D13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2021

Affichage : 04/10/2021

Rendu exécutoire le 04/10/2021

VILLE DE VILLEMOMBLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 35

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à quinze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt et un, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel., Maire de Villemomble.

En application de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et du décret n°2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, la séance s'est tenue sans public et a été retransmise en direct sur le site de la Ville (villemomble.fr) ; port du masque obligatoire.

Présents : M. BLUTEAU Jean-Michel, Maire, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, M. PRINCE Patrick, M. BIYOUKAR Lahoussaine, Mme HECK Isabelle (à partir de 18h59), M. MALLET Eric, M. GERBAUD Jean-Christophe, M. ZARLOWSKI Serge (jusqu'à 17h52), Mme POLONI Françoise, Mme VENACTER Jeannine, M. ACQUAVIVA François, M. ROLLAND Guy, Mme CÉDÉCIAS Arlette, Mme PAGÉGIE Claudine, Mme LEFEBVRE Concetta (à partir de 15h26), M. AVRAMOVIC Jovan (jusqu'à 17h46), Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. CALMÉJANE Patrice, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, Mme POCHON Elisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, M. BANCEL Nathanaël, Mme LECOEUR Anne (à partir de 16h37).

Absents représentés : Mme VERBEQUE Sandrine, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme PRIEUR-GUICHAOUA Nadège, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, M. MAHMOUD Riad, Adjoint au Maire, par M. ACQUAVIVA, Mme HECK Isabelle, Adjointe au Maire, par M. MALLET (jusqu'à 18h58), Mme FITAMANT Patricia, Adjointe au Maire, par M. BOULON, M. ZARLOWSKI Serge, Adjoint au Maire, par M. PRINCE (à partir de 17h53), M. SERONDE Françoise, Conseillère Municipale, par Mme POLONI, M. HADAD Hubert, Conseiller Municipal, par Mme PAOLANTONACCI, M. FITAMANT Alain, Conseiller Municipal, par Mme VENACTER, M. AVRAMOVIC Jovan, Conseiller Municipal, par M. GERBAUD, Mme GALEY Louise, Conseillère Municipale, par Mme PAGÉGIE, M. LE MASSON Gilbert, Conseiller Municipal, par M. CALMÉJANE, Mme LEFEBVRE Laura, Conseillère Municipale, par Mme BERGOUGNIOU, M. KALANYAN, Conseiller Municipal, par M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR.

Absents : Mme LEFEBVRE Concetta, Conseillère Municipale (jusqu'à 15h25), Mme LECOEUR Anne, Conseillère Municipale (jusqu'à 16h36).

Secrétaire de séance : M. BIYOUKAR Lahoussaine.

Les conseillers présents, au nombre de 22, représentant le tiers des membres en exercice (en application du paragraphe IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 par dérogation à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales), le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

N°CM230921/14	OBJET : MAJORATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX [Nomenclature « Actes » : 5.6 Exercice des mandats locaux]
---------------	---

LE CONSEIL,

- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-18, L. 2122-21, L. 2123-19, L. 2123-20, L. 2123-22, L. 2123-23 et L. 2123-24,
- VU** la loi n° 92-108 du 3 février 1992 modifiée relative aux conditions d'exercice des mandats locaux et particulièrement son titre III,
- VU** la loi n° 2000-295 du 2 avril 2000 relative à la limitation de cumul des mandats électoraux et fonctions et à leurs conditions d'exercice,
- VU** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 modifiée relative à la démocratie de proximité,
- VU** la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral,
- VU** la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat,
- VU** la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

VU la circulaire MCT/B/07/00014/C du 9 février 2007 relative aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux,

CONSIDÉRANT que l'article L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximaux de l'enveloppe des indemnités par strate de commune et qu'il y a lieu, de ce fait, de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées,

CONSIDÉRANT que la Commune de Villemomble compte 30 000 habitants et se situe dans la catégorie des communes de 20 000 à 49 999 habitants,

CONSIDÉRANT qu'il convient de rappeler que les élus qui perçoivent une indemnité ont reçu délégation de fonction par arrêté du Maire,

CONSIDÉRANT que la Commune de Villemomble a été attributaire de la Dotation de Solidarité Urbaine au titre des trois exercices précédents,

CONSIDÉRANT que la Commune de Villemomble avait la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons prévues en application de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral,

DÉLIBÈRE

~ Sortie de M. GERBAUD ~

~ Retour de M. GERBAUD ~

à l'unanimité des suffrages exprimés par 25 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, Mme VERBEQUE, M. PRINCE, Mme PRIEUR-GUICHAOUA, M. BIYOUKAR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. HADAD, Mme PAGÉGIE, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme GALEY) et 10 abstentions (Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, M. MINETTO, Mme POCHON, M. BANCEL, Mme LECOEUR),

Article 1 : DIT que les majorations des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes au Maire et des Conseillers Municipaux sont fixées dans les limites et les modalités d'attribution définies par le Code général des collectivités territoriales.

Article 2 : DÉCIDE du fait que la Ville de Villemomble ait été attributaire de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) en 2017, 2018, 2019, de majorer les taux individuels indemnitaires attribués au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux par référence à la strate démographique supérieure (50 000 à 99 999 habitants), conformément à la réglementation en vigueur, soit 110% pour le Maire et 44% pour les Adjointes.

Article 3 : DECIDE du fait que la Ville de Villemomble soit également ancien chef-lieu de canton de majorer les taux individuels indemnitaires attribués au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux Délégués de 15% sur la base de l'indemnité maximale du au Maire et des Adjointes de la strate démographique de rattachement (20 000 à 49 999 habitants) conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : DIT que la présente délibération prendra effet à compter du 23 septembre 2021.

Article 5 : DIT que les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Article 6 : DIT que le tableau nominatif des indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux après application des deux majorations précédentes, est joint en annexe.

Article 7 : DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur le budget communal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex ou par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant les formalités de rendu exécutoire.

Et ont signé MM. les membres présents,
pour extrait conforme,
le Maire,

Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis



Jean-Michel BLUTEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300779-20210923-CM230921-D14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2021

Affichage : 04/10/2021

Rendu exécutoire le 04/10/2021

Indemnisation des élus municipaux - ville de Villemomble

Enveloppe théorique mensuelle septembre 2021

	Base IM 830	Taux %	Montant
Indemnité de fonction du Maire	3 889,40 €	110,00	4 278,34 €
Base de la majoration de l'indemnité du Maire	3 889,40 €	90,00	3 500,46 €
Majoration de l'indemnité du Maie	3 500,46 €	15,00	525,07 €
Indemnité du Maire		123,50	4 803,41 €

	Base IM 830	Taux %	Montant
Indemnité de fonction des adjoints	3 889,40 €	44,00	1 711,34 €
Base de la majoration de l'indemnité des Adjoints	3 889,40 €	33,00	1 283,50 €
Majoration de l'indemnité des Adjoints	1 283,50 €	15,00	192,53 €
Indemnité brute d'un Adjoint		49,00	1 903,87 €

TOTAL ENVELOPPE MENSUELLE

29 553,72 €

Attributions individuelles mensuelles à compter du 23 septembre 2021

		% indemnité	Montant
1 Maire	BLUTEAU Jean-Michel	123,50	4 803,41 €
2 1er Adjoint	PAOLANTONACCI Pascale	33,00	1 283,50 €
3 2ème Adjoint	BOULON Alex	33,00	1 283,50 €
4 3ème Adjoint	VERBEQUE Sandrine	33,00	1 283,50 €
5 4ème Adjoint	PRINCE Patrick	33,00	1 283,50 €
6 5ème Adjoint	PRIEUR-GUICHAOUA Nadège	33,00	1 283,50 €
7 6ème Adjoint	BIYOUKAR Lahoussaine	33,00	1 283,50 €
8 7ème Adjoint	MAHMOUD Riad	33,00	1 283,50 €
9 8ème Adjoint	HECK Isabelle	33,00	1 283,50 €
10 9ème Adjoint	MALLET Eric	33,00	1 283,50 €
11 10ème Adjoint	GERBAUD Jean-Christophe	33,00	1 283,50 €
12 11ème Adjoint	FITAMANT Patricia	33,00	1 283,50 €
13 12ème Adjoint	ZARLOWSKI Serge	33,00	1 283,50 €
14 Conseiller Municipal délégué à un Adjoint	POLONI Françoise	6,00	233,36 €
15 Conseiller Municipal délégué à un Adjoint	SERONDE Françoise	6,00	233,36 €
16 Conseiller Municipal délégué à un Adjoint	VENACTER Jeannine	6,00	233,36 €
17 Conseiller Municipal Délégué auprès du Maire	ACQUAVIVA François	33,00	1 283,50 €
18 Conseiller Municipal Délégué auprès du Maire	ROLLAND Guy	33,00	1 283,50 €
19 Conseiller Municipal	CEDECIAS Arlette	3,00	116,68 €
20 Conseiller Municipal délégué à un Adjoint	HADAD Hubert	6,00	233,36 €
21 Conseiller Municipal	PAGÉGIE Claudine	3,00	116,68 €
22 Conseiller Municipal délégué à un Adjoint	LEFEBVRE Concetta	6,00	233,36 €
23 Conseiller Municipal Délégué auprès du Maire	FITAMANT Alain	33,00	1 283,50 €
24 Conseiller Municipal	AVRAMOVIC Jovan	3,00	116,68 €
25 Conseiller Municipal	GALEY Louise	3,00	116,68 €
26 Conseiller Municipal	BERGOUNGNIU Françoise	3,00	116,68 €
27 Conseiller Municipal	LE MASSON Gilbert	3,00	116,68 €
28 Conseiller Municipal	CALMEJANE Patrice	3,00	116,68 €
29 Conseiller Municipal	DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud	3,00	116,68 €
30 Conseiller Municipal	LEFEVRE Laura	3,00	116,68 €
31 Conseiller Municipal	POCHON Elisabeth	3,00	116,68 €
32 Conseiller Municipal	MINETTO Jean-Marc	3,00	116,68 €
33 Conseiller Municipal	KALANYAN Aram	3,00	116,68 €
34 Conseiller Municipal	LECOEUR Anne	3,00	116,68 €
35 Conseiller Municipal	BANCEL Nathanaël	3,00	116,68 €

TOTAL

26 856,23 €

VILLE DE VILLEMOMBLE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 35

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à quinze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt et un, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel, Maire de Villemomble.

En application de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et du décret n°2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, la séance s'est tenue sans public et a été retransmise en direct sur le site de la Ville (villemomble.fr) ; port du masque obligatoire.

Présents : M. BLUTEAU Jean-Michel, Maire, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, M. PRINCE Patrick, M. BIYOUKAR Lahoussaine, Mme HECK Isabelle (à partir de 18h59), M. MALLET Eric, M. GERBAUD Jean-Christophe, M. ZARLOWSKI Serge (jusqu'à 17h52), Mme POLONI Françoise, Mme VENACTER Jeannine, M. ACQUAVIVA François, M. ROLLAND Guy, Mme CÉDÉCIAS Arlette, Mme PAGÉGIE Claudine, Mme LEFEBVRE Concetta (à partir de 15h26), M. AVRAMOVIC Jovan (jusqu'à 17h46), Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. CALMÉJANE Patrice, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, Mme Pochon Elisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, M. BANCEL Nathanaël, Mme LECOEUR Anne (à partir de 16h37).

Absents représentés : Mme VERBEQUE Sandrine, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme PRIEUR-GUICHAOUA Nadège, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, M. MAHMOUD Riad, Adjoint au Maire, par M. ACQUAVIVA, Mme HECK Isabelle, Adjointe au Maire, par M. MALLET (jusqu'à 18h58), Mme FITAMANT Patricia, Adjointe au Maire, par M. BOULON, M. ZARLOWSKI Serge, Adjoint au Maire, par M. PRINCE (à partir de 17h53), M. SERONDE Françoise, Conseillère Municipale, par Mme POLONI, M. HADAD Hubert, Conseiller Municipal, par Mme PAOLANTONACCI, M. FITAMANT Alain, Conseiller Municipal, par Mme VENACTER, M. AVRAMOVIC Jovan, Conseiller Municipal, par M. GERBAUD, Mme GALEY Louise, Conseillère Municipale, par Mme PAGÉGIE, M. LE MASSON Gilbert, Conseiller Municipal, par M. CALMÉJANE, Mme LEFEBVRE Laura, Conseillère Municipale, par Mme BERGOUGNIOU, M. KALANYAN, Conseiller Municipal, par M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR.

Absents : Mme LEFEBVRE Concetta, Conseillère Municipale (jusqu'à 15h25), Mme LECOEUR Anne, Conseillère Municipale (jusqu'à 16h36).

Secrétaire de séance : M. BIYOUKAR Lahoussaine.

Les conseillers présents, au nombre de 22, représentant le tiers des membres en exercice (en application du paragraphe IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 par dérogation à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales), le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

N°CM230921/15	OBJET : APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES [Nomenclature « Actes » : 6.4 Autres actes réglementaires]
---------------	--

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29, donnant compétence au Conseil Municipal pour régler les affaires de la Commune,

VU l'article L.2144-3 du code Général des Collectivité Territoriales relatif à l'utilisation des locaux communaux,

VU l'arrêté du 22 novembre 2012 fixant la modification du règlement des conditions d'utilisation des installations sportives municipales,

VU le projet du règlement modifié ci-annexé,

CONSIDERANT la nécessité de modifier à nouveau ledit règlement, afin de permettre aux sportifs de pratiquer librement une activité physique, concernant notamment :

- les modalités d'accès des pistes d'athlétisme au stade Alain Mimoun et au Parc des sports Pompidou,
- les modalités d'utilisation des nouveaux équipements suite à la création de plateaux d'évolutions sportifs.

CONSIDERANT qu'il convient de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal ledit règlement,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité des suffrages exprimés par 28 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, Mme VERBEQUE, M. PRINCE, Mme PRIEUR-GUICHAOUA, M. BIYOUKAR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. HADAD, Mme PAGÉGIE, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme GALEY, M. MINETTO, Mme POCHON, M. BANCEL) et 7 absentions (Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme LECOEUR),

Article 1 : APPROUVE le nouveau règlement définissant les conditions générales d'utilisation des installations sportives municipales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex ou par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant les formalités de rendu exécutoire.

Et ont signé MM. les membres présents,
pour extrait conforme,
le Maire,



Jean-Michel BLUTEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300779-20210923-CM230921-D15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2021

Affichage : 04/10/2021

Rendu exécutoire le 04/10/2021

VILLE DE VILLEMOMBLE

REGLEMENT DEFINISSANT LES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

DES INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES

(SEPTEMBRE 2021)

I – PREAMBULE

Le présent règlement détermine les conditions dans lesquelles les installations sportives de la Ville de Villemomble pourront être mises à disposition des utilisateurs scolaires, sportifs ou autres.

Il a pour but de permettre l'utilisation la plus optimale possible des installations municipales aménagées pour les besoins de la collectivité et de préserver leur conservation.

Sous la dénomination « Installations Sportives », il faut entendre les salles de sports, terrains, pistes, plateaux d'évolution, ainsi que leurs équipements et installations annexes, tels que : vestiaires, toilettes, salles de réunion. Les installations sportives municipales pourront être mises régulièrement à la disposition :

→ Des établissements d'enseignement agréés par le Ministère de l'Education Nationale et représentés par les chefs d'établissements scolaires,

→ Des sociétés ayant pour but la pratique et le développement de l'Education Physique et des Sports, régulièrement constituées en association dite « Loi de 1901 » et représentées par leurs Présidents,

→ Des coureurs de plus de 15 ans ou accompagnés d'un adulte, en accès libre pour les pistes d'athlétisme uniquement sans réservation, sur des créneaux définis chaque année au mois de juin. Les coureurs devront être munis d'une carte pour accéder aux pistes d'athlétisme et devront la présenter aux gardiens sur demande.

Cette carte d'accès sera gratuite et valable 1 an, pour l'année scolaire en cours remise à l'accueil du service des sports Gymnase Robert Pandraud du lundi au vendredi de 14h à 20h hors congés scolaires, sur présentation d'un certificat médical à la pratique de la course à pied et d'une attestation de responsabilité civile ainsi qu'une photo d'identité.

Une tenue correcte et adaptée sera exigée.

→ Pratique libre, pour les plateaux d'évolution, dans le respect du règlement des installations (voir article 13).

Les bénéficiaires de ces mises à disposition seront désignés, dans la suite du présent règlement sous le vocable « l'utilisateur ».

II – RESERVATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

A – Réserve annuelle

ARTICLE 1^{er} : L'utilisateur qui souhaite bénéficier pour une année scolaire déterminée, de la mise à disposition régulière d'installations sportives, devra adresser à Monsieur le Maire une demande de réservation écrite par installation et par type d'activité sportive.

Cette demande devra parvenir en mairie au plus tard le 1^{er} juin de chaque année et mentionner :

- > la désignation précise des locaux réservés à l'usage exclusif de l'utilisateur,
- > les dates et heures de réservations souhaitées pour chaque local,
- > les noms, prénoms, adresses et téléphone du (des) responsable(s) de l'activité concernée désignée dans la suite du présent règlement sous le vocable « le responsable ».

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire se chargera, en concertation avec les utilisateurs, d'établir le planning d'utilisation de chacune des installations pour la durée de l'année scolaire à venir en tenant compte des intérêts de chacun. En cas de litige, il sera seul juge du choix de l'attribution. Pour les établissements scolaires du second degré, le planning d'utilisation sera arrêté début septembre de chaque année scolaire à la suite d'une réunion avec les différents établissements scolaires concernés.

ARTICLE 3 : Aucune modification au planning établi ne pourra être apportée en cours d'année sans l'accord écrit de Monsieur le Maire.

ARTICLE 4 : Une convention sera établie entre la Ville de Villemomble et les utilisateurs pour chacune des installations mises à disposition. Cette convention précisera les conditions spécifiques de la mise à disposition. Elle sera valable pour la durée de l'année scolaire, à l'exclusion des périodes de vacances scolaires pour lesquelles une demande spécifique devra être formulée auprès de Monsieur le Maire, au minimum 4 semaines avant le début des vacances.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire pourra suspendre temporairement, en totalité ou en partie la mise à disposition des installations notamment en cas de mauvais état des terrains, de travaux de réfection des installations, pour l'organisation de manifestations sportives ou culturelles ou pour tout autre cas de force majeure. Dans ce cas, il prévendra dès que possible les responsables concernés.

B – Réserve ponctuelle

ARTICLE 6 : Lorsque les possibilités le permettront, les installations sportives pourront être mises exceptionnellement à la disposition de sociétés ou établissements (dénommés également l'utilisateur) aux fins de manifestations sportives ou extra-sportives ponctuelles en dehors des attributions régulières.

ARTICLE 7 : Les utilisateurs mentionnés à l'article 6 devront formuler une demande de réservation écrite adressée au minimum 1 mois à l'avance à Monsieur le Maire de Villemomble ; cette demande devra préciser :

- le type de manifestation organisée ou l'objet de la réservation ;
- le détail des installations sportives (terrain, salle, vestiaires, sanitaires etc.),
- la (ou les) date(s) de la réservation,
- les heures de début et de fin de réservation pour chacune des dates,
- le caractère de la manifestation (public ou privé),

- l'estimation du nombre de personnes prévues,
- la liste du matériel nécessaire à l'organisation de la manifestation,
- le prix des places en cas d'organisation de spectacles et animations payants,
- le nom, l'adresse et le n° de téléphone de la (des) personne(s) responsable(s) de l'organisation de la manifestation ; une de ces personnes (dénommée le responsable) devra impérativement être présente sur le site pendant toute la durée de la manifestation.

ARTICLE 8 : Toute modification des horaires de réservation devra être demandée au moins 15 jours à l'avance et ne pourra être acceptée que dans la limite des possibilités. Passé le délai de 15 jours, aucune modification ne sera prise en considération.

ARTICLE 9 : Après examen de la demande et si les possibilités le permettent, Monsieur le Maire délivrera une autorisation spécifique et temporaire d'utilisation des installations. Cette autorisation sera délivrée par lettre ou mail au minimum 10 jours avant la date prévue de la manifestation.

II – MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

ARTICLE 10 : Les installations et leurs équipements seront mis à disposition des utilisateurs par le responsable du service des sports de la ville de Villemomble (ou le gardien de l'installation) en fonction du planning visé à l'article 2 ou au vu de l'autorisation spécifique visée à l'article 9. Une clef des vestiaires pourra être remise aux entraîneurs contre une pièce d'identité qui sera restituée à la fin de l'entraînement. Il est formellement interdit de reproduire cette clef sous peine de sanction.

ARTICLE 11 : L'accès aux installations ne sera autorisé, à partir de l'heure de début prévue, qu'en présence d'un responsable désigné aux articles 1 ou 7.

ARTICLE 12 : Les horaires de mise à disposition des locaux devront être scrupuleusement respectés.

ARTICLE 13 : Règles particulières s'appliquant aux installations suivantes :

< SALLES DE MUSCULATION :

- L'accès aux salles de musculation est uniquement autorisé aux personnes âgées de plus de 14 ans,
- L'accès aux salles de musculation et l'utilisation des appareils sont uniquement autorisés sous la surveillance du responsable,
- Avant toute utilisation, l'utilisateur doit prendre connaissance du mode d'emploi de chaque appareil et s'y conformer scrupuleusement,
- Les appareils doivent être utilisés avec soin et ne pas être surchargés, ni déplacés,
- En cas de dysfonctionnement, le responsable devra avertir le Service des Sports de la Ville de Villemomble,
- Les poids, sangles ou altères doivent être soigneusement rangés après chaque utilisation,
- Les barres des appareils libres doivent être déchargées après utilisation et rangées ainsi que les disques sur les râteliers,
- Tous les appareils doivent être remis en position d'arrêt,
- L'emprunt du matériel est strictement interdit,
- Aucune machine ou appareil de musculation ne pourra être mis en place sans l'autorisation du Service des Sports de la Ville de Villemomble.

< DOJOS :

- Les pratiquants doivent se déchausser à l'entrée des dojos : la pratique s'effectue pieds nus ou en chaussettes et dans la tenue réglementaire de la discipline,

- Il est interdit de porter des bijoux ou objets divers pour des raisons de sécurité (risque de blessure),
- Il est interdit de pratiquer une autre activité que celle prévue initialement en dojo (ex : ballon interdit).

< SALLE DE GYMNASTIQUE ROBERT HEBERT :

- Il est interdit de monter sur le praticable et les tapis avec des chaussures de ville ou de sport,
- Il est obligatoire de porter une tenue sportive pendant l'entraînement et en compétition,
- Il est interdit d'utiliser les agrès avant ou après les cours en dehors de la présence du responsable de l'activité,
- Les bijoux sont strictement interdits y compris ceux en plastiques.

< TERRAINS SYNTHETIQUES :

- L'accès sera exclusivement autorisé aux personnes munies de chaussures de sport ou de chaussures de football à crampons moulés. Les chaussures à crampons vissés sont strictement interdites,
- Les utilisateurs du terrain synthétique de MIMOUN devront impérativement emprunter les passages indiqués par les gardiens pour se rendre sur le terrain afin de ne pas abîmer la piste.

< PISTES D'ATHLETISME :

- L'accès à la piste d'athlétisme est réservée aux personnes munies de chaussures de sport,
- Il est interdit d'utiliser la piste d'athlétisme avec des chaussures de ville ou des chaussures à crampon. Seules les pointes d'athlétisme sont autorisées.

< TERRAINS EXTERIEURS MULTISPORTS :

Les plateaux sportifs ou city stades sont des équipements permettant principalement l'initiation et la pratique de sports collectifs.

- L'utilisation de l'équipement se fait sous la responsabilité personnelle des utilisateurs et les mineurs restent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou des adultes accompagnants.
- Ces équipements sont d'accès libre et ne sont donc pas surveillés. L'accès aux espaces s'effectue dans le respect des autres utilisateurs et des installations.
- La responsabilité de la commune ne saurait être engagée pour les préjudices que pourraient subir les personnes présentes sur le site en particulier en cas d'accident ou de vol. La commune ne peut être tenue responsable de tout accident dû à l'utilisation normale ou anormale des équipements mis à la disposition des utilisateurs
- Le city stade est un équipement sportif, propriété de la Commune et géré par elle, ouvert à tous dans le respect du présent règlement.

La Ville de Villemomble se réserve le droit d'attribuer des créneaux d'utilisation exclusif dans le cadre scolaire, associative ou pour des animations spécifiques.

- Les équipements permettent principalement l'initiation et la pratique de sports collectifs : basket- ball, volley-ball, mini football. Toute autre activité pour laquelle il n'est pas destiné est interdite : rollers, planches à roulettes, deux roues ou engins à moteur.

Règles d'utilisation :

- Toute personne présente sur le terrain doit impérativement :
 - respecter les riverains, éviter toutes nuisances sonores,
 - respecter le matériel mis à disposition,
 - laisser les lieux propres (poubelle à proximité),
- Sur le city stade, il est interdit :
 - de fumer, de manger et de boire,
 - de faire du feu,

- de grimper sur la structure,
- d'introduire tout animal (même tenu en laisse) et tout objet autre que ballons, raquettes et accessoires sportifs.

-Chacun doit avoir une pratique et un comportement responsable, sans danger pour soi et pour les autres.

Il est rappelé que le pratiquant doit obligatoirement avoir souscrit une assurance en responsabilité civile couvrant les dommages matériels et corporels causés à autrui.

IV – INTERDICTIONS GENERALES

ARTICLE 14 : Conformément aux dispositions du décret n°92.478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est rigoureusement interdit de fumer dans l'enceinte des installations sportives.

Dans l'ensemble des installations sportives de la ville, il est également interdit :

- de jeter sur les terrains, dans les salles et locaux annexes : papiers, verre, boîtes ou objets quelconques,
- de pénétrer dans les installations sportives avec des cycles ou des véhicules à moteur, sauf dérogation exceptionnelle,
- de monter sur les bancs, de grimper et de se suspendre aux murs et matériel sportif (buts, poteaux, panneaux de basket..), de jouer au ballon, et ce, dans tous lieux non prévus à cet effet, afin de garantir le respect du matériel et la sécurité des pratiquants,
- de placarder dans les vestiaires et autres lieux : des avis, affiches, etc. quel qu'en soit le caractère, en dehors des emplacements qui seront spécialement réservés pour les communications d'ordre sportif,
- de vendre et de consommer des boissons alcoolisées (sauf autorisation exceptionnelle de Monsieur le Maire),
- de manger, notamment du chewing-gum dans l'enceinte sportive,
- d'utiliser ou de pénétrer dans d'autres locaux que ceux mis à disposition de l'utilisateur,
- d'y venir accompagné d'animaux familiers (chien, chat, etc.). Seuls seront acceptés les chiens guides d'aveugle ou d'assistance accompagnant les personnes titulaires de la carte d'invalidité prévue à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

V – AUTORISATIONS CONDITIONNELLES

ARTICLE 15 : L'utilisation des buvettes sera autorisée durant les matches ou autres manifestations sous réserve du respect des termes de la loi n° 91.32 du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme.

ARTICLE 16 : Afin de respecter les lieux, il est interdit aux utilisateurs de fixer des panneaux publicitaires dans les installations. En cas de nécessité, ils devront déposer une demande d'autorisation auprès de Monsieur le Maire de Villemomble qui, s'il accepte, chargera le service des Sports de la Ville d'en effectuer la pose. Les dimensions et le nombre de panneaux publicitaires fixes autorisés par installation seront définis par la Ville. Les recettes générées par ces panneaux publicitaires resteront acquises aux utilisateurs concernés.

ARTICLE 17 : Les utilisateurs, organisateurs d'épreuves de compétition, de matches ou de spectacles, sont autorisés à percevoir des entrées payantes. Ils devront toutefois le signaler à Monsieur le Maire lors de la

réserve des installations en précisant, avant la manifestation, le prix des places pratiqués, et après la réserve, le montant de la recette.

ARTICLE 18 : Les leçons particulières données à titre privé par des professeurs ou des moniteurs ne seront possibles que sur autorisation écrite de Monsieur le Maire, après communication des tarifs pratiqués.

ARTICLE 19 : L'utilisation du téléphone des installations ne sera autorisée qu'à titre exceptionnel et pour les seuls motifs d'urgence ou de sécurité. Toutefois les utilisateurs réguliers des installations pourront sur demande écrite adressée à Monsieur le Maire obtenir l'autorisation de faire installer une ligne téléphonique permanente ou occasionnelle à leur nom. Ils en supporteront les frais d'installation et le coût des abonnements et communications (y compris installation internet).

ARTICLE 20 : Les parkings des installations sportives pourront être utilisés lors de la mise à disposition des installations. Toutefois, sauf autorisation expresse, ils ne seront pas réservés exclusivement à l'utilisateur. Cette facilité de stationnement est apportée aux utilisateurs sous leur propre responsabilité. En aucun cas la Ville ne saurait être tenue pour responsable des vols ou dégradations sur les véhicules.

VI – DISCIPLINE

ARTICLE 21 : Les responsables assureront la surveillance générale des personnes et des installations sur l'ensemble des créneaux mis à leur disposition.

ARTICLE 22 : Les responsables sont chargés notamment, sous le contrôle et avec l'aide du gardien :

- de ne laisser pénétrer dans les locaux que les membres de l'établissement ou de l'association,
- de contrôler les entrées lors des manifestations recevant des spectateurs ou du public,
- de refuser l'accès à toute personne en état d'ébriété ou dans une mauvaise tenue,
- de veiller à ce que les spectateurs n'aient accès aux installations que par les issues spécialement désignées,
- de veiller à ce que le public ne pénètre ni sur les pistes, ni sur les terrains,
- de faire respecter la discipline et les interdictions générales édictées à l'article 14,
- de procéder à l'expulsion éventuelle de toute personne qui troublera l'ordre dans l'enceinte des locaux,
- de faire respecter les règles de sécurité propres à chaque installation,
- de veiller à l'observation du calme, et de la bonne tenue dans les installations lors des manifestations sportives et des entraînements,
- de veiller à ce que l'usage des installations sportives soit exclusivement réservé aux spécialités pour lesquelles elles ont été créées,
- de veiller à ce que les utilisateurs ne pénètrent dans les installations, qu'équipés de chaussures propres et compatibles avec les revêtements des sols des salles, pistes, terrains synthétiques, courts de tennis, etc.
- de veiller à ce que les utilisateurs laissent en bon état de propreté l'ensemble des locaux mis à disposition,
- de veiller à ce que les sportifs passent par les vestiaires pour revêtir la tenue autorisée,
- de veiller, lorsque les installations en sont pourvues, à ce que les enfants qui utilisent l'ascenseur soient obligatoirement accompagnés d'un adulte,
- de veiller à faire respecter l'interdiction de manger ou boire des boissons autres que de l'eau dans les salles sportives.

ARTICLE 23 : Utilisation du matériel :

- Le montage et le démontage du matériel pour la pratique sportive seront assurés par l'entraîneur ou le professeur et sous sa responsabilité,
- La mise en place des équipements et matériels spéciaux est effectuée par des personnes compétentes et après accord préalable du service des sports et en tout état de cause, sous la surveillance du gardien,

- Les dégâts ou manquements au règlement intérieur imputables à un utilisateur précédent seront signalés au gardien par le responsable, dès le début de la séance,
- Lors des matchs et compétitions, l'équipe locale sera tenue de faire respecter le présent règlement à l'équipe visiteuse et ce, sous sa responsabilité,
- Le déplacement du matériel s'effectuera sans que les différents matériels soient traînés au sol,
- Le matériel utilisé devra être rangé après chaque usage dans les locaux prévus à cet effet et ne devra en aucun cas être utilisé par les autres bénéficiaires de créneaux,
- Toute dégradation ou bris de matériel sera signalé par le responsable et fera l'objet d'un rapport écrit qui sera déposé au service des sports dans les 48 heures,
- En cas de dégradation de matériel ou de locaux mis à disposition, la responsabilité de l'utilisateur sera engagée et réparation lui sera demandée,
- Une console de marque pour le panneau d'affichage avec ou sans fil est mise à disposition pour les compétitions par le gardien. Elle est sous la responsabilité de l'association organisatrice de la manifestation,
- La sono est mise à disposition par le gardien pour les compétitions et les manifestations. Elle est placée sous la responsabilité de l'association. Il est demandé aux utilisateurs de veiller à maintenir un volume sonore standard de façon à ne pas gêner les autres utilisateurs, ni le voisinage et permettre ainsi d'entendre l'alarme en cas de déclenchement. Ces recommandations s'appliquent également en cas d'utilisation d'appareils de diffusion de musique portatifs.

ARTICLE 24 : Les spectateurs :

- Les spectateurs devront se rendre directement dans la salle ou sur les terrains et occuper les emplacements (gradins, tribunes par exemple) qui leur sont réservés. Ils devront emprunter uniquement les voies d'accès qui leur sont indiquées,
- L'aire de jeux est strictement interdite au public,
- Ils devront se conformer au présent règlement et respecter les consignes données par le responsable ou le gardien,
- Le public devra respecter dans l'enceinte sportive (y compris dans les extérieurs), les règles de propreté, d'hygiène et d'interdiction de fumer,
- Les organisateurs devront veiller à ce que les issues et accès de secours soient libres,
- Il est interdit de jouer sur le terrain pendant la mi-temps des matchs,
- Il est interdit de manger ou boire dans les tribunes, seules des bouteilles d'eau seront autorisées.

ARTICLE 25 : En cas de manquement du responsable à ses obligations mentionnées ci-dessus, le gardien des installations pourra prendre unilatéralement toute initiative visant à faire respecter le présent règlement. Il en rendra compte au responsable du service des sports qui devra prendre toutes dispositions utiles pour que de tels manquements ne se répètent pas.

VII – RESPONSABILITES

ARTICLE 26 : Les responsables : dirigeants, professeurs, moniteurs de chaque société ou établissement – ou leur Représentant – seront seuls responsables de la tenue de leurs membres aussi bien sur les terrains que dans les locaux des installations sportives.

ARTICLE 27 : Le fait d'être autorisé à utiliser les installations municipales entraîne l'engagement par l'utilisateur de dégager la Ville des actions civiles correctionnelles, et des conséquences pécuniaires des accidents occasionnés à ses sociétaires, à ses instructeurs ou aux tiers ; il devra justifier d'une assurance contre les risques de responsabilité civile contre les divers risques d'accidents y compris ceux pouvant être éventuellement causés par eux ou à des tiers.

ARTICLE 28 : La Ville décline toute responsabilité quant aux vols, accidents ou incidents qui pourraient se produire pendant la durée de la mise à disposition des installations.

ARTICLE 29 : Après utilisation, le gardien des installations s'assurera, en présence du responsable, que les installations et le matériel sont rendus en parfait état. Si nécessaire, il établira un état des lieux contradictoire en signalant les dégâts, vols ou déprédations constatés.

Les responsables sont tenus de signaler au gardien du lieu, tout accident ou incident survenu, soit au cours des matchs ou compétitions, soit au cours de l'entraînement ou de la manifestation.

ARTICLE 30 : L'utilisateur sera responsable de tout dommage, perte, dégradation provoqués par un ou plusieurs de ses membres ou visiteurs et s'engage à remettre en état ou remplacer les installations ou le matériel dégradé, à ses frais et dans les délais les plus brefs.

VIII – RECOMMANDATIONS

ARTICLE 31 : D'une manière générale, il est recommandé à tous les utilisateurs, responsables, professeurs, pratiquants et à leurs dirigeants d'informer tous les participants des modalités d'application du présent règlement.

IX – SANCTIONS

ARTICLE 32 : En cas de manquement constaté dans l'application de ce règlement, le gardien consignera dans un cahier les faits. En cas de non-respect grave ou répété du présent règlement, la mise à disposition des installations sportives pourra être retirée à l'utilisateur sans préavis et sans que celui-ci puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité.

X – INFORMATION

ARTICLE 33 : Un exemplaire de ce règlement sera adressé pour information à chaque utilisateur et responsable autorisé à fréquenter les installations sportives :

- présidents des associations sportives villemombloises,
- directeurs des établissements d'enseignement,
- le centre social,

ainsi qu'à toute personne susceptible d'être intéressée par l'application du présent règlement.

Il sera, en outre, affiché dans tous les lieux où le présent règlement doit être appliqué.

ARTICLE 34 : Les responsables devront retourner au service des Sports de la Mairie, l'accusé réception de ce règlement revêtu de leur signature précédée de la mention « LU et APPROUVE ». La mise à disposition des locaux est conditionnée à l'accomplissement de cette formalité.

Vu et rattaché

**à la délibération du Conseil Municipal
de Villemomble en date du 23 SEP. 2021**

Fait à Villemomble, le

le Maire,

Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis



Jean-Michel BLUTEAU

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en vertu de l'article L 2131.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Villemomble, le 04 OCT. 2021



Page 8 sur 8

Recu à la Préfecture le : 04 OCT. 2021

VILLE DE VILLEMOMBLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 35

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à quinze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt et un, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel, Maire de Villemomble.

En application de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et du décret n°2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, la séance s'est tenue sans public et a été retransmise en direct sur le site de la Ville (villemomble.fr) ; port du masque obligatoire.

Présents : M. BLUTEAU Jean-Michel, Maire, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, M. PRINCE Patrick, M. BIYOUKAR Lahoussaine, Mme HECK Isabelle (à partir de 18h59), M. MALLET Eric, M. GERBAUD Jean-Christophe, M. ZARLOWSKI Serge (jusqu'à 17h52), Mme POLONI Françoise, Mme VENACTER Jeannine, M. ACQUAVIVA François, M. ROLLAND Guy, Mme CÉDÉCIAS Arlette, Mme PAGÉGIE Claudine, Mme LEFEBVRE Concetta (à partir de 15h26), M. AVRAMOVIC Jovan (jusqu'à 17h46), Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. CALMÉJANE Patrice, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, Mme POCHON Elisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, M. BANCEL Nathanaël, Mme LECOEUR Anne (à partir de 16h37).

Absents représentés : Mme VERBEQUE Sandrine, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme PRIEUR-GUICHAOUA Nadège, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, M. MAHMOUD Riad, Adjoint au Maire, par M. ACQUAVIVA, Mme HECK Isabelle, Adjointe au Maire, par M. MALLET (jusqu'à 18h58), Mme FITAMANT Patricia, Adjointe au Maire, par M. BOULON, M. ZARLOWSKI Serge, Adjoint au Maire, par M. PRINCE (à partir de 17h53), M. SERONDE Françoise, Conseillère Municipale, par Mme POLONI, M. HADAD Hubert, Conseiller Municipal, par Mme PAOLANTONACCI, M. FITAMANT Alain, Conseiller Municipal, par Mme VENACTER, M. AVRAMOVIC Jovan, Conseiller Municipal, par M. GERBAUD, Mme GALEY Louise, Conseillère Municipale, par Mme PAGÉGIE, M. LE MASSON Gilbert, Conseiller Municipal, par M. CALMÉJANE, Mme LEFEBVRE Laura, Conseillère Municipale, par Mme BERGOUGNIOU, M. KALANYAN, Conseiller Municipal, par M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR.

Absents : Mme LEFEBVRE Concetta, Conseillère Municipale (jusqu'à 15h25), Mme LECOEUR Anne, Conseillère Municipale (jusqu'à 16h36).

Secrétaire de séance : M. BIYOUKAR Lahoussaine.

Les conseillers présents, au nombre de 22, représentant le tiers des membres en exercice (en application du paragraphe IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 par dérogation à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales), le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

N° CM230921/16	OBJET : APPROBATION DU PROTOCOLE BIPARTITE ENTRE LA COMMUNE DE VILLEMOMBLE ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS GRAND EST PORTANT SUR LE FINANCEMENT DES ETUDES DU PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR GUERIN [Nomenclature « Actes » : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public]
----------------	---

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29, donnant compétence au Conseil Municipal pour régler les affaires de la Commune,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59 XV,

VU le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand-Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1524-1, L. 1524-5, L. 1531-1, L. 5219-2 et suivants,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et suivants, L. 300-1, L. 300-4 et L. 300-5 et R.311-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil de territoire n°2021/30/03-21 du 30 mars 2021 portant sur l'approbation de la modification n°1 du PLU de Villemomble,

VU la délibération n°6 du Conseil Municipal de la commune de Villemomble du 8 juillet 2021 portant sur l'approbation de la Convention d'Intervention Foncière (CIF) avec l'EPF Ile-de-France et l'EPT Grand Paris Grand Est,

VU le projet de protocole bipartite, ci-annexé,

CONSIDERANT que la définition de l'intérêt métropolitain en matière d'aménagement rend l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est l'autorité publique compétente pour poursuivre ladite opération d'aménagement,

CONSIDERANT que la commune de Villemomble a souhaité lancer un projet d'aménagement sur le secteur Guérin, couvrant une surface d'environ 5ha, sous forme d'une Zone d'Aménagement Concerté en lien avec sa stratégie d'urbanisation sur son territoire,

CONSIDERANT qu'il est d'ores et déjà nécessaire de lancer la concertation et les études préalables à la création de la future ZAC Guérin au travers la désignation d'un bureau d'études pluridisciplinaire,

CONSIDERANT que le montant prévisionnel de études préalables est estimé à 150 000 € HT, dont l'EPFIF (Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France) pourra financer jusqu'à 50% et à la limite de 50 000 €,

CONSIDERANT qu'il est convenu entre la commune et l'EPT GPGE, en application du principe de neutralité financière, que le coût des études préalables à la création et la réalisation de la ZAC sera reversé par la commune à l'EPT GPGE selon les modalités et délais convenus entre ces entités,

CONSIDERANT qu'il convient dès lors d'entériner ces modalités par la signature d'un protocole bipartite entre la commune et l'EPT GPGE, afin de traiter les conséquences financières et juridiques du lancement des études préalables à la création de la ZAC,

DÉLIBÈRE

~ Sortie de M. BANCEL ~

~ Retour de M. BANCEL ~

à la majorité par 28 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, Mme VERBEQUE, M. PRINCE, Mme PRIEUR-GUICHAOUA, M. BIYOUKAR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. HADAD, Mme PAGÉGIE, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme GALEY, M. MINETTO, Mme POCHON, M. BANCEL) et 7 voix contre (Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEBVRE, M. KALANYAN, Mme LECOEUR),

Article 1 : APPROUVE le protocole bipartite portant sur le financement les études préalables à la création et la réalisation de la ZAC Guérin à Villemomble, ci-annexé,

Article 2 : AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit protocole et tous documents y afférant.

Article 3 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex ou par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant les formalités de rendu exécutoire.

Et ont signé MM. les membres présents,
pour extrait conforme,
le Maire,

Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis



Jean-Michel BLUTEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300779-20210923-CM230921-D16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2021

Affichage : 04/10/2021

Rendu exécutoire le 04/10/2021



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CLICHY-SOUS-BOIS - COUBRON - GAGNY - GOURNAY-SUR-MARNE - LE RAINCY
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS - LIVRY-GARGAN - MONTFERMEIL - NEUILLY-PLAISANCE
NEUILLY-SUR-MARNE - NOISY-LE-GRAND - ROSNY-SOUS-BOIS - VAUJOURS - VILLEMOMBLE



Ville de
Villemomble

Protocole bipartite portant sur le financement des études du projet d'aménagement du secteur Guérin

Vu et rattaché
à la délibération du Conseil Municipal (n°16)
de Villemomble en date du 23/09/2021

Reçu à la Préfecture le : 04 OCT. 2021

Notification

02 DEC. 2021

Entre

L'Établissement Public Territorial (EPT) Grand Paris Grand Est, sis 11, Boulevard du Mont d'Est 93160 Noisy le Grand représenté par son Président en exercice, Monsieur Xavier LEMOINE dûment habilité par délibération du Conseil territorial en date du 28 septembre 2021,

ci-après dénommée « **l'EPT** »

de première part

Et

La commune de Villemomble, sise Hôtel de Ville, 13 bis, rue d'Avron, 93250 à Villemomble dûment représentée par son Maire ou toute personne détenant une délégation de signature, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2021,

ci-après dénommée « **la Ville** »

de deuxième part

Ci-après dénommées ensemble « **les Parties** »

Préambule

En partenariat étroit entre l'Etablissement public territorial (EPT) et la Ville, la commune de Villemomble a souhaité que soient lancées par l'EPT GPGE des études urbaines préalables au lancement d'une opération d'aménagement dans le secteur Guérin, couvrant une surface d'environ 5 hectares, à réaliser sous forme d'une Zone d'Aménagement Concerté.

En effet, par application des lois NOTRE et MAPTAM, la compétence aménagement anciennement communale a été transférée à la Métropole du Grand Paris et aux Etablissements publics territoriaux qui la composent. Ainsi l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est est devenu l'autorité compétente pour poursuivre la création et la réalisation de la nouvelle ZAC Guérin à Villemomble.

Les objectifs principaux de cette opération d'aménagement sont :

Les études urbaines et environnementales préalables qui seront menées sur ce secteur permettront de répondre à un triple objectif :

1. Proposer un parti d'aménagement reposant sur tout ou partie des principes de l'urbanisme d'anticipation environnementale :
 - en matière de structuration du quartier
 - proposer des trames viaires et de mobilité douces et alternatives,
 - créer ou renforcer les trames vertes et bleues,
 - préserver des espaces support de la biodiversité ou créer de nouveaux espaces facilitant son développement,
 - Préserver les sols par une désimperméabilisation maximale et végétalisation des espaces publics autant que possible,
 - Lutter contre les ilots de chaleur par la création des ilots de fraîcheur en veillant au respect au confort d'été/hiver
 - en matière de programmation immobilière et de préconisations des grands principes constructifs (bio-climatisme architectural et urbain) des futurs ensembles immobiliers,
2. Développer un projet urbain sur ce secteur en cours de mutation en faisant le lien avec les projets développés sur les secteurs à proximité ainsi que le développement urbain global de la Ville afin de permettre un développement urbain cohérent au sud de la Ville
3. Dessiner un quartier d'habitat mixte qui prendra en compte les secteurs pavillonnaires existants au sein du périmètre d'étude et avoisinants afin de les préserver autant que possible, et les valoriser, les éléments de coupure urbaine existant (Ex-RN 302, voie ferrée) et les besoins liés à l'accessibilité, induits par les programmes de constructions en cours et ceux à venir,

Pour ce faire, la Ville et l'EPT Grand Paris Grand Est ont sollicité la contribution de l'Etablissement public foncier d'Ile de France, afin de conduire à la fois les études préalables à l'aménagement de ce secteur et une veille foncière, qui permettra également l'acquisition ponctuelle de foncier.

Un accord de principe entre les trois parties a été recueilli, en vue de la signature d'une Convention d'Intervention Foncière (CIF) sur ce secteur, qui instaure ainsi un périmètre de veille qui permettra

l'acquisition du foncier nécessaire à ce projet au gré des opportunités via le Droit de Prémption Urbain et le Droit de Priorité appliqués dans ce secteur.

L'article L 103-2 du Code de l'urbanisme précise que la création d'une ZAC doit faire l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Ainsi, conformément à l'article L 103-3 du Code de l'urbanisme, le conseil de territoire de l'EPT GPGE précisera par délibération les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation qui seront conduites durant les études urbaines préalables à la création de la ZAC.

Concernant le financement des études préalables et des modalités de concertation définies par l'EPT après avoir recueilli l'avis favorable de la Ville, devant conduire à la création de la ZAC Guérin, la possibilité d'une prise en charge partielle par l'EPFIF du montant des études sera définie par un protocole de co-financement à intervenir entre l'EPT et l'EPFIF.

Par ailleurs, la Convention d'intervention foncière, tripartite, prévoit une échéance à 2 ans à compter de sa signature, afin que les parties déterminent la suite à donner au projet d'aménagement, tel qu'il pourra être défini et validé à l'issue des études urbaines réalisées.

La concertation du projet organisée pendant la phase des études préalables se conclura par un bilan qui sera présenté au Conseil de territoire, préalablement à la création de la ZAC.

Dans ces conditions les parties conviennent de traiter les conséquences juridiques et financières liées à la réalisation des études préalables à la création d'une opération d'aménagement sous forme de ZAC, et des modalités de concertation à réaliser avant toute création de ZAC

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet du protocole

L'objet du présent protocole est de traiter des conséquences juridiques et financières liées à la mise en œuvre des études préalables à la création d'une opération d'aménagement sur le secteur Guérin, et du lancement du projet d'aménagement de la ZAC Guérin et plus précisément en matière de :

- Réalisation des études jusqu'au dossier de création de la ZAC
- Gouvernance

Article 2 : Réalisation des études et engagement de l'opération d'aménagement

2.1. Modalités de gestion des flux financiers des études et de l'opération - Principe de neutralité financière et équilibre général de l'opération

Par application du principe de neutralité financière, il est convenu entre la Ville et l'EPT que l'ensemble des coûts inhérents aux études liées à l'élaboration du dossier de création de la ZAC (études préalables, étude d'impact, évaluation environnementale, mise en œuvre de la concertation, reproduction de

livrables, réalisation de panneaux d'exposition, ...) seront reversés par la Ville à l'EPT selon les modalités et délais convenus entre ces entités, à savoir :

- Le planning d'avancement adossé à la prestation de l'étude urbaine qui sera retenue, permettra d'asseoir un échéancier de facturation du montant prévisionnel de l'étude urbaine. Cet échéancier servira de base à l'inscription des montants prévisionnels que la Ville devra rembourser annuellement à l'EPT.
- Fin 2021, l'EPT notifiera l'attribution de la mission au prestataire retenu après avoir recueilli l'avis de la Ville, et de l'EPFIF, co-financeur potentiel. Un échéancier prévisionnel de paiement des différentes phases de l'étude sera transmis à la Ville par l'EPT, afin de prévoir les inscriptions budgétaires correspondantes pour 2022, voire 2023.
- En 2022 et 2023, l'EPT s'acquittera des factures émises par le prestataire, et transmettra copie des factures acquittées à la Ville qui aura la charge de les rembourser dès que possible à l'EPT.

Pour ce faire, la Ville et l'EPT GPGE inscriront les crédits nécessaires dans leurs budgets annuels respectifs, en dépenses et en recettes. La Ville prendra toutefois en charge certains frais, et notamment la reproduction de livrables supplémentaires pour ses besoins propres, l'édition et la diffusion de lettres d'information aux habitants du quartier s'il s'agit d'actions complémentaires à celles définies au marché d'études et à la délibération prise par l'EPT sur les modalités de concertation, ...

Un tableau d'avancement des dépenses par année liées aux études et à l'opération d'aménagement sera tenu par l'EPT et communiqué à la Ville.

L'EPFIF pouvant être cofinanceur de l'étude urbaine, la Ville autorise le versement direct de la subvention de l'EPFIF à l'EPF GPGE. Le montant perçu de l'EPFIF par l'EPT GPGE sera communiqué à la Ville dès encaissement, et viendra en déduction du montant à verser par la Ville, au titre des études.

2.2 Modalités de réalisation des études préalables et modalités de concertation

Les études préalables à la création de la ZAC Guérin ainsi que la mise en œuvre des modalités de concertation seront réalisées par l'EPT qui détient la compétence en matière d'aménagement.

Ainsi, il est convenu entre les parties que :

- l'EPT réalise le dossier de consultation de la mission d'élaboration du dossier de création de la ZAC et recueille l'avis favorable de la Ville, sur le contenu du DCE, avant la publication officielle du dossier de consultation. Cet avis est indispensable au lancement de la publication.
- Le montant prévisionnel des études à indiquer au dossier de consultation est fixé à : 150 000 € HT.
- L'EPT sollicitera l'avis de la Ville à chacune des grandes étapes de la passation du marché public relatif à l'étude

2.3 Opération d'aménagement ZAC Guérin

A la fin des études préalables, la décision de poursuivre par la création d'une opération d'aménagement de type ZAC sera prise entre l'EPT et la Ville.

Cette décision sera motivée par les éléments suivants :

- Accord de la Ville sur un scénario de développement du secteur d'étude et sur le programme prévisionnel des équipements publics
- Accord de la Ville sur le bilan prévisionnel présenté par l'EPT et sur les modalités de financement partagées par la Ville sur la mise en œuvre de l'opération. En cas de déficit financier pour quelques raisons que ce soient, l'hypothèse d'une participation à l'équilibre de l'opération ou d'une participation de la Ville à la réalisation d'un équipement public nécessaire ou souhaité, sera étudiée, en vue de leur prise en charge financière par la Ville.
- Accord de la Ville sur le lancement d'une mise en concurrence Aménageurs, incluant les modalités financières préalablement définies entre les parties.

Cette décision vaudra clôture des études préalables et de concertation, et induira le remboursement du solde restant dû par la Ville à l'EPT des frais engagés au titre de cette phase pré-opérationnelle d'études.

Un second protocole interviendra pour établir et prendre en charge les modalités de financement de l'opération.

Article 3 : Gouvernance et ingénierie du projet

Les études préalables, pré-opérationnelles, opérationnelles, de création de la ZAC seront pilotés par le Service aménagement de la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme de l'EPT, qui assurera l'ingénierie du projet.

L'EPT s'engage à associer la Ville et ses services, à l'ensemble des réunions et démarches administratives liées à ces études.

Article 4 : Durée du protocole

Le présent protocole prend effet dès signature et fait foi pendant toute la durée des études préalables et de concertation jusqu'à la création de la ZAC.

Article 5 : Juridiction compétente

Tout litige lié à l'exécution du présent protocole qui ne pourrait trouver une issue amiable, sera porté devant le tribunal administratif de Montreuil, à l'initiative de la personne la plus diligente.

Fait à Noisy-le-Grand, en deux exemplaires, le

02 DEC. 2021

Pour l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est

Pour la Commune de Villemomble

Le Président Xavier LEMOINE

Le Maire Jean-Michel BLUTEAU



Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire
en vertu de l'article L 2131.1 du Code Général des
Collectivités Territoriales.
Villemomble, le 02 DEC. 2021



[Handwritten signature]



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 35

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à quinze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt et un, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel, Maire de Villemomble.

En application de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et du décret n°2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, la séance s'est tenue sans public et a été retransmise en direct sur le site de la Ville (villemomble.fr) ; port du masque obligatoire.

Présents : M. BLUTEAU Jean-Michel, Maire, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, M. PRINCE Patrick, M. BIYOUKAR Lahoussaine, Mme HECK Isabelle (à partir de 18h59), M. MALLET Eric, M. GERBAUD Jean-Christophe, M. ZARLOWSKI Serge (jusqu'à 17h52), Mme POLONI Françoise, Mme VENACTER Jeannine, M. ACQUAVIVA François, M. ROLLAND Guy, Mme CÉDÉCIAS Arlette, Mme PAGÉGIE Claudine, Mme LEFEBVRE Concetta (à partir de 15h26), M. AVRAMOVIC Jovan (jusqu'à 17h46), Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. CALMÉJANE Patrice, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, Mme POCHON Elisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, M. BANCEL Nathanaël, Mme LECOEUR Anne (à partir de 16h37).

Absents représentés : Mme VERBEQUE Sandrine, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme PRIEUR-GUICHAOUA Nadège, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, M. MAHMOUD Riad, Adjoint au Maire, par M. ACQUAVIVA, Mme HECK Isabelle, Adjointe au Maire, par M. MALLET (jusqu'à 18h58), Mme FITAMANT Patricia, Adjointe au Maire, par M. BOULON, M. ZARLOWSKI Serge, Adjoint au Maire, par M. PRINCE (à partir de 17h53), M. SERONDE Françoise, Conseillère Municipale, par Mme POLONI, M. HADAD Hubert, Conseiller Municipal, par Mme PAOLANTONACCI, M. FITAMANT Alain, Conseiller Municipal, par Mme VENACTER, M. AVRAMOVIC Jovan, Conseiller Municipal, par M. GERBAUD, Mme GALEY Louise, Conseillère Municipale, par Mme PAGÉGIE, M. LE MASSON Gilbert, Conseiller Municipal, par M. CALMÉJANE, Mme LEFEVRE Laura, Conseillère Municipale, par Mme BERGOUGNIOU, M. KALANYAN, Conseiller Municipal, par M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR.

Absents : Mme LEFEBVRE Concetta, Conseillère Municipale (jusqu'à 15h25), Mme LECOEUR Anne, Conseillère Municipale (jusqu'à 16h36).

Secrétaire de séance : M. BIYOUKAR Lahoussaine.

Les conseillers présents, au nombre de 22, représentant le tiers des membres en exercice (en application du paragraphe IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 par dérogation à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales), le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

N° CM230921/17	<p>OBJET : APPROBATION DES MODALITES DE CONCERTATION PREALABLES A LA CREATION DE LA ZAC GUERIN A VILLEMOMBLE</p> <p>[Nomenclature « Actes » : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public]</p>
----------------	---

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29, donnant compétence au Conseil Municipal pour régler les affaires de la Commune,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59 XV,

VU le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand-Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1524-1, L. 1524-5, L. 1531-1, L. 5219-2 et suivants,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et suivants, L. 300-1, L. 300-4 et L. 300-5 et R.311-1 et suivants,

VU le Code des marchés publics,

VU la délibération du Conseil de territoire n°2021/30/03-21 du 30 mars 2021 portant sur l'approbation de la modification n°1 du PLU de Villemomble,

VU la délibération n°6 du Conseil Municipal de la Ville de Villemomble du 8 juillet 2021 portant sur l'approbation de la Convention d'Intervention Foncière (CIF) avec l'EPF Ile-de-France et l'EPT Grand Paris Grand Est,

VU la délibération n°16 du Conseil Municipal de la Ville de Villemomble du 23 septembre 2021 portant sur l'approbation du protocole bipartite avec entre la commune de Villemomble et l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est,

VU le plan de périmètre prévisionnel du projet d'aménagement, ci-annexé

CONSIDERANT que la définition de l'intérêt métropolitain en matière d'aménagement rend l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est l'autorité publique compétente pour poursuivre ladite opération d'aménagement,

CONSIDERANT que la Ville de Villemomble a souhaité lancer un projet d'aménagement dans ledit secteur, couvrant une surface d'environ 5ha, sous forme d'une Zone d'Aménagement Concerté en lien avec sa stratégie d'urbanisation sur son territoire,

CONSIDERANT que ce secteur présente des problématiques fortes en termes d'accessibilité notamment compte tenu des projets qui ont été développés à proximité immédiate et par conséquent nécessite une étude plus globale en vue d'un aménagement cohérent sur cette partie de la Ville,

CONSIDERANT les objectifs de l'opération d'aménagement :

1. Proposer un parti d'aménagement reposant sur tout ou partie des principes de l'urbanisme d'anticipation environnementale en matière de structuration du quartier et en matière de programmation immobilière et de préconisations des grands principes constructifs (bio-climatisme architectural et urbain) des futurs ensembles immobiliers,
2. Développer un projet urbain sur ce secteur en cours de mutation en faisant le lien avec les projets développés sur les secteurs à proximité ainsi que le développement urbain global de la Ville afin de permettre un développement urbain cohérent au sud de la Ville
3. Dessiner un quartier d'habitat mixte qui prendra en compte les secteurs pavillonnaires existants au sein du périmètre d'étude et avoisinants afin de les préserver autant que possible, et les valoriser, les éléments de coupure urbaine existant (Ex-RN 302, voie ferrée) et les besoins liés à l'accessibilité, induits par les programmes de constructions en cours et ceux à venir,

CONSIDERANT que le PLU a été modifié de manière à préserver ce secteur d'une éventuelle densification à court terme dans l'objectif d'élaborer un projet d'aménagement cohérent centré autour de la préservation de l'environnement prenant en compte les contraintes du secteur,

CONSIDERANT que le lancement des études préalables à la création d'une ZAC donnera lieu à une concertation préalable et ce conformément à l'article 103-2 du code de l'urbanisme associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées,

CONSIDERANT que la concertation doit permettre, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

CONSIDERANT que la concertation sera organisée pendant l'ensemble de l'élaboration du projet et qu'à l'issue de la concertation préalable proposée, le Conseil de territoire de l'EPT Grand Paris Grand Est en tirera le bilan,

CONSIDERANT qu'il convient d'ores et déjà de définir les modalités de concertation qui consisteront en :

- L'organisation d'une réunion publique d'information et d'une exposition accompagnée d'un registre destiné à recueillir les avis du public
- La mise à disposition du public des informations relatives à l'élaboration du projet d'aménagement sur les sites internet de l'EPT Grand Paris Grand Est et de la Ville de Villemomble
- La parution d'un article dans la revue municipale
- La possibilité pour la population de faire parvenir ses observations par courriel à l'adresse suivante : zacquerinvillemombled@grandparisgrandest.fr

DÉLIBÈRE

à la majorité par 28 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, Mme VERBEQUE, M. PRINCE, Mme PRIEUR-GUICHAOUA, M. BIYOUKAR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. HADAD, Mme PAGÉGIE, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme GALEY, M. MINETTO, Mme POCHON, M. BANCEL) et 7 voix contre (Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme LECOEUR),

Article 1 : APPROUVE les modalités de concertation préalables à la création de la ZAC Guérin ci-dessus présentées,

Article 2 : AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents y afférant.

Article 3 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex ou par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant les formalités de rendu exécutoire.

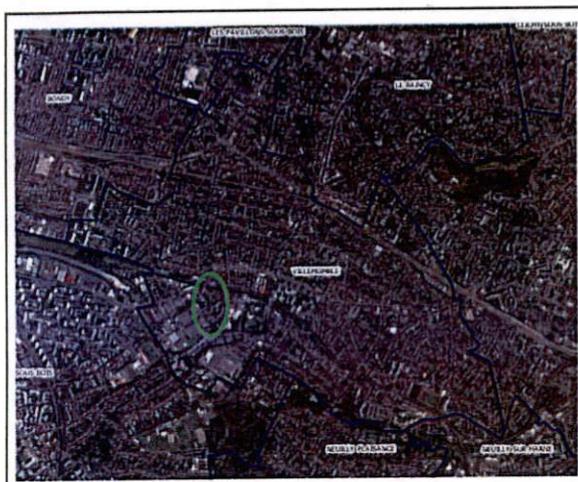
Et ont signé MM. les membres présents,
pour extrait conforme,
le Maire,

Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis



Jean-Michel BLUTEAU

Périmètre prévisionnel de l'opération d'aménagement du secteur Guérin



Vu et rattaché

à la délibération du Conseil Municipal (n°17)

de Villefontaine en date du 23 SEP. 2021

Reçu à la Préfecture le : 04 OCT. 2021

Publié le 04/10/2021